Grand Montréal

Pour un redressement durable

Plan stratégique du Grand Montréal

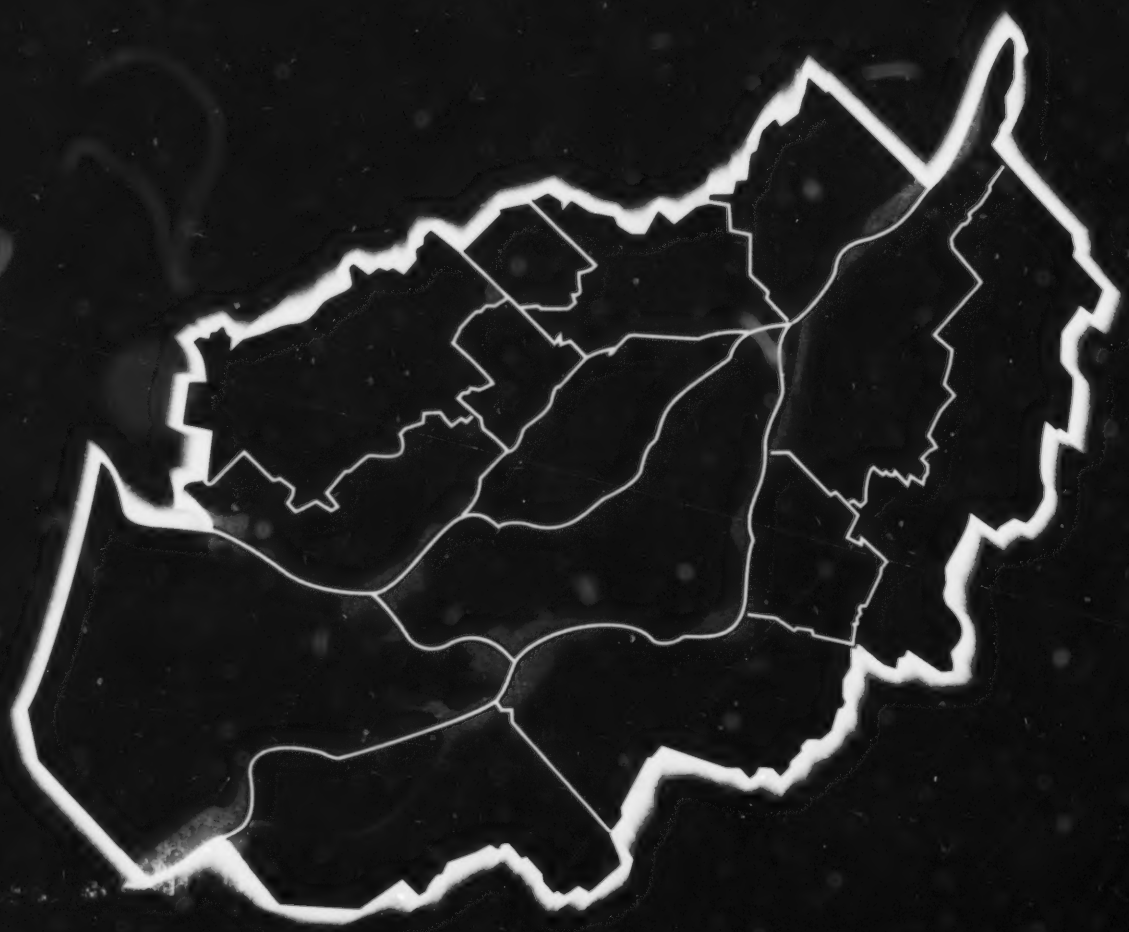

Québec

Pour un redressement durable

Plan stratégique du Grand Montréal

Grand
Montréal

Pour un redressement durable

Plan stratégique du Grand Montréal

Gouvernement du Québec
Ministère du Conseil exécutif
Comité ministériel permanent de développement du Grand Montréal

ISBN: 2-550-22587-2
Dépôt légal – 4e trimestre 1991
Bibliothèque nationale du Québec

93-00462/

PRÉFACE DU PREMIER MINISTRE

À l'aube des années 2000, le Grand Montréal est à la croisée des chemins. L'heure est à la concertation et aux choix. À l'ère de la mondialisation des marchés, de la concurrence internationale, il est impératif que le Grand Montréal et tout le Québec empruntent les voies qui assureront à l'économie québécoise une place enviable sur la scène mondiale.

Le document préparé par le Comité ministériel permanent de développement du Grand Montréal va droit au but. Il dresse un constat sans complaisance de la situation actuelle. Il propose une vision d'avenir réaliste et ambitieuse qui reconnaît le Grand Montréal comme un véritable centre d'INNOVATION et de commerce international. Le gouvernement que je dirige est prêt à relever le défi de la concurrence mondiale.

Ce plan d'action pragmatique présente des avenues concrètes. Il définit clairement une démarche à suivre, des créneaux à développer et des secteurs d'excellence sur lesquels le Grand Montréal et toutes les régions du Québec doivent miser dans le futur : à titre d'exemples, l'aérospatiale et l'aéronautique, les télécommunications, les transports, les produits pharmaceutiques, le génie-conseil et l'informatique. Ce plan vise un redressement durable de la base économique du Grand Montréal par des actions structurantes qui vont renforcer sa capacité de réussite à long terme par opposition à des mesures palliatives à court terme.

L'amélioration du niveau de vie des Québécois et des Québécoises sera intimement liée à leur performance sur les marchés mondiaux et à leur capacité d'exporter leur savoir-faire aux quatre coins de la planète. Telle est la réalité incontournable de cette fin de siècle.

L'environnement économique, en perpétuel changement, force les sociétés industrielles à s'adapter rapidement. Il ne fait aucun doute que le Grand Montréal possède les atouts nécessaires pour relever avec brio ce défi colossal. Je suis convaincu que tous les Québécois, francophones, anglophones et membres des communautés ethniques, sauront être à la hauteur de cette entreprise exigeante mais combien passionnante.

Ce document sera sûrement une source d'inspiration de première valeur pour les décisions capitales qui influenceront notre devenir collectif.

Robert Bourassa

Québec, 1991

Je tiens à souligner la contribution de mes collègues membres du Comité ministériel permanent de développement du Grand Montréal à l'élaboration de ce plan stratégique.

Il s'agit de :

Madame Lise Bacon, vice-première ministre, ministre de l'Énergie et des Ressources ;

Monsieur André Bourbeau, ministre de la Main-d'oeuvre, de la Sécurité du revenu et de la Formation professionnelle ;

Monsieur Normand Cherry, ministre du Travail ;

Monsieur Sam Elkas, ministre des Transports ;

Madame Liza Frulla-Hébert, ministre des Affaires culturelles ;

Monsieur Gérald Tremblay, ministre de l'Industrie, du Commerce et de la Technologie ;

Monsieur André Vallerand, ministre du Tourisme ;

et également de la participation de monsieur Jacques Chagnon, député de Saint-Louis et mon adjoint parlementaire, qui a fait le lien avec tous les députés du Grand Montréal.

Je veux aussi remercier tous les ministères et organismes pour leur concours à la réalisation de ce document, ainsi que tous les acteurs qui, de près ou de loin, ont participé à la conception de mesures visant un redressement durable du Grand Montréal.

Daniel Johnson
Président

Comité ministériel permanent
de développement du Grand Montréal

AVANT-PROPOS DU MINISTRE

Le gouvernement du Québec présente, pour la première fois de son histoire, un plan stratégique intégré qui reconnaît la contribution importante et primordiale du Grand Montréal au développement économique et social du Québec tout entier. C'est cette vision, animée par un souci d'améliorer les conditions fondamentales d'un redressement durable, qui a guidé les travaux du Comité ministériel que je préside depuis sa formation.

Secouée par une profonde restructuration, la grande région de Montréal ne peut plus s'appuyer sur des solutions temporaires. Elle doit plutôt s'attaquer aux obstacles réels qui freinent son redressement et son rayonnement. Face à ces difficultés, le gouvernement du Québec tient à véhiculer une vision de l'avenir adaptée au nouvel environnement économique en s'appuyant sur le pôle d'innovation du Grand Montréal, véritable passerelle des régions du Québec pour gagner sur les marchés extérieurs.

De là, une proposition en quatre volets qui comprend l'innovation technologique, la modernisation de la structure industrielle, l'adaptation des ressources humaines et le soutien au développement des marchés.

Un tel renouvellement en profondeur de la base économique du Grand Montréal ne peut toutefois trouver son aboutissement que dans une concertation renouvelée des partenaires du gouvernement. En ce sens, le plan d'action veut être le phare d'une orientation commune des priorités économiques de la région et le point de ralliement des représentants du milieu aux objectifs fondamentaux qui sont présentés.

Il est illusoire de penser que le gouvernement seul peut redresser l'économie du Grand Montréal. Ce défi doit être relevé par tous les acteurs de son développement : entreprises, travailleurs, organismes municipaux, établissements publics et groupes socio-économiques. Le plan d'action comprend des mesures précises soutenues par les moyens financiers appropriés pour faire de cette opération une réussite. Le processus de collaboration et de concertation au sein du Grand Montréal, qui a été amorcé à cette occasion, pourra s'étendre à d'autres préoccupations afin de mieux planifier notre avenir.

Daniel Johnson

Daniel Johnson
Ministre responsable de la région de Montréal

Montréal, 1991

Table des matières

INTRODUCTION 1

CHAPITRE I
DU DÉCLIN AU RENOUVEAU 7

1. Les causes du déclin 8

A. Le déplacement du secteur financier vers Toronto **9**
B. Un renouvellement trop lent de la base manufacturière **10**
C. L'approche économique des gouvernements **12**
D. Les facteurs politiques et linguistiques **12**
E. Conclusion **13**

2. Un renouveau... insuffisant 14

A. Des transformations fondamentales **14**
a) L'expansion de l'entrepreneurship francophone **14**
b) La révision de la politique économique du gouvernement **15**
c) Le développement de la concertation **16**
d) Conclusion **17**
B. Des défis à relever **17**
a) Le retard dans le processus de restructuration industrielle **18**
b) Formation insuffisante et inadéquate de la main-d'oeuvre **19**
c) Des forces divisées sans vision régionale **21**

CHAPITRE II
LES CHOIX QUI S'IMPOSENT 23

1. Les exigences de l'environnement économique 24

A. Des contraintes inévitables **24**
a) La mondialisation de l'économie **24**
b) La redéfinition du rôle de l'État **25**
B. La priorité au développement de l'économie **26**
a) Un double défi **26**
b) Un plan d'actions prioritaires **27**

2. L'objectif central : exporter 28

A. Deux facteurs déterminants **28**

a) Les tendances futures de l'économie **28**
b) Les avantages particuliers du Grand Montréal **29**

B. La vocation du Grand Montréal **29**

a) Un centre d'innovation et de commerce international **30**
b) Une «ville» internationale **30**

C. Les axes de développement **31**

CHAPITRE III
LA STRATÉGIE DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE 33

1. Accroître la capacité d'innovation 34

A. Renforcer les composantes du processus d'innovation **34**

Innovatech Grand Montréal **35**

B. Multiplier les retombées des activités du secteur public sur le développement technologique des entreprises **37**

a) L'utilisation des marchés publics **37**
b) Hydro-Québec **38**

2. Accélérer la modernisation de l'économie 39

A. Favoriser le développement de secteurs à haute valeur ajoutée et l'adaptation des industries traditionnelles **39**

a) Le soutien au développement industriel **40**
b) La réalisation du projet Soligaz **41**
c) La promotion des investissements étrangers **42**

B. Renforcer la position concurrentielle du Grand Montréal et son rôle de porte d'entrée du transport en Amérique du Nord et de plaque tournante du trafic conteneurisé international **42**

a) Le transport ferroviaire **44**
b) Le camionnage **45**
c) Le transport maritime **46**
d) Le transport aérien **47**

3. Valoriser pleinement les ressources humaines 48

A. Soutenir la création de l'emploi au niveau local **49**

a) Élargir l'appui aux initiatives locales de promotion de l'emploi **49**
b) Améliorer les incitatifs du Programme d'aide à l'intégration en emploi (PAIE) **50**

c) Créer un fonds d'aide à l'innovation pour favoriser l'intégration des chômeurs au milieu du travail **50**

d) Soutenir le parrainage des PME par les grandes entreprises **51**

B. Accroître la qualification professionnelle des ressources humaines **51**

a) Créer une école des métiers du plastique **51**

b) Mettre en place un Centre de ressources technologiques en communications graphiques **52**

c) Étendre progressivement le régime d'apprentissage en milieu de travail **52**

d) Assister financièrement les adultes qui poursuivent des études professionnelles **53**

e) Améliorer la contribution des ressources humaines à la qualité des produits **54**

f) Encourager financièrement l'embauche dans les PME de spécialistes en développement des ressources humaines **54**

g) Implanter à Montréal la principale place d'affaires de la Société québécoise de développement de la main-d'oeuvre **54**

C. Accroître la persévérance et la réussite scolaires **54**

D. Renforcer les mesures d'adaptation **55**

a) Le Programme d'adaptation des travailleurs âgés (PATA) **55**

b) Les travailleurs licenciés **55**

E. Favoriser l'intégration des communautés culturelles **55**

a) Lier étroitement le recrutement ou la sélection des immigrants indépendants aux besoins des industries de haute technologie **56**

b) Développer des procédures flexibles et rapides pour le recrutement des chercheurs et des spécialistes de haut niveau **56**

c) Accorder une attention particulière au recrutement d'entrepreneurs oeuvrant dans les secteurs de la fabrication, du tertiaire moteur et des technologies de pointe **56**

d) Identifier les moyens de mieux utiliser le réseau de contacts des gens d'affaires immigrants **56**

4. Renforcer le soutien au développement des marchés **57**

A. Augmenter les possibilités offertes par certains services en croissance, notamment les activités internationales, le tourisme et la culture **57**

a) Créer le Fonds de développement international de Montréal (FDIM) **57**

b) Accroître le marché d'exportation du secteur touristique **58**

c) Soutenir le développement du secteur culturel **60**

B. Accroître la capacité d'adaptation des secteurs traditionnels 62
a) Soutenir la création d'associations industrielles sectorielles 62
b) Appuyer l'Association Liaison Design 62
c) Soutenir la création de l'Institut du design de Montréal 63
C. Diversifier les marchés d'exportation 63
a) Rendre les maisons de commerce admissibles aux programmes d'aide existants 63
b) Encourager le perfectionnement du personnel des maisons de commerce 63
c) Appuyer l'implantation d'une nouvelle maison de commerce 64
D. Favoriser la participation de l'ensemble du Québec au réseau international du Grand Montréal 64
a) Mettre en place la Maison des régions 64
b) Le centre de distribution des produits marins 64

CONCLUSION 65

1. Accroître la capacité d'innovation 66

2. Accélérer la modernisation de l'économie 66

3. Valoriser pleinement les ressources humaines 67

4. Renforcer le soutien au développement des marchés 69

INTRODUCTION

Par le poids de ses industries manufacturières et de ses activités tertiaires hautement spécialisées, le Grand Montréal constitue de toute évidence le moteur de l'économie du Québec.

Le Grand Montréal compte environ 45 % de la population du Québec et fournit plus de la moitié de la production. C'est le seul pôle urbain du Québec qui regroupe une masse critique de services liés à ce que l'on appelle le tertiaire moteur, c'est-à-dire l'ensemble des services qui exercent une influence déterminante sur la croissance et le développement d'une économie. Il s'agit, par exemple, des services d'exportation, des sièges sociaux, des services spécialisés aux entreprises, etc. Ce n'est pas un hasard, d'ailleurs, si plus de 80 % du personnel de recherche et de développement des entreprises est concentré dans l'agglomération montréalaise.

La région de Montréal couvre une vaste superficie comprenant la Communauté urbaine de Montréal, douze municipalités régionales de comté (MRC) et 137 municipalités locales. Elle recoupe en gros la région métropolitaine de recensement dont les limites ont été repoussées de manière à incorporer des MRC complètes. (Voir à la fin du document).

Or, depuis plusieurs années, l'économie de la région traverse une période de restructuration qui s'est traduite, notamment, par de nombreuses pertes d'emplois dans les industries manufacturières. D'autres secteurs importants ont aussi connu des difficultés, en particulier les finances et les transports. Il n'est pas surprenant alors de constater que le taux des sans-emploi dans le Grand Montréal est le plus élevé parmi les grandes agglomérations canadiennes, et le deuxième plus haut de toutes les régions urbaines d'Amérique du Nord.

C'est dans ce contexte que le Conseil des ministres a convenu, en février 1990, de créer un Comité ministériel permanent de développement du Grand Montréal (CMPDGM) auquel il confia le mandat général de promouvoir le redressement de l'économie montréalaise. Plus spécifiquement, il le chargea de définir les grandes orientations de développement de la région en collaboration avec les agents socio-économiques et les représentants des autres niveaux de gouvernement. De façon plus immédiate, il incombait aussi au Comité de coordonner les actions des divers ministères et de formuler des avis à l'intention du Conseil exécutif sur les sujets et les matières ayant un impact important sur la région. Il reçut également la mission de favoriser une meilleure concertation entre le gouvernement du Québec et les principaux intervenants du territoire.

Depuis sa création, le CMPDGM, par l'intermédiaire de son Secrétariat, a engagé quelques actions importantes, notamment en ce qui touche le secteur industriel de l'Est et du Sud-Ouest de Montréal, le transport ferroviaire et l'aménagement des espaces verts et bleus de l'ensemble de la région. Le CMPDGM compte bien intensifier ses efforts au cours des prochains mois en engageant d'autres opérations.

Il y a quelques mois, le Comité ministériel a entrepris l'élaboration d'un plan d'action gouvernemental visant à stimuler le développement de la région et à favoriser une plus grande concertation des agents du milieu. Ce plan est un cadre d'intervention et d'analyse qui permettra de mieux cerner et de mieux définir les priorités gouvernementales.

Le plan d'action s'inspire des nombreuses recherches effectuées sur l'agglomération montréalaise. Il répond à plusieurs des préoccupations exprimées par les agents économiques et les organisations municipales au cours des dernières années. Il est aussi le fruit d'une collaboration étroite des ministères et des sociétés d'État dont le soutien au développement de la région demeure capital.

On le verra plus loin, le CMPDGM a écarté d'emblée les solutions temporaires et les palliatifs. Le Grand

Principaux indicateurs économiques, la région de Montréal[1] par rapport à l'ensemble du Québec
(en pourcentage)

Population	46	Emploi total	47
Emplois du secteur manufacturier	52	Personnel de R & D des entreprises	82
Emplois du secteur tertiaire	48	Revenus totaux	50

1. La région de Montréal correspond ici à la région métropolitaine de recensement.

Sources: Statistique Canada et Bureau de la Statistique du Québec.

Montréal a déjà trop perdu de temps dans des développements artificiels et coûteux. Il est maintenant urgent de renforcer à long terme sa base économique. C'est pourquoi le CMPDGM a centré ses interventions sur une amélioration des conditions fondamentales du développement et de la création d'emplois, plus précisément sur le progrès technologique, la modernisation des entreprises, l'adaptation de la main-d'oeuvre et l'ouverture aux marchés étrangers.

La formation du CMPDGM témoigne de la volonté du gouvernement d'intervenir pour soutenir le relèvement de la région de Montréal. Compte tenu de son rôle névralgique, le CMPDGM considère que la relance de l'agglomération montréalaise bénéficiera inévitablement à l'ensemble du Québec.

On n'insistera jamais trop sur le fait qu'un affaiblissement continu du Grand Montréal aurait de graves répercussions sur toute l'économie du Québec. De 1975 à 1986, les industries manufacturières de l'agglomération montréalaise ont perdu dix fois plus d'emplois que le reste du Québec. Depuis un an, le taux de chômage moyen de la région de Montréal est plus élevé que celui de l'ensemble du Québec. C'est donc un revirement complet de situation.

Environ 21,5 % de la population totale de la région montréalaise vit dans des ménages pauvres. Les chômeurs montréalais prennent deux à trois semaines de plus que les chômeurs du reste du Québec pour trouver un nouvel emploi. Comment le Grand Montréal peut-il, dans ces conditions, considérant son poids énorme dans le Québec, continuer à jouer un rôle moteur ?

La région de Montréal a déjà fait l'objet d'interventions spécifiques ; toutefois, en rétrospective, il faut se rendre à l'évidence que les actions mises de l'avant ne visaient pas la restructuration de son économie. Dans la première moitié des années soixante-dix, par exemple, le Grand Montréal a bénéficié d'importants investissements à la faveur, notamment, de l'aménagement de l'aéroport de Mirabel et de la construction du Stade olympique. Pendant ce temps, trop peu de mesures étaient engagées pour soutenir ce qui s'avérait tout aussi

Population et taux de chômage des principales agglomérations de l'Amérique du Nord

Agglomérations	Population en milliers	Taux de chômage	Agglomérations	Population en milliers	Taux de chômage
Montréal	**2 984**	**9,3**			
Toronto	3 578	3,7	Miami	3 001	4,9
New Orleans	1 307	9,5	Baltimore	2 342	4,9
San Antonio	1 323	7,8	Seattle	2 421	4,8
Detroit	4 620	7,4	Los Angeles	13 770	4,7
Houston	3 641	7,0	San Francisco	6 042	4,2
Chicago	8 181	6,1	Philadelphia	5 963	4,1
Pittsburgh	2 284	6,0	New York	18 120	3,9
Cleveland	2 769	5,6	Boston	4 110	3,0
Atlanta	2 737	5,1	Washington D.C.	3 734	2,9

Sources: 1) U.S. Statistical Abstract, 1990, tableaux 36 et 360. Ces chiffres sont extraits de tableaux sur les 50 principales régions métropolitaines des États-Unis.

2) Statistique Canada (taux de chômage dans la région de Montréal en 1988).

urgent, c'est-à-dire la modernisation des entreprises et le redéploiement de l'économie.

Mais, depuis, le contexte économique a radicalement changé. C'est l'avenir de l'ensemble de l'économie québécoise qui est désormais en jeu.

Des actions doivent donc être entreprises pour soutenir et intensifier le développement de la région de Montréal.

Considérant le rôle capital de l'innovation dans les économies modernes, on se rend compte que, plus que jamais, la compétitivité s'exerce principalement entre les grandes régions urbaines. Celles-ci, en effet, sont les seules à pouvoir réunir les masses critiques de ressources matérielles et humaines capables de participer efficacement à l'accélération du progrès technologique.

Au Québec, seule Montréal dispose des atouts d'une grande région urbaine. Il importe donc de s'assurer que l'agglomération montréalaise, comme centre innovateur, possède les moyens de rivaliser avec les autres régions de taille comparable.

Il va de soi, par ailleurs, que les actions centrées sur le Grand Montréal devront être conçues de manière à générer le maximum de retombées dans l'ensemble du Québec. Elle est révolue cette époque où la croissance du Grand Montréal était conçue en opposition à celle des autres régions, et vice-versa. Il faut désormais voir le développement du Québec comme un tout et, en conséquence, rechercher une complémentarité et une intégration de toutes les régions.

C'est pourquoi le CMPDGM a pris soin d'inscrire son plan stratégique du Grand Montréal dans le cadre des objectifs généraux que le gouvernement poursuit pour l'ensemble du Québec.

Dans la même perspective, le CMPDGM a privilégié une série d'orientations et de mesures visant à promouvoir un développement de la région

Évaluation de l'indice du taux de chômage, 1975 à 1991, régions métropolitaines de Montréal, Québec et Ottawa-Hull
(ensemble du Québec = 100)

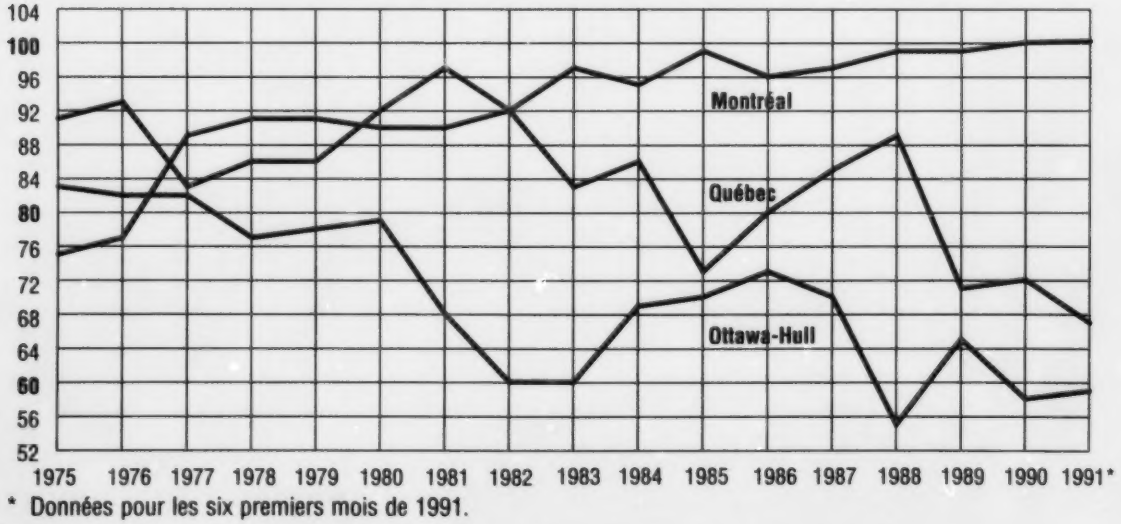

* Données pour les six premiers mois de 1991.

Source: Ministère de la Main-d'oeuvre, de la Sécurité du revenu et de la Formation professionnelle.

montréalaise intégré à l'ensemble du Québec. Que ce soit en matière de recherche, de développement industriel ou de formation de la main-d'oeuvre, le CMPDGM a mis de l'avant des moyens d'action qui cherchent à compléter, dans une optique de développement harmonieux et efficace, ceux dont disposent les régions.

En somme, l'intensification du développement de l'agglomération montréalaise contribuera à donner un nouvel essor aux autres régions. C'est d'ailleurs dans cet esprit que certaines mesures retenues par le CMPDGM pour le Grand Montréal s'appliquent également à l'ensemble du Québec.

Toutefois, avant de présenter le plan d'action, il importe de bien cerner et de comprendre les facteurs qui ont contribué au déclin du Grand Montréal.

CHAPITRE I

DU DÉCLIN AU RENOUVEAU

Que s'est-il passé pour que l'économie de la région de Montréal subisse un recul aussi marqué ? Il convient de rappeler que plusieurs des grandes agglomérations urbaines d'Amérique du Nord et des pays industrialisés en général, ont été sévèrement touchées par les bouleversements économiques des deux dernières décennies. Le Grand Montréal ne constitue donc pas un cas unique, loin de là.

L'affaiblissement de la région montréalaise tient à divers facteurs dont, notamment :

- ☐ le déplacement du secteur financier vers Toronto ;
- ☐ un renouvellement trop lent de la base manufacturière ;
- ☐ l'approche économique des différents gouvernements ;
- ☐ la question linguistique.

Nous ne pouvons ignorer, toutefois, le renouveau des années quatre-vingt, marqué par trois phénomènes :

- ☐ l'élargissement de la base entrepreneuriale ;
- ☐ le virage de la politique gouvernementale ;
- ☐ la concertation entre les agents économiques.

Par contre, en dépit de ce renouveau, le redressement de l'économie montréalaise demeure insuffisant. Le plan stratégique s'inscrit dans cette problématique et vise justement à surmonter ces difficultés et à relancer l'économie du Grand Montréal sur des bases solides et durables.

1. Les causes du déclin

La véritable portée des bouleversements qui ont secoué l'économie du Grand Montréal ne peut être saisie sans les situer dans un contexte plus large, celui du continent nord-américain où sont dirigés les trois quarts des exportations du Québec. C'est dans cet espace économique que sont localisées, en effet, les principales régions urbaines qui viennent en concurrence avec l'agglomération montréalaise. Si Toronto constitue le point de comparaison auquel il sera référé le plus fréquemment ici, il est évident qu'à l'heure de la mondialisation de l'économie, les concurrents du Grand Montréal proviennent non seulement du sud, mais de toutes les parties du monde.

Le déclin de l'économie montréalaise remonte en réalité à quelques décennies. Il s'est manifesté en deux grandes phases. Durant la première, qui se situe entre la fin des années cinquante et le début des années soixante-dix, l'agglomération de Montréal a perdu son statut de capitale financière du Canada au profit de Toronto. Ce revirement a eu une influence déterminante sur l'évolution ultérieure de l'économie montréalaise.

La seconde phase, qui s'est amorcée il y a vingt ans, a été marquée par une accélération du recul de la région, en raison particulièrement de la fermeture et de la rationalisation d'un grand nombre d'entreprises manufacturières traditionnelles qui ont été rudement frappées par la concurrence étrangère. Parallèlement, l'exode des sièges sociaux et des services aux entreprises, amorcé plus tôt, s'est poursuivi et même accentué au milieu des années soixante-dix à la suite de l'émigration vers l'Ontario d'une partie importante de l'élite économique anglophone.

Depuis plusieurs années déjà, la région métropolitaine de Toronto connaît une croissance nettement supérieure à celle de l'agglomération montréalaise. À partir de la décennie soixante-dix, le recul du Grand Montréal s'est traduit non seulement par une perte nette de 28 000 emplois manufacturiers (de 1975 à 1986), mais aussi par une progression trop lente du secteur tertiaire. Au cours des années quatre-vingt, par exemple, les

Principaux indicateurs économiques des régions métropolitaines de Montréal et de Toronto

	Montréal	Toronto
Population (millions) (1986)	2,9	3,4
Taux de chômage (%) (1990)	10,1	5,3
Taux d'activité (%) (1989)	66,1	72,3
Revenu moyen ($) (1985)	12 711	15 182
Taux de pauvreté (%) (1985)	21,5	13,1

Source: Statistique Canada.

activités tertiaires ont généré 300 000 nouveaux emplois dans la région torontoise contre seulement 75 000 dans l'agglomération montréalaise. De 1986 à 1989, le rattrapage effectué par le Grand Montréal dans le secteur manufacturier – qui a profité d'une hausse remarquable de 50 000 emplois tandis que celui de la région de Toronto accusait une diminution nette de 18 000 emplois – n'a pas été suffisant, toutefois, pour combler l'inertie du tertiaire.

Cependant, il y a lieu de relativiser le brusque déclin de l'emploi manufacturier de l'agglomération montréalaise. Plusieurs régions urbaines, en particulier dans le nord-est et le centre-ouest américains, ont connu une restructuration industrielle beaucoup plus profonde et marquée que celle du Grand Montréal. Entre 1978 et 1984, des villes comme Pittsburg, Buffalo, Detroit, Cleveland, Chicago, Milwaukee, New York, Cincinnati, Baltimore et Philadelphie ont subi annuellement de deux à six fois plus de pertes d'emplois que la région de Montréal.

A. Le déplacement du secteur financier vers Toronto

C'est un des facteurs qui a pesé le plus lourdement sur l'évolution économique du Grand Montréal. En 1952, l'agglomération montréalaise comptait 20 % de plus de sièges sociaux d'institutions financières que la région de Toronto; vingt ans plus tard, elle en avait 36 % de moins. En 1988, c'était 60 % de moins.

Ce déplacement du secteur financier vers Toronto résulte d'abord de l'attraction qu'a suscitée, dans la capitale ontarienne, l'apport massif de capitaux américains pour soutenir le développement industriel de la province voisine, particulièrement dans l'industrie automobile. Les retombées de la politique de francisation adoptée au milieu des années soixante-dix et l'élargissement des écarts de fardeau fiscal, défavorables au Québec, en particulier aux hauts salariés, ont aussi contribué à l'exode du secteur financier vers Toronto.

Variation annuelle moyenne de l'emploi manufacturier, régions métropolitaines, 1978-1984
(en pourcentage)

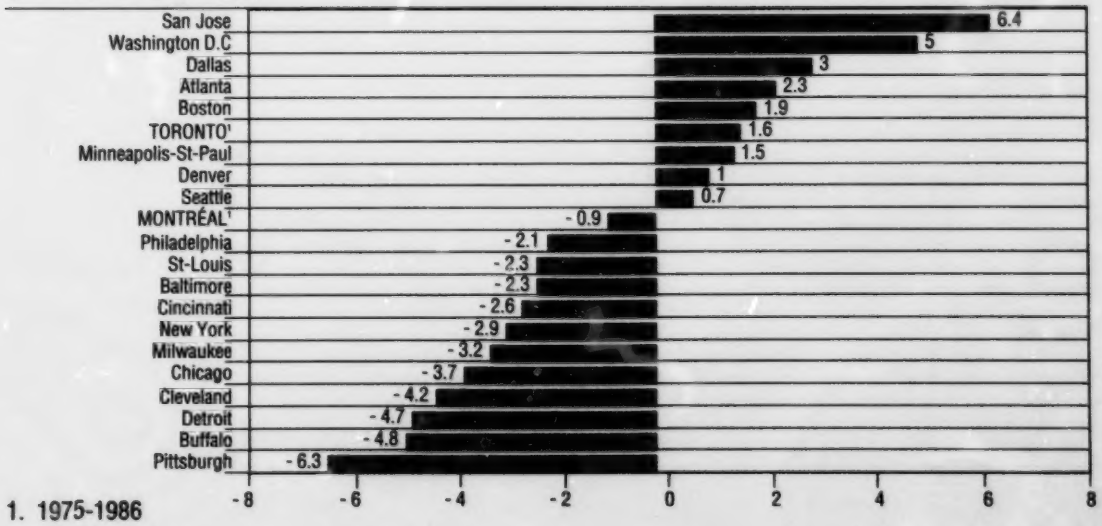

1. 1975-1986

Sources: Boston Redevelopment Authority.
Statistique Canada, recensement des manufacturiers, 31-209.

Cet exode a eu des répercussions sur l'ensemble de l'économie montréalaise; tout le tertiaire moteur, dont le secteur financier est une composante majeure, en a subi les contrecoups. Les sièges sociaux des institutions financières jouent un rôle vital dans l'économie en abritant des activités spécialisées majeures – placements, recherche et développement, etc. – auxquelles se greffent de multiples services complémentaires dont l'interaction contribue à la croissance générale du tertiaire.

La même tendance est observée en ce qui touche les sièges sociaux d'entreprises. Les sièges sociaux des 300 plus grandes firmes industrielles au Canada sont deux fois plus nombreux dans la région métropolitaine de Toronto que dans le Grand Montréal. De 1979 à 1988, l'agglomération montréalaise a perdu dix de ses sièges sociaux. Ainsi, la zone d'influence du Grand Montréal dans le reste du Canada tend à se rétrécir; elle se limite de plus en plus à l'espace québécois.

Cette évolution a eu pour effet de ralentir nettement la progression du secteur tertiaire. De fait, l'expansion des activités tertiaires a été et continue d'être plus rapide dans l'agglomération de Toronto que dans celle de Montréal. Il y a lieu de s'en inquiéter d'autant que le dynamisme économique de la base exportatrice des grandes régions urbaines dépend largement de la vitalité du tertiaire supérieur.

B. Un renouvellement trop lent de la base manufacturière

Ce qui caractérise le secteur manufacturier du Grand Montréal, ce n'est pas seulement le déclin des industries traditionnelles, mais aussi la croissance trop lente des autres groupes.

La prédominance de la branche textiles et vêtements y est pour quelque chose. Elle fournissait 25 % des emplois en 1975 et 22 % en 1986. Bien qu'il ait essuyé près de 40 % des

Évolution du nombre de sièges sociaux des institutions financières dans la région de Montréal[1] par rapport à celui dans la région de Toronto[1]

1952 à 1988[2]

1952	1972	1988
1,2	0,64	0,4

1. Région métropolitaine de recensement.
2. Pour 1988, le ratio a été établi par le ministère des Finances du Québec, à partir des 100 plus importantes institutions financières.

Source: André Ryba, «*Le secteur financier et le développement économique du Québec*», l'Actualité économique, juillet-septembre 1974, p. 384.

pertes totales d'emplois durant cette période, ce groupe occupe toujours une place centrale dans le secteur manufacturier.

Durant ces années particulièrement éprouvantes pour les entreprises manufacturières du Grand Montréal, seuls quatre groupes industriels ont créé des emplois : produits chimiques, imprimerie et édition, produits électriques et électroniques et transport. En revanche, dans l'aggiomération torontoise, la majorité des groupes a connu une augmentation des emplois, y compris celui des textiles et des vêtements.

La réduction de l'emploi manufacturier a été, par ailleurs, accompagnée d'un relèvement significatif du niveau de productivité qui, à toutes fins utiles, rejoint maintenant celui de la capitale ontarienne. Ces progrès au chapitre de la productivité ne sont sûrement pas étrangers au renversement complet de tendance observé au cours de la deuxième moitié des années quatre-vingt. En effet, depuis 1986, l'emploi manufacturier a augmenté beaucoup plus rapidement dans la région de Montréal que dans l'agglomération torontoise.

Il faut s'attendre à ce que la libéralisation des échanges avec les États-Unis et, éventuellement, avec le Mexique, entraîne d'autres pressions sur les industries traditionnelles des textiles, des vêtements, de la chaussure et du meuble. Cependant, plusieurs des entreprises de ces groupes ont amorcé leur modernisation depuis longtemps et sont bien armées pour affronter la concurrence étrangère. Bien que les rémunérations dans ces branches industrielles soient généralement faibles, le Grand Montréal a intérêt à les renforcer, aussi longtemps en tout cas que les entreprises pourront maintenir leurs avantages comparatifs.

Le principal défi à relever dans le secteur manufacturier est donc d'accélérer le renouvellement de la base industrielle, en misant d'abord sur le développement de créneaux d'avenir et, ensuite, en poursuivant la modernisation des industries traditionnelles.

Variation de l'emploi de certains secteurs manufacturiers, de 1975 à 1986, dans la région métropolitaine de Montréal

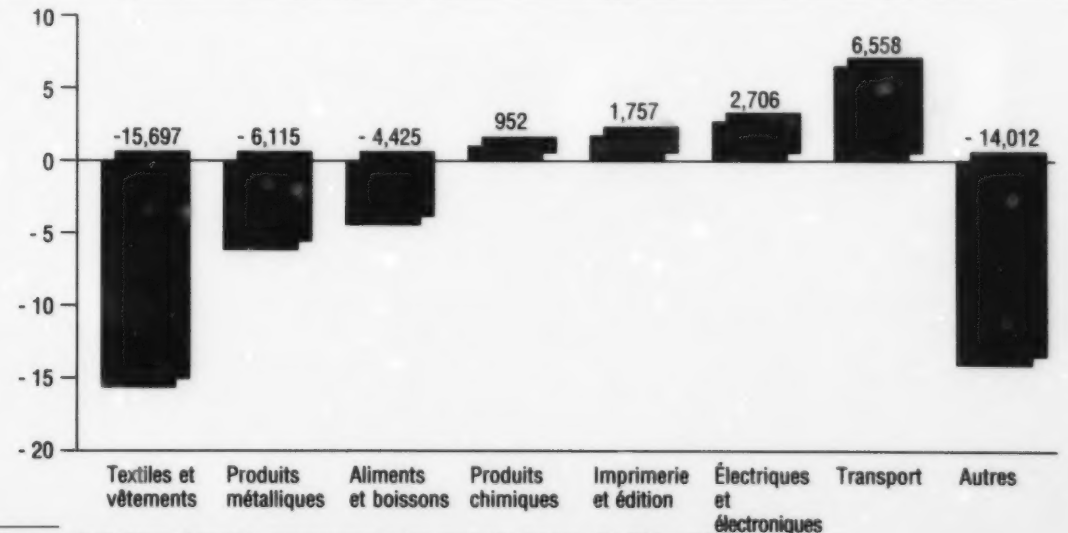

Source: Statistique Canada, recensement des manufacturiers, 31-209, 1986

C. L'approche économique des gouvernements

Paradoxalement, les gouvernements de tous les niveaux – fédéral, provincial et municipal – ont aussi contribué, par certaines de leurs politiques économiques, au recul de la région de Montréal.

Durant trop longtemps, les gouvernements ont retardé indûment l'ajustement inévitable de certains secteurs en déclin. Des mesures d'appui et de transition étaient sans doute nécessaires pour faciliter l'adaptation de la main-d'oeuvre à un marché du travail en rapide transformation. Mais il était vain de s'accrocher à des produits en décroissance évidente que les nouveaux pays industriels sont en mesure de vendre à des prix nettement inférieurs tout en respectant un standard hautement compétitif de qualité. L'exemple le plus révélateur à cet égard est celui des chantiers navals.

De plus, certaines politiques salariales et fiscales ont réduit le niveau de compétitivité des entreprises québécoises vis-à-vis de leurs concurrentes nord-américaines. Ainsi, au milieu des années quatre-vingt, le fardeau fiscal du secteur privé était nettement plus élevé au Québec qu'en Ontario.

C'est dans ce contexte que les gouvernements ont eu tendance, dans la région de Montréal et ailleurs au Québec et au Canada, à réduire le développement à la mise en place de grandes infrastructures publiques. Non pas que la construction de certaines d'entre elles n'était pas nécessaire, mais l'accent très prononcé et quasi exclusif mis sur les infrastructures a donné l'impression qu'il suffisait d'en intensifier le développement pour assurer la croissance de la région de Montréal.

La réalisation de grands projets comme l'Exposition universelle de 1967, les installations olympiques et l'aéroport de Mirabel, procédait également de cette conception que le développement vient des grandes infrastructures. Celles-ci ont sûrement contribué temporairement à la croissance du Grand Montréal, mais on constate aujourd'hui jusqu'à quel point cette expansion fut artificielle, qu'elle a masqué les problèmes fondamentaux et retardé l'adoption de mesures qui s'attaquaient aux véritables obstacles.

Parmi les divers paliers d'autorité publique au Canada, le gouvernement fédéral est un de ceux qui exercent le plus d'influence sur le développement économique. D'aucuns ont suggéré que les politiques fédérales doivent être au nombre des causes les plus importantes du retard économique accusé par le Québec et la région de Montréal au cours des dernières décennies.

Ce qui ressort principalement, ce n'est pas tant l'insuffisance des interventions fédérales dans la région montréalaise que leur incohérence en certaines matières. L'exemple le plus saisissant demeure le fiasco survenu dans le transport aérien. On comprend mal, encore aujourd'hui, que le gouvernement canadien ait octroyé aux sept plus grands transporteurs européens des permis d'atterrissage à Toronto, et cela après avoir implanté un nouvel aéroport à Mirabel dont l'essor devait renforcer le rôle du Grand Montréal comme porte d'entrée du trafic aérien dans le nord-est américain. Ces décisions ont non seulement entraîné l'affaiblissement du rôle de Mirabel, mais fait naître en outre des problèmes d'interconnexion entre les deux aéroports dont la cohabitation crée de nombreux effets négatifs. De fait, la décision de maintenir les deux aéroports en opération a sans doute constitué une erreur.

D. Les facteurs politiques et linguistiques

L'évolution politique au Québec et au Canada a aussi pesé sur l'économie montréalaise. Le départ dans la deuxième moitié des années soixante-dix de dizaines de milliers d'anglophones, dont plusieurs appartenaient au milieu des affaires, a créé un vide qui n'a été que partiellement comblé par les entrepreneurs francophones. Ces Montréalais étaient, pour la plupart, intégrés aux réseaux d'échanges et de communications à l'échelle canadienne et nord-américaine et contribuaient ainsi au rayonnement de l'espace économique montréalais.

Leur départ a eu pour effet, dans la suite de l'affaiblissement du Grand Montréal comme centre financier canadien, de réduire l'influence de la région montréalaise au territoire québécois. C'est dans ce contexte qu'il y a eu déplacement de sièges sociaux d'entreprises, dont il a été fait mention plus haut.

L'émigration de la communauté anglophone a réduit sensiblement ses effectifs démographiques. En 1971, elle formait 20,3 % de la population totale ; en 1986, son poids dans l'ensemble du Grand Montréal est passé à 15,9 %. Cette évolution linguistique doit être prise en compte.

En effet, la communauté anglophone de Montréal, avec les réseaux de contacts qu'elle a établis à travers le Canada, constitue un lieu d'accueil facilement accessible pour les gens d'affaires étrangers. Or, le déclin continu de cette communauté a pour effet de diminuer l'attraction du Grand Montréal auprès des communautés d'affaires d'autres pays. Ce phénomène ne doit pas laisser croire que les francophones ne sont pas en mesure de développer des relations d'affaires avec leurs voisins anglophones, mais veut simplement souligner que la communauté anglophone représente une force précieuse pour l'économie montréalaise, en raison justement de son affinité linguistique avec l'ensemble du continent.

E. Conclusion

Ces quatre causes n'épuisent pas, bien sûr, tous les facteurs qui ont pu contribuer au déclin de la région montréalaise. Nous croyons avoir cerné ici l'essentiel des changements qui ont entraîné son recul économique. Ces transformations se résument à un affaiblissement de la structure économique, en particulier des activités tertiaires supérieures (secteur financier, etc.) et à un renouvellement trop lent de la base manufacturière, le tout dans un contexte où les gouvernements ont retardé les restructurations nécessaires par des

Distribution de la population selon la langue maternelle, ensemble du Québec, 1951-1986
(en milliers)

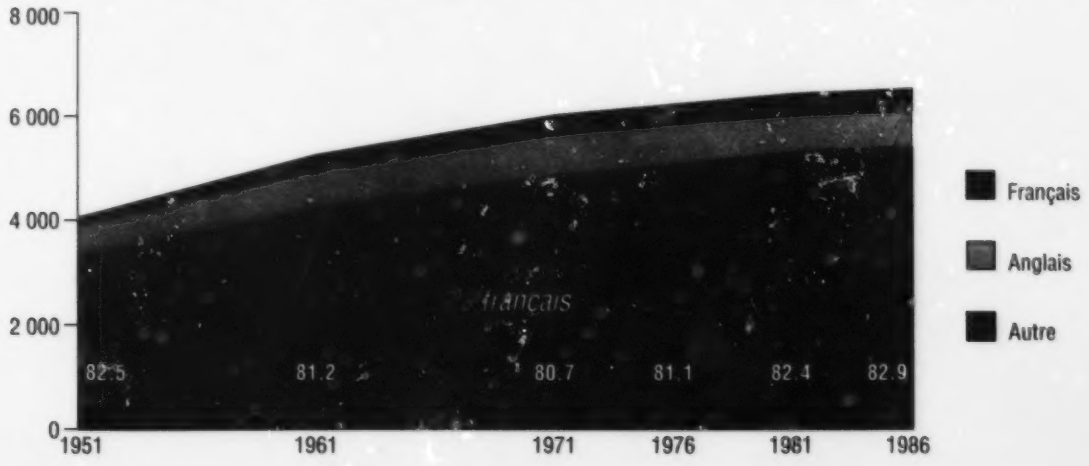

Source: Indicateurs de la situation linguistique au Québec, Conseil de la langue française, avril 1991.

mesures protectionnistes et où l'évolution politique, au Québec et au Canada, s'est répercutée sur le dynamisme de la région de Montréal.

Il importe de rappeler que c'est d'abord l'évolution rapide de l'environnement économique canadien, nord-américain et mondial, à l'influence duquel le Grand Montréal ne peut échapper, qui a bouleversé l'économie montréalaise comme celle de bien d'autres régions urbaines dans les pays industrialisés. Et cet environnement, loin de se stabiliser, ne cesse de bouger et de forcer les économies à s'adapter aux nouvelles conjonctures.

Le déclin a frappé beaucoup plus sévèrement la ville de Montréal que le reste de l'agglomération. Mais la remontée effectuée par plusieurs régions urbaines nord-américaines, dont le centre s'est littéralement effondré, montre bien qu'il est possible pour une grande agglomération de redéployer son économie, à la condition toutefois de ne pas s'accrocher indûment au passé et de se tourner résolument vers l'avenir.

Le renouveau amorcé au Québec dans les années soixante-dix et qui s'est poursuivi et affermi durant la décennie quatre-vingt a jeté les bases d'une restructuration profonde de l'économie montréalaise. Les changements survenus demeurent néanmoins insuffisants ; il reste encore des défis à relever. C'est l'objet de la prochaine section de ce document.

2. Un renouveau... insuffisant

Trois phénomènes ont marqué ce renouveau :

- ☐ l'expansion de l'entrepreneurship francophone ;
- ☐ la révision de la politique économique gouvernementale ;
- ☐ le développement de la concertation.

Ces changements ont apporté un nouveau souffle à l'économie, particulièrement durant la dernière décennie. Toutefois, ils ont été insuffisants, comme en témoignent les chiffres sur le chômage.

A. Des transformations fondamentales

Ce diagnostic du Grand Montréal ne doit pas tromper et voiler les transformations majeures qui ont marqué l'économie québécoise au cours des années quatre-vingt. En premier lieu, il faut mentionner l'élargissement de la base entrepreneuriale francophone.

a) L'expansion de l'entrepreneurship francophone

Cette expansion est généralement associée à l'introduction du Régime d'épargne-action (RÉA) dont les effets sur le développement de l'entrepreneurship francophone ont été effectivement déterminants. Mais, en réalité, cet incitatif fiscal a accéléré et intensifié un mouvement qui était déjà largement engagé dans les deux décennies précédentes. La croissance rapide du nombre d'établissements manufacturiers sous maîtrise francophone en témoigne. Leur part a augmenté fortement en l'espace d'une décennie, à partir du milieu des années soixante.

Cette progression de l'entrepreneurship francophone n'aurait toutefois pas été aussi rapide et durable sans le développement parallèle du capital financier également francophone. Les décennies soixante et soixante-dix ont été marquées par l'émergence d'un secteur financier proprement québécois, contrôlé par les francophones. Fermement appuyées par l'État qui mit en place des instruments majeurs d'intervention sur les marchés (la Caisse de dépôt et placement, la Société de développement industriel (SDI), la Société générale de financement (SGF)), ou favorisa l'émergence de nouvelles initiatives (le Fonds de solidarité des travailleurs du Québec, les interventions du Mouvement Desjardins, etc.), les entreprises financières ont soutenu directement l'expansion des firmes industrielles.

Ainsi, le secteur financier francophone prit la relève des institutions anglophones dont l'intérêt

se tournait de plus en plus vers le centre et l'ouest du pays. Cette évolution a permis au Québec de poursuivre son développement, mais elle comportait par ailleurs des contraintes dans la mesure où elle rendait plus difficiles les alliances et la coopération avec les milieux d'affaires du reste du Canada. Bref, le secteur financier québécois s'est nettement renforcé mais son rayonnement outre frontières a été parallèlement réduit.

Tous ces changements ont favorisé l'émergence d'une nouvelle classe d'entrepreneurs plus forte et mieux préparée que celle qui existait dans les années cinquante et scixante, au moment où le déclin du Grand Montréal s'est amorcé.

b) La révision de la politique économique du gouvernement

La décennie quatre-vingt a été pour tous les pays industrialisés une période de changements radicaux qui a amené les gouvernements à modifier substantiellement certaines de leurs politiques économiques. Le Québec n'a pas hésité à effectuer les changements nécessaires à plusieurs chapitres.

Le plus important de ces changements est, sans nul doute, la restauration de la compétitivité fiscale du Québec. En outre, des mesures ont été prises pour rendre la fiscalité plus équitable à l'égard des familles et l'orienter davantage vers la croissance économique et la création d'emplois. Mentionnons, à titre d'exemple, les incitatifs consentis, inégalés dans les régions concurrentes, pour encourager les investissements et les activités de recherche et de développement et la formation des travailleurs.

En ce qui touche plus spécifiquement les entreprises, le régime fiscal québécois est désormais compétitif et se compare avantageusement à ceux des autres provinces canadiennes et des

Répartition des emplois selon la propriété des entreprises, par secteur d'activité économique, ensemble du Québec, 1961, 1978 et 1987
(en pourcentage)

Secteur d'activité économique	Année	Canadiens francophones	Canadiens anglophones[1]	Non canadiens
Ensemble des secteurs	1961	47,1	39,3	13,6
	1978	54,9	31,2	13,9
	1987	60,0	31,3	8,7
Agriculture	1961	91,3	8,7	—
	1978	91,8	8,2	—
	1987	92,0	8,0	—
Mines	1978	17,0	18,1	64,9
	1987	35,0	40,4	24,6
Manufactures	1961	21,7	47,0	31,3
	1978	27,8	38,6	33,5
	1987	39,3	38,2	22,5
Construction	1978	74,4	18,5	7,1
	1987	75,5	21,8	2,7
Transports, communications, services publics	1961	36,4	55,3	8,3
	1987	44,9	50,2	4,9
Commerce	1961	50,4	39,0	10,6
	1978	51,0	32,0	17,0
	1987	56,4	34,4	9,2
Institutions financières	1961	25,8	53,1	21,2
	1978	44,8	43,1	12,1
	1987	58,2	34,6	7,2
Services	1961	71,4	28,6	—
	1987	73,1	22,4	4,5
Administration publique	1961	51,8	47,7	0,5
	1978	67,2	32,8	—
	1987	67,0	33,0	—

1. Les auteurs utilisent le terme «anglophones» pour désigner les entreprises non francophones, ce qui est le fait de la presque totalité des entreprises canadiennes non francophones.

Sources: François Vaillancourt et Josée Carpentier, *Le contrôle de l'économie du Québec: la place des francophones en 1987 et son évolution depuis 1961*, Québec, Office de la langue française et Centre de recherche et de développement économique (C.R.D.E.), 1989, tableaux 3.2 et 3.3; pour le secteur commerce (1961): André Raynauld, *La propriété des entreprises au Québec, les années 60*, Québec, Les Presses de l'Université de Montréal, 1974, Indicateurs de la situation linguistique au Québec, Conseil de la langue française, avril 1991.

États américains. Dans le même esprit, des actions ont été prises, comme la réorientation des programmes de la Société de développement industriel (SDI) et la création du Fonds de développement technologique (FDT), en vue de soutenir les entreprises les plus performantes. Des mesures d'appui furent adoptées pour encourager la formation de la main-d'oeuvre, en plus des investissements considérables consentis pour favoriser la création de centres de recherche et la constitution d'équipes de chercheurs dans les universités.

Enfin, le gouvernement s'est appliqué à maîtriser les dépenses publiques et à réduire le déficit: conditions essentielles à l'amélioration de la compétitivité de l'économie québécoise. La part des dépenses budgétaires par rapport au produit intérieur brut (PIB) est passée de 25,7 % en 1983-1984 à 22,8 % en 1990-1991.

Ces interventions s'inscrivent dans un environnement économique où l'État est appelé à modifier son rôle en s'assurant, notamment, que ses politiques concourent à accroître la capacité concurrentielle des entreprises et qu'elles favorisent l'adaptation rapide aux changements.

c) Le développement de la concertation

Au cours des deux dernières décennies, mais davantage dans les années quatre-vingt, les relations de travail au Québec ont subi des transformations profondes. Longtemps imprégnés de vives tensions, les rapports entre patrons et syndicats, entre gouvernements et partenaires sociaux évoluent de plus en plus vers la concertation et la coopération. Sommets et tables de concertation se sont imposés comme moyens privilégiés pour résoudre les problèmes économiques et sociaux. La concertation n'est certes pas une panacée et il ne faut pas lui prêter plus de vertus qu'elle n'en comporte. Elle n'en a pas moins contribué à atténuer les conflits et à affermir l'esprit de coopération, sans lequel le redressement économique est impossible.

Indice du taux de rendement interne après impôt d'un projet d'investissement d'une grande entreprise (Québec = 100)

	Québec	Ontario	Massachusetts	Michigan	New York
Vêtements pour dames	100	44	53	55	24
Meubles de bureau	100	60	99	102	94
Matériel de télécommunication	100	86	77	83	53
Produits pharmaceutiques	100	75	83	94	62

Note: Un nombre inférieur à 100 indique que la fiscalité de la juridiction concernée est moins compétitive que celle du Québec.

Source: Données tirées de l'étude effectuée conjointement par la firme Price Waterhouse et le ministère des Finances du Québec et présentée dans les documents budgétaires du gouvernement du Québec du 16 mai 1989.

Toutefois, la concertation n'est pas vraiment une réalité nouvelle pour les acteurs régionaux, puisqu'ils la pratiquaient, pour la plupart, depuis des décennies. Il y a longtemps, en effet, que la majorité des régions du Québec s'est dotée de structures qui rassemblent les divers groupes socio-économiques et favorisent la promotion du développement régional. Le Grand Montréal constitue cependant une exception. C'est la seule région du Québec où il n'y a aucun organisme de concertation couvrant l'ensemble du territoire métropolitain. Les causes émergent de la nature même de la région, de sa complexité, de la multitude des organismes municipaux (le territoire du Grand Montréal en comprend 137) et des décisions gouvernementales sur les limites territoriales des régions qui n'ont pas favorisé le regroupement sur la base de l'agglomération métropolitaine.

Le processus de concertation y a néanmoins progressé, à la faveur, notamment, des deux sommets socio-économiques et des diverses opérations visant la défense des intérêts de la région. La formation du Comité de concertation économique – Montréal, qui réunit des représentants des milieux patronaux, syndicaux, socio-économiques et municipaux, marque de toute évidence une étape importante. On peut en dire autant du récent Rendez-vous économique 1991, organisé par le Conseil du patronat du Québec.

À cette concertation régionale, s'ajoute la coopération entre patrons et syndicats dans l'entreprise. À ce chapitre, également, des changements notables ont été enregistrés, au point où l'on peut parler de l'émergence d'un «nouveau contrat social», comme en témoignent les ententes conclues chez les Aciers inoxydables Atlas de Tracy et chez Marine industries de Lévis. La mise en place du Fonds de solidarité de la Fédération des travailleurs du Québec et le projet de Fonds d'investissement lancé il y a quelques mois par la Confédération des syndicats nationaux, traduisent aussi l'amélioration du climat des relations de travail survenue pendant la dernière décennie.

d) Conclusion

Le renouveau économique, que l'on vient d'esquisser à grands traits, a été un facteur important de développement. Il n'est certes pas étranger à l'augmentation remarquable de l'emploi manufacturier qu'a connue le Grand Montréal au sortir de la crise du début des années quatre-vingt. Durant cette période, le Québec a renforcé son pouvoir économique, adapté la politique gouvernementale aux nouvelles exigences de la concurrence internationale et progressé sur la voie de la concertation entre groupes, partenaires sociaux et gouvernements.

Mais, visiblement, toutes ces transformations n'ont pas suffi à enrayer le chômage, dont le niveau est demeuré élevé malgré sept années consécutives de croissance. De toute évidence, il subsiste des obstacles importants au redressement du Grand Montréal. Ce sont eux qu'il faut maintenant surmonter pour relancer l'économie de l'agglomération montréalaise.

B. Des défis à relever

On l'a noté déjà, l'affaiblissement de l'économie du Grand Montréal résulte, pour une part, d'une adaptation trop lente de l'industrie manufacturière aux exigences d'une économie mondiale en mutation. Le chômage élevé persistera tant que la reconversion du secteur manufacturier en particulier n'aura pas progressé davantage. C'est le premier défi.

Le taux élevé du chômage dans le Grand Montréal ne dépend pas seulement du manque d'emplois ; il est également lié au marché du travail, qui réclame une main-d'oeuvre de plus en plus qualifiée, et aux caractéristiques des chômeurs, dont une forte proportion n'a pas la formation suffisante pour occuper les postes disponibles. C'est le deuxième défi.

Toutefois, ces contraintes pourront difficilement être levées si les principales forces du milieu demeurent impuissantes à surmonter leurs divergences et leurs différences et à se donner une vision proprement régionale. C'est le troisième défi.

a) Le retard dans le processus de restructuration industrielle

Les industries des textiles et des vêtements ont toujours occupé une place prédominante dans le secteur manufacturier du Grand Montréal. Et malgré la concurrence féroce exercée par les producteurs des pays nouvellement industrialisés ou des régions en voie de développement, ce groupe devance encore tous les autres, et de loin. En 1986 (derniers chiffres disponibles), il fournissait 22 % de tous les emplois manufacturiers, contre seulement 7,5 % dans la région de Toronto.

Cette industrie s'est modernisée et elle continue à le faire. Cependant, la reconversion industrielle implique de toute nécessité le développement des secteurs à haute valeur ajoutée, les seuls qui puissent assurer une croissance soutenue et un niveau de vie élevé. La contribution du groupe textiles et vêtements à la valeur ajoutée totale du secteur manufacturier n'est que de 12,5 %, soit deux fois moins que sa part de l'emploi.

La région de Montréal sera la plus durement touchée par la libéralisation des échanges, en raison justement du poids des industries traditionnelles et de la vive concurrence qu'elles devront affronter sur les marchés internationaux. D'où l'urgence de privilégier de nouveaux créneaux et des secteurs pour lesquels la région de Montréal bénéficie d'avantages comparatifs et de compétences éprouvées.

La modernisation implique également que les entreprises existantes augmentent leur productivité et se tournent davantage vers les marchés d'exportation. Ce problème concerne en réalité tout le Canada dont le rythme de croissance de la

Répartition de l'emploi par groupe industriel, secteur manufacturier, régions métropolitaines de Montréal et de Toronto, 1986
(en pourcentage)

	Montréal	Toronto
Textiles et vêtements	22,2[1]	7,5
Aliments et boissons	10,2	8,3
Produits métalliques	8,5	10,5
Électriques et électroniques	8,9	10,6
Transport	9,7	13,1
Imprimerie et édition	7,7	10,7
Produits chimiques	6,8	6,1
Machinerie	2,7	4,4
Autres	23,3	28,9

1.Textiles de première transformation : Ville de Montréal seulement.

Source : Statistique Canada 1986.

productivité au cours des dix dernières années a été de 44 % inférieur à celui des États-Unis. De même, les coûts unitaires de main-d'oeuvre ont augmenté à un taux annuel deux fois plus élevé que chez notre voisin du sud.

Le Québec accuse ainsi un retard en ce qui concerne les principaux facteurs qui déterminent la productivité et plus particulièrement en matière de recherche et de développement. Si sa position s'est améliorée au cours des dernières années par rapport à l'ensemble du Canada, il reste encore un important déficit à combler, surtout de la part des entreprises. Le gouvernement du Québec a adopté au cours des dernières années plusieurs mesures incitatives qui ont contribué à accroître les investissements dans ce domaine, mais des efforts supplémentaires devront être consentis, notamment de la part du secteur privé, pour rehausser le niveau de la recherche et du développement.

Au chapitre des exportations internationales de biens manufacturés, l'économie montréalaise détient, depuis 20 ans, une part relativement stable, entre 5 et 6 %, des expéditions internationales canadiennes de cette catégorie de biens. En regard des exportations totales du Québec, la part de Montréal a augmenté de 5 % pour atteindre environ 36 %. Ainsi, la croissance des exportations internationales de Montréal a été comparable à celle du Canada et plus rapide que celle du Québec. De plus, les données montrent qu'on a assisté au cours des vingt dernières années à une réorientation du commerce extérieur des manufacturiers montréalais vers les marchés hors du Canada. Les expéditions à destination des autres pays, principalement les États-Unis, représentent maintenant plus de 40 % des livraisons, alors que cette proportion était d'environ 25 % en 1972.

Par ailleurs, les PME québécoises ne sont pas suffisamment orientées vers les marchés extérieurs. En 1986, plus de 72 % d'entre elles ne produisaient que pour le marché québécois et celles qui exportaient fournissaient seulement 8 % de la valeur totale des expéditions manufacturières hors du Canada. Le tableau est semblable dans la région de Montréal. Celles qui exportent, toutefois, s'illustrent de plus en plus sur les marchés internationaux et leur succès devrait, à terme, se refléter sur les PME qui hésitent encore à faire le saut en dehors du pays. Le développement des marchés étrangers demeure capital pour les PME, d'autant qu'elles comptent plus de 45 % de l'emploi total du secteur manufacturier de l'agglomération de Montréal.

Le redéploiement de l'économie concerne aussi le secteur tertiaire qui procure la majorité des emplois. Une large part de son développement reste liée toutefois à la vitalité des industries manufacturières et à leur expansion sur les marchés d'exportation. La progression du tertiaire moteur, notamment, résulte de plus en plus du rayonnement international des entreprises et de leur capacité à se mesurer à la concurrence internationale. Le secteur financier québécois offre certes un appui solide et dynamique aux industries, mais d'autres services seront nécessaires pour épauler davantage les entreprises dans leur course sur les marchés étrangers.

Ces obstacles devront être surmontés pour relever le défi de la restructuration industrielle. La montée de la nouvelle classe d'affaires a certes contribué activement à soutenir la croissance économique, mais elle s'est avérée manifestement insuffisante pour accélérer la modernisation de l'économie. En réalité, le Grand Montréal – et l'ensemble du Québec également – manquent encore d'entrepreneurs, en particulier d'entrepreneurs technologiques.

b) Formation insuffisante et inadéquate de la main-d'oeuvre

Le problème du chômage dans la région de Montréal ne tient pas seulement à un développement trop lent de nouvelles activités, mais aussi au fait que de larges segments de la main-d'oeuvre ne disposent pas des qualifications professionnelles requises pour répondre aux besoins du marché du travail, comme le démontre la coexistence d'un niveau élevé de chômage et de nombreux postes vacants.

Certes, la formation professionnelle n'est pas une potion magique. Il faut aussi, parallèlement, qu'il y ait de nouveaux emplois; de là l'importance d'accélérer la restructuration industrielle.

En réalité, à quelques exceptions près, la main-d'oeuvre du Grand Montréal est aussi qualifiée que celle de la région de Toronto. Ainsi, la proportion de la population de quinze ans et plus n'ayant pas complété les études secondaires est identique dans les deux régions. La part de ceux qui ont obtenu un diplôme de niveau secondaire est même supérieure dans le Grand Montréal. La région montréalaise accuse toutefois un déficit d'environ 65 000 diplômés, toute proportion gardée, en ce qui concerne la diplomation universitaire.

Par contre, ces chiffres sont trompeurs dans la mesure où ils laissent dans l'ombre des dimensions importantes du chômage dans l'agglomération montréalaise.

Premièrement, le taux de décrochage scolaire au niveau secondaire a augmenté rapidement depuis 1986. Ce taux atteint maintenant 36 % en moyenne, alors qu'il dépasse ce niveau dans certaines écoles des zones défavorisées de l'île de Montréal. Les milieux concernés sont de plus en plus conscients des conséquences désastreuses de ce problème. Des actions énergiques devront donc être entreprises afin d'en diminuer les contrecoups.

Deuxièmement, le nombre de prestataires de la sécurité du revenu aptes au travail, dont une proportion grandissante est écartée du marché du travail, s'est accru rapidement ces dernières années. Depuis 1986, ils tendent à être plus nombreux que les bénéficiaires de l'assurance-chômage dans le Grand Montréal ; ce qui reflète bien les difficultés d'adaptation de la main-d'oeuvre dans un contexte de restructuration industrielle en milieu urbain. En 1990, il y avait dans la région de Montréal environ 160 000 personnes sans emploi.

D'après les enquêtes effectuées dans l'est de Montréal, les prestataires de la sécurité du revenu recevant de l'aide durant plus de deux ans éprouvent beaucoup plus de difficultés à réintégrer le marché du travail. Dans ce même territoire, ils

Évolution du nombre de bénéficiaires réguliers de l'assurance-chômage et de prestataires de la sécurité du revenu, 1979-1990
(en milliers)

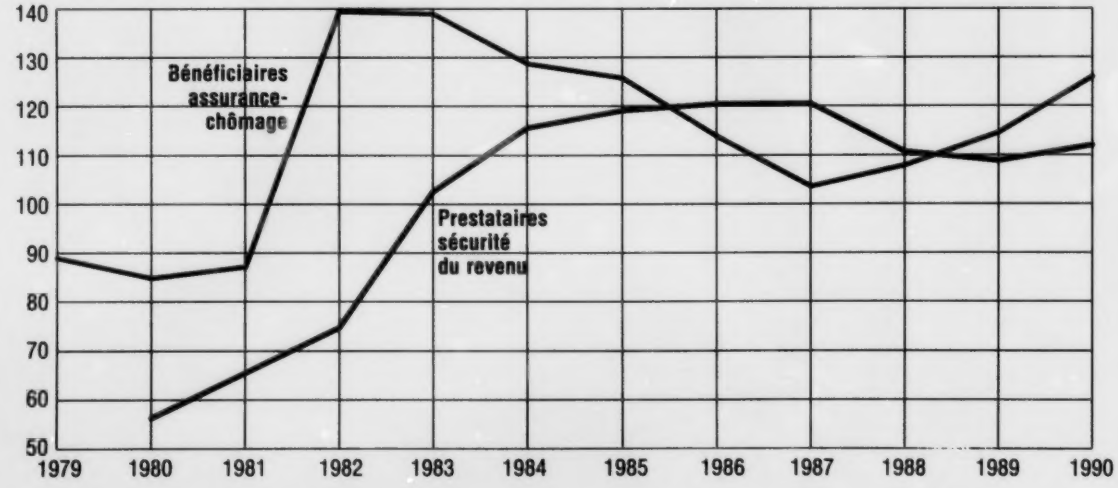

Source: Ministère de la Main-d'oeuvre, de la Sécurité du revenu et de la Formation professionnelle.

représentent plus de 60 % de l'ensemble des prestataires.

Troisièmement, il existe dans la région de Montréal, ainsi qu'ailleurs au Canada, des pénuries de main-d'oeuvre spécialisée qui reflètent les problèmes d'ajustement que suscitent les transformations rapides de l'économie. Tout se passe comme si les travailleurs et les institutions de formation ne parvenaient pas à répondre adéquatement aux nouveaux besoins du marché du travail.

Pourtant, le phénomène est mal connu, étant donné qu'il n'existe aucun système d'enregistrement des postes occupés, vacants, et des caractéristiques de la main-d'oeuvre disponible. Il n'en demeure pas moins réel et il ressort singulièrement quand il met en cause la croissance d'un secteur particulier, comme ce fut le cas il y a quelque temps dans l'industrie aéronautique.

Si les pénuries d'emplois résultent, pour une part, des changements structurels qui bouleversent les économies, elles proviennent aussi des déficiences de notre système de formation professionnelle qui n'est pas en mesure de satisfaire, tant quantitativement que qualitativement, aux nouvelles exigences du marché du travail. Cette situation est inquiétante pour l'avenir du Grand Montréal, d'autant que plusieurs jeunes ne terminent pas leurs études secondaires et que le taux de chômage reste élevé. Mais les réformes apportées il y a quelques années commencent à porter leurs fruits. Les étudiants sont de plus en plus nombreux à opter pour la formation professionnelle et la très grande majorité de ceux qui terminent trouvent du travail immédiatement.

c) Des forces divisées sans vision régionale

Le Grand Montréal est une région vaste, sans unité, à forte majorité francophone mais comportant une importante minorité anglophone et plusieurs groupes ethniques. Rassembler les composantes territoriales ainsi que les diverses forces culturelles de la région, tel est l'immense défi que doivent relever les intervenants de l'agglomération métropolitaine s'ils veulent accomplir avec succès la tâche urgente de redresser l'économie.

Cette concertation implique certaines conditions. Tout d'abord, que le milieu se considère pleinement responsable de l'avenir économique de la région. Certes, les gouvernements provincial et fédéral disposent de moyens stratégiques de développement. Cependant, dans plusieurs domaines, ce sont les instances locales et régionales qui sont les mieux placées pour entreprendre de nouvelles actions, combler des lacunes et lever les obstacles au redressement de l'agglomération. Elles peuvent faire beaucoup plus qu'elles n'ont fait jusqu'à maintenant.

Toutefois, le regroupement des forces du milieu ne portera fruit à long terme que si celles-ci se préoccupent, en priorité, de rendre l'économie montréalaise plus compétitive à l'échelle internationale, c'est-à-dire, que si elles concentrent leurs efforts, d'abord et avant tout, dans des actions qui contribueront à la modernisation des entreprises, à l'accroissement de la capacité de recherche et de développement et à la valorisation de la formation de la main-d'oeuvre. Les représentants régionaux doivent résister à la tentation de miser sur des palliatifs, des solutions de court terme qui ne feraient que créer l'illusion d'un redressement.

La concertation à l'échelle du Grand Montréal reste à faire. Elle se heurte à toutes sortes de contraintes, dont notamment le nombre et la variété des intérêts en cause. Dans le monde municipal en particulier, la multitude des structures locales et les différences de poids considérables entre certaines d'entre elles, complexifient de toute évidence les relations entre les diverses composantes du territoire.

Il ne manque pas de dynamisme dans le Grand Montréal, mais il n'est pas sûr que tous les acteurs poussent dans la même direction. Au contraire, il se dégage souvent l'impression que trop de forces se neutralisent en cherchant d'abord à privilégier leurs propres intérêts, sans prendre en considération l'intérêt de toute la région. Ce comportement est parfaitement naturel à certains égards, mais il n'en est pas moins, parfois, coûteux pour la collectivité.

En réalité, l'organisation territoriale dans le Grand Montréal n'est plus du tout adaptée à la réalité économique, qui est celle d'une grande agglomération dont les composantes sont soudées les unes aux autres. Dans ce sens, la concertation régionale exigera que les groupes et les instances municipales se réfèrent désormais à un nouvel espace, celui du Grand Montréal.

Le rassemblement des forces concerne également les rapports entre les communautés anglophone et francophone. On a vu le rôle que les anglophones ont joué dans le passé et qu'ils continuent à exercer dans le développement de la région montréalaise. Il n'y a pas de doute qu'une autre vague de départs, comme celle survenue il y a une quinzaine d'années, constituerait une lourde perte pour l'économie du Grand Montréal. Les représentants des milieux d'affaires des deux communautés pourraient certainement contribuer à rapprocher les deux solitudes.

Dans le même sens, les nombreuses ressources qu'offrent les diverses communautés ethniques de la région devraient être davantage mises à contribution. Mais encore faut-il que ces groupes participent pleinement à la vie économique. Par leur dynamisme et les relations privilégiées qu'ils entretiennent avec d'autres pays, ils représentent un actif majeur dont on a trop sous-estimé l'importance jusqu'à maintenant.

L'apport des communautés ethniques à l'économie montréalaise tend à s'accroître. Dans un contexte où le Québec multiplie et diversifie ses échanges avec l'extérieur, elles sont appelées à jouer un rôle de plus en plus important dans l'évolution de la région montréalaise et de l'ensemble du Québec. Il revient aux diverses instances de la région et aux gouvernements concernés de poursuivre et d'intensifier les efforts déjà engagés en vue de faciliter l'intégration des populations immigrantes à la société québécoise.

On l'aura remarqué, plusieurs des problèmes qui ont été mentionnés tiennent à des déficiences inhérentes à notre propre système social et économique, soit dans les entreprises dont la capacité d'innovation ou d'exportation est trop faible, soit dans nos institutions de formation qui parviennent difficilement à s'adapter rapidement au nouvel environnement économique, soit dans l'organisation de la région dont les forces sont divisées et sans vision régionale.

Nous pouvons dire, d'une certaine manière, que nous avons nous-mêmes, collectivement, érigé un grand nombre de ces obstacles. Notre marge de manoeuvre est donc à la mesure de notre volonté de nous attaquer à la racine des problèmes, aux contraintes véritables qui freinent la croissance du Grand Montréal. C'est pourquoi les actions de redressement doivent être maintenant centrées essentiellement sur l'amélioration des conditions fondamentales du développement. C'est pourquoi aussi les forces de la région ont l'urgente mission de s'impliquer davantage dans le relèvement économique de la région.

C'est dans cet esprit qu'il convient d'envisager les choix fondamentaux de développement qui orienteront l'action des divers agents économiques du Grand Montréal.

CHAPITRE II

LES CHOIX QUI S'IMPOSENT

Les voies de redressement ne sont pas infinies. En réalité, elles sont très peu nombreuses, car elles doivent s'inscrire dans un environnement économique dont les exigences pèsent de plus en plus lourd sur les économies nationales. Deux contraintes paraissent incontournables : la mondialisation des échanges et la redéfinition du rôle de l'État.

Le choix qui s'impose dans ce contexte, c'est d'adapter l'économie du Grand Montréal aux impératifs d'une concurrence plus forte que jamais. L'objectif est donc de rendre l'économie montréalaise plus compétitive à l'échelle internationale. Il se résume par un mot clé que tous les agents économiques devraient maintenant considérer comme une grande ambition : exporter. En d'autres mots, relever le défi de la concurrence, sans quoi l'économie montréalaise et celle du Québec risquent de reculer davantage.

Ce choix, dira-t-on, ne comporte rien de particulier ; c'est aussi celui de plusieurs autres pays. De fait, il traduit bien la mondialisation de l'économie à laquelle n'échappe désormais aucune nation. La réalisation de cet objectif ne va pas de soi. Elle appelle des choix conséquents. D'où une stratégie de développement qui mise essentiellement sur l'amélioration des conditions fondamentales pour un redressement durable.

Le renouvellement de la base économique est primordial. C'est une condition incontournable, la seule qui permettra d'accroître les investissements requis pour améliorer les services publics, les infrastructures de transport, protéger l'environnement, etc. Cette priorité accordée à l'économie doit toutefois s'inscrire dans un développement global qui tient compte à la fois de la qualité de la vie et des conditions sociales, dans une vision intégrée de l'ensemble de la région.

Telles sont les grandes orientations du plan stratégique du Comité ministériel. Ce plan ne veut pas être un recueil de mesures et de programmes d'investissements des ministères dans la région. Il est d'abord et avant tout un cadre qui donne une direction et indique des priorités. Il contient un certain nombre de projets majeurs qui, croyons-nous, pourront engager le Grand Montréal sur la voie d'un redressement durable. Bref, il doit être vu comme le point de départ d'un processus auquel pourront s'associer tous les agents économiques de la région.

1. Les exigences de l'environnement économique

L'économie mondiale est en mutation. Elle évolue progressivement vers un seul et immense marché, ouvert et sans frontière. Ce bouleversement offre de nouvelles possibilités de développement au Grand Montréal mais pose aussi des exigences. Il amène également, par la force des choses, une redéfinition du rôle de l'État en matière économique.

C'est dans cet environnement particulièrement contraignant que s'inscrit le choix fondamental en faveur d'une économie plus concurrentielle qui mise d'emblée sur l'exportation. Ce choix contribue par ailleurs à un développement global qui prend en considération l'ensemble des dimensions de la réalité régionale.

A. Des contraintes inévitables

La plus déterminante est sans conteste la globalisation de l'économie qui a déjà marqué profondément la région de Montréal.

a) La mondialisation de l'économie

Ce phénomène ne date pas d'hier. Depuis les accords du GATT en 1948, le commerce international a connu une croissance fulgurante. Le Canada, comme tous les autres pays industrialisés, a levé progressivement ses mesures protectionnistes. Cette évolution n'a pas manqué de se répercuter dans la région de Montréal où les industries traditionnelles ont subi une rude concurrence de la part des pays nouvellement industrialisés et du tiers-monde. Ainsi, au cours des vingt-cinq dernières années, les entreprises de produits textiles ont perdu à elles seules 10 000 emplois, soit près de 60 % de leurs effectifs. On remarque la même tendance dans le secteur du cuir, de la chaussure et des produits connexes dont le personnel a diminué de plus de 4 000 depuis 1965, soit environ 60 % du total.

La mondialisation de l'économie n'est donc pas une abstraction pour la région de Montréal, c'est une réalité qui lui offre d'immenses possibilités. Mais, jusqu'à maintenant, force est de constater qu'elle n'en a pas bénéficié autant qu'elle aurait pu le faire. L'accord de libre-échange canado-américain offre de nouvelles perspectives aux entreprises montréalaises pour autant qu'elles sachent en tirer parti.

Les succès remportés sur les marchés mondiaux par des industries en forte croissance et des services spécialisés en témoignent. Les entreprises de télécommunication, de moteurs d'avion, d'instruments de mesure et d'automobiles ont augmenté sensiblement leurs exportations au cours des dix dernières années. De même, les firmes de génie-conseil et de services informatiques se sont implantées solidement à l'étranger. Ces percées permettent les plus grands espoirs, d'autant qu'elles ont été réalisées dans des créneaux à haute valeur ajoutée.

Parallèlement, le décloisonnement des institutions financières a renforcé les entreprises et leur a permis de rivaliser sur des marchés plus vastes. Les progrès accomplis par l'industrie touristique et les réussites de certains produits culturels sur les marchés d'exportation ne peuvent non plus être ignorés. Bien que ces activités ne génèrent pas de valeur ajoutée très élevée, elles contribuent également au développement.

Malgré ces résultats remarquables, il reste encore beaucoup à faire pour accroître la compétitivité de l'économie montréalaise et éviter que la

mondialisation ne se retourne finalement contre elle.

b) La redéfinition du rôle de l'État

Les gouvernements ont joué un rôle majeur dans le développement de l'économie québécoise celle du Grand Montréal en soutenant l'expansion de plusieurs secteurs d'activités. Ils continuent à le faire encore largement, mais leurs actions tendent à devenir, sous la pression de l'environnement international, plus circonscrites, moins étendues et moins protectionnistes. C'est dans cet esprit que le Québec a entrepris sa réforme fiscale et qu'il a procédé à la privatisation d'entreprises publiques et à la déréglementation de certaines activités.

Cette évolution comporte deux conséquences importantes pour l'économie du Grand Montréal.

1. Il sera de plus en plus difficile pour les gouvernements de maintenir des politiques protectionnistes. Certains secteurs continueront certes d'être soutenus, mais la tendance de fond qui prévaut amènera les gouvernements à relâcher graduellement certaines de leurs mesures d'appui. Il faudra donc accroître la productivité des secteurs les plus sensibles à la concurrence ou en développer de nouveaux, capables de rivaliser avec force sur les marchés mondiaux.

2. Les gouvernements devront veiller à ce que les régimes fiscaux améliorent la capacité concurrentielle des entreprises et favorisent le développement de l'économie et de l'emploi.

Un autre phénomène entraînera une remise en question du rôle de l'État et ne manquera pas d'avoir des répercussions sur l'économie du Grand Montréal. Il s'agit de la dette publique fédérale dont le poids accroît le fardeau financier du Québec et des municipalités. Le niveau d'endettement du Canada est en effet inquiétant, non seulement parce qu'il est très élevé et qu'il continue à augmenter plus rapidement que la valeur des biens et services que les Canadiens produisent, mais aussi parce qu'il contribue à hausser les taux d'intérêt et la valeur du dollar canadien, bref, à miner la compétitivité des entreprises. C'est

Ratio de la dette du gouvernement fédéral au PIB
1980-1981 à 1991-1992
(en pourcentage)

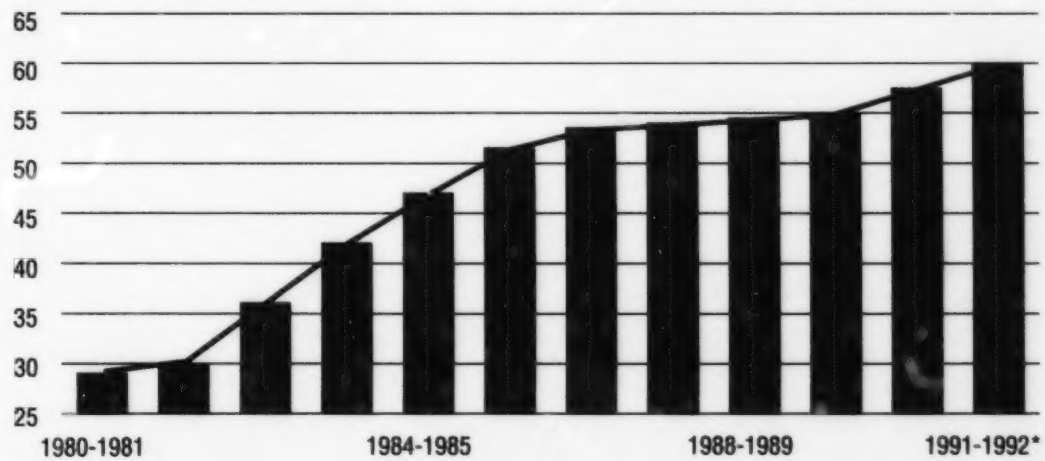

* Prévisions

Source: Ministère des Finances, Canada, le Budget, 26 février 1991.

pourquoi il est si important de réduire la dette publique canadienne.

Les agents économiques du Grand Montréal doivent donc considérer la situation financière des gouvernements comme une contrainte majeure qui restreint leurs moyens d'action. En somme, la capacité financière des gouvernements est beaucoup plus limitée que par le passé et elle le sera encore davantage dans les années à venir. Cette réalité impliquera un choix rigoureux et difficile des projets à mettre en oeuvre pour soutenir le développement. En conséquence, il faudra accorder la priorité aux mesures qui ont le plus de retombées sur la restructuration de l'économie et sur l'amélioration de la compétitivité des entreprises.

B. La priorité au développement de l'économie

L'économie du Grand Montréal traverse une période cruciale. Les obstacles à sa croissance ne sont pas conjoncturels, mais structurels. Il serait vain de penser, par exemple, qu'une réanimation provisoire de l'économie suffirait à résorber le chômage et que la reprise apporterait des solutions durables.

Nous l'avons amplement démontré, les difficultés freinant le Grand Montréal commandent des changements en profondeur et à long terme, qui visent à améliorer les conditions fondamentales du développement économique. Il s'agit essentiellement d'accélérer la modernisation du tissu industriel, en mettant l'accent sur les produits d'avenir à haute valeur ajoutée, d'intensifier d'urgence la formation de la main-d'oeuvre et d'accroître les investissements en faveur de l'innovation.

Ces transformations prendront du temps. Elles exigeront des efforts continus dont les résultats ne seront pas nécessairement immédiats. Il faudra avoir la patience et la détermination de poursuivre, de persister, sachant que le redressement de la région passe inévitablement par l'établissement d'une base économique solide et durable.

a) Un double défi

La région de Montréal doit relever un double défi :

- ☐ d'une part, restructurer son économie, l'orienter vers les secteurs en croissance, sans quoi elle risque d'accumuler un retard irrécupérable ;
- ☐ d'autre part, favoriser l'adaptation de la main-d'oeuvre de manière à ce qu'elle contribue au redressement de l'économie.

Un défi d'autant plus redoutable que la reprise économique dans les pays industrialisés tarde à se manifester et que les prévisions pour les prochaines années annoncent une croissance lente. Donc, selon toute vraisemblance, la résorption du chômage ne se fera que graduellement.

Ces observations conduisent à deux conclusions :

1. La baisse réelle et durable du chômage passe par une restructuration de l'économie, c'est-à-dire par une amélioration de la productivité, par le progrès technologique et le développement de secteurs capables d'affronter la concurrence internationale. Ce qui signifie qu'il faudra concentrer les énergies et les investissements dans les mesures axées sur la modernisation des entreprises, l'innovation ainsi que la formation de la main-d'oeuvre.

Le Comité ministériel entend, par conséquent, privilégier dans l'avenir les actions visant à renouveler la base économique, à rendre les entreprises plus compétitives et à développer des emplois durables. Les infrastructures et les grands équipements ne seront pas pour autant négligés. Toutefois, considérant l'état actuel du réseau de transport et des services publics, il n'y a pas de développement majeur à prévoir, de l'ordre de ceux entrepris dans les décennies précédentes. Il s'agit plutôt de consolider ce qui est en place, d'en accroître l'efficacité et de le compléter au besoin.

Bref, de nouveaux équipements feront sans doute leur apparition dans les prochaines années et contribueront à la croissance de la région. L'essentiel des actions et des investissements devra

cependant porter sur d'autres facteurs de développement, ceux qui peuvent sortir l'économie régionale de l'impasse et accélérer son redressement à long terme.

Les gouvernements ont un rôle à jouer dans la restructuration de l'économie montréalaise. Mais, on l'a vu, leur marge de manoeuvre financière est faible et les oblige à centrer leurs actions et ordonner leurs priorités en fonction du défi principal à relever : rendre l'économie plus compétitive.

2. Cependant, il faut aussi des actions plus immédiates destinées aux chômeurs de la région. La restructuration de l'économie est un défi à moyen et à long terme. Des mesures devront donc être prises afin d'aider les chômeurs à réintégrer le marché du travail. Plusieurs n'ont pas la formation requise pour occuper les emplois disponibles. D'autres, en particulier les prestataires de la sécurité du revenu, risquent d'être écartés du marché du travail s'ils n'ont pas l'occasion de renouer avec la vie professionnelle. Des programmes adaptés à ces besoins devront être mis en oeuvre.

La principale difficulté des mesures d'appui aux chômeurs est de s'assurer qu'elles répondent aux besoins complexes d'une main-d'oeuvre de plus en plus diversifiée et d'un marché du travail en constante évolution. Le chômage prolongé et l'augmentation du nombre de prestataires de la sécurité du revenu sans expérience de travail (des jeunes, des chefs de famille monoparentale) exigent désormais des programmes particuliers. Pour plusieurs, le chômage n'est pas d'abord un problème d'emploi, mais d'intégration à l'univers du travail, vis-à-vis duquel ils se sentent étrangers.

Toutefois, pour la majorité, le chômage dans la région de Montréal est aussi et surtout un problème d'emploi. La restructuration de l'économie devrait graduellement susciter de nouveaux emplois et, à la faveur de la reprise, entraîner une baisse appréciable du chômage. Outre les mesures de formation professionnelle qui entraîneront vraisemblablement un recul du chômage, d'autres moyens d'action devront être mis en oeuvre. Mais, ici aussi, les ressources financières limitées des gouvernements restreignent leur capacité d'action.

b) Un plan d'actions prioritaires

La situation économique du Grand Montréal commande que des actions prioritaires soient engagées tout de suite. Et c'est dans cet esprit que le plan stratégique du Comité ministériel a été conçu. Son but est d'abord de fournir des orientations et de définir une stratégie de développement, appuyée par des mesures concrètes et majeures, susceptibles de donner une direction claire et immédiate au redressement de la région.

Dans le sillage de ce plan d'action, d'autres mesures suivront pour appuyer les efforts du Comité ministériel en faveur du renouvellement de l'économie montréalaise. Les ministères, les organismes gouvernementaux et les sociétés d'État seront amenés à intensifier leur participation au développement de la région.

En ce sens, le plan stratégique du Grand Montréal est un point de départ, le début d'un processus dans lequel devraient s'inscrire non seulement les gouvernements mais tous les agents économiques.

Cependant, la réalité du Grand Montréal ne se réduit pas à l'économie. La région constitue aussi un territoire dont l'aménagement peut créer des conditions favorables ou défavorables au développement économique. Elle comprend également une population qui n'est pas uniquement une main-d'oeuvre mais un ensemble de groupes et de communautés de plus en plus diversifiés, dont le niveau de vie et d'intégration à la collectivité peut accélérer ou retarder le développement.

En somme la priorité au développement de l'économie n'a de sens que si elle s'appuie sur un aménagement qui tend à réduire les coûts et sur un tissu social dont les composantes peuvent vivre en harmonie. C'est dans ce sens que le plan stratégique du Grand Montréal inscrit le développement de l'économie dans une vision intégrée de l'ensemble de la région.

2. L'objectif central : exporter

Comment renouveler l'économie du Grand Montréal ? En misant sur des produits, des secteurs d'avenir pour lesquels la région bénéficie d'avantages comparatifs et dont le développement repose, pour la plupart, sur l'exportation.

En réalité, le test ultime de la validité des choix, c'est la sanction du marché international, c'est l'exportation. Bien sûr, exporter suppose généralement un haut niveau de technologie, une main-d'oeuvre de qualité et une organisation efficace du travail. Mais à l'heure de la mondialisation des échanges, le caractère le plus manifeste de la performance d'une activité économique, c'est l'exportation.

C'est pourquoi le Comité ministériel en a fait l'objectif central de son plan stratégique. Quant aux secteurs à privilégier, ils dépendront de deux facteurs majeurs dont il importe d'évaluer les implications pour la région montréalaise.

A. Deux facteurs déterminants

Le choix des activités qui peuvent contribuer au redressement du Grand Montréal renvoie à deux facteurs décisifs :

- ☐ les tendances futures de l'économie et de son organisation ;
- ☐ les avantages particuliers de l'agglomération montréalaise.

a) Les tendances futures de l'économie

On reconnaît généralement que les facteurs classiques de production auront de moins en moins d'influence. Qu'il s'agisse des ressources naturelles, du climat, de la géographie, de la main-d'oeuvre peu qualifiée ou du capital financier, ces conditions, qui ont orienté le développement durant de nombreuses années, ne sont plus suffisantes, en raison notamment des progrès rapides et majeurs de la technologie. Aujourd'hui, les facteurs qui tendent à devenir les plus déterminants sont les ressources humaines hautement spécialisées, les infrastructures de communication modernes, les centres de recherche oeuvrant dans des disciplines d'avant-garde, bref, tout ce qui favorise l'innovation et les percées technologiques dont les applications s'imposent d'emblée sur les marchés mondiaux.

C'est dans ce contexte que les grappes industrielles se sont constituées. Elles ont pris naissance autour de produits innovateurs qui, dans une première étape, ont été diffusés sur un marché local, pour ensuite être vendus sur les marchés internationaux. Elles se distinguent par les nombreuses ramifications qu'elles suscitent en amont et en aval, formant ainsi une longue chaîne de produits et de fabricants interdépendants. Plusieurs des pays exportateurs ont développé des grappes industrielles en fonction de leurs avantages propres.

Au sens strict, la grappe industrielle ne peut se déployer pleinement que dans la perspective d'un marché mondial, et cette caractéristique sera de plus en plus marquée dans l'avenir. D'où l'importance grandissante de l'innovation technologique sur laquelle repose la grappe.

La région de Montréal s'est affirmée dans certains secteurs, comme les industries aérospatiales et aéronautiques, les technologies de l'information, les produits pharmaceutiques et c'est autour de ces groupes qu'elle doit intensifier le renouvellement de son économie.

Le nouvel environnement économique se caractérise par les développements remarquables de l'informatique et des technologies de l'information. Ces industries permettent de multiplier non seulement les capacités de production et d'innovation, mais aussi les interrelations entre les divers secteurs d'activités, en créant un monde où les contraintes liées à la localisation sont largement réduites. La maîtrise de ces industries est un prérequis pour tout pays qui aspire à rivaliser sur les marchés mondiaux. La région de Montréal dispose de certains avantages dans ces secteurs. Il lui reste à en tirer pleinement parti.

b) Les avantages particuliers du Grand Montréal

Bien que l'influence de ces nouveaux éléments soit de plus en plus déterminante, on ne peut toutefois en conclure que les conditions qui ont jadis contribué à la croissance des villes et des agglomérations n'ont plus d'importance.

Il y a tout d'abord le fait que le marché local constitue la pierre d'assise du développement. Pour la plupart des produits, une industrie ne pourra tirer parti d'un avantage concurrentiel que si la demande locale est suffisante pour servir de tremplin vers les marchés extérieurs.

Par ailleurs, ce serait une erreur de penser que les grappes industrielles recoupent tous les secteurs. Il y a des produits innovateurs et diffusés sur les marchés mondiaux qui se développent en périphérie ou en marge des grappes. Et il y en a d'autres aussi qui, tout en s'appuyant sur une technologie avancée – et quelquefois contrôlés par des entreprises étrangères – ne sont diffusés que sur le marché local (c'est l'exemple du ciment). En somme, il ne faudrait pas croire que l'innovation et l'exportation ne concernent que les entreprises comprises dans des grappes industrielles.

De ces considérations, on peut conclure que le Grand Montréal dispose d'avantages particuliers, notamment dans les secteurs des transports et des communications. Il est vrai que le déplacement des activités économiques vers le centre et l'ouest a affaibli le rôle de la région montréalaise comme pôle majeur de transport dans le nord-est américain. Mais la mondialisation de l'économie ne neutralise pas pour autant tout facteur géographique, particulièrement en ce qui touche le transport des biens et des personnes et le système de communications qui s'y rattache. Au contraire, par le développement de vastes réseaux intégrés qu'elle suscite, la mondialisation peut être une occasion d'exploiter tous les attributs que confère la localisation, en particulier dans le cas d'activités qui demeurent soumises à des contraintes géographiques. Bref, malgré les déboires qu'elle a connus au cours des quinze dernières années dans ce secteur, l'agglomération montréalaise conserve des avantages uniques qu'il lui appartient de mettre en valeur.

Ces deux facteurs que l'on vient d'esquisser s'inscrivent dans un contexte où le mode de production a considérablement évolué au cours de la dernière décennie. La «flexibilité» est le terme clé qui résume le mieux le nouveau type d'organisation de la production qui tend à prévaloir. Ses implications sont énormes tant dans l'utilisation de la main-d'oeuvre que dans l'exploitation des équipements, des technologies et l'organisation du travail. C'est elle qui a conduit au développement de la «qualité totale», de la production «juste à temps» et suscité une remise en question du modèle conflictuel des relations de travail.

Cette nouvelle organisation industrielle suppose que les producteurs spécialisés qui alimentent les grandes entreprises et participent au fonctionnement des grappes se localisent à proximité afin de mieux répondre à une demande non standardisée et instable. En réalité, la région de Montréal pourrait retirer de nombreux avantages de ces effets d'agglomération, dans la mesure, bien sûr, où les entreprises disposent de toute la flexibilité requise.

En somme, il existe plusieurs facteurs favorables au développement de la région de Montréal. Encore faut-il qu'ils soient compris et reconnus et que les agents économiques s'emploient à en tirer pleinement parti.

B. La vocation du Grand Montréal

À l'instar des économies nationales, les régions urbaines sont appelées, pour prospérer, à se spécialiser. Par exemple, Toronto et New York forment des capitales financières majeures, alors que Boston regroupe un fort contingent d'entreprises de haute technologie.

La région de Montréal se distingue par l'importance de son centre manufacturier qui compte de nombreuses entreprises réputées pour la qualité

de leurs produits. Elle se différencie également par la prédominance de certains services du tertiaire moteur qui s'affirment sur les marchés internationaux. Pour soutenir la concurrence mondiale, les entreprises doivent s'appuyer sur un tertiaire supérieur dynamique. Or, c'est par l'innovation qu'il est possible de renforcer les liens entre ces deux secteurs et de rendre les entreprises plus compétitives.

Le Grand Montréal est classé comme une région de haute technologie de taille moyenne. En ce qui concerne le nombre d'établissements de haute technologie, elle se situe au 17e rang sur trente-trois agglomérations nord-américaines. Elle est du niveau de Denver / Boulder, Minneapolis / St. Paul et Phoenix.

En somme, il existe dans la région montréalaise, autant dans les industries manufacturières que dans les activités motrices du secteur tertiaire, une base solide à partir de laquelle le Grand Montréal peut, en matière d'innovation technologique, rivaliser avec les autres agglomérations de taille comparable.

a) Un centre d'innovation et de commerce international

La relance de l'économie de la région passe donc par l'augmentation de sa capacité d'innovation et par une ouverture plus grande vis-à-vis des marchés internationaux. C'est le choix prioritaire que retient le Comité ministériel et qu'il souhaite partager avec les agents économiques de la région.

Ce choix ne signifie pas que les branches traditionnelles (vêtements, chaussures, textiles, cuir et meubles) seront délaissées. L'innovation est accessible à tous les secteurs. Plusieurs des entreprises de ces groupes industriels ont démontré qu'il y a de la place pour les établissements dynamiques et innovateurs, dans la mesure où ils formeront des unités assez fortes pour soutenir la concurrence internationale.

Ces activités et toutes celles qui appuient les entreprises orientées vers l'exportation seront appelées à se développer au fur et à mesure que les industries d'avenir du secteur manufacturier progresseront. La production culturelle et artistique s'est également imposée à l'étranger. Dans les arts de la scène, de la musique, de la danse notamment, les artistes montréalais ont conquis les marchés extérieurs en raison de leur apport novateur. Tel est le cas aussi de la production cinématographique et télévisuelle.

Mais il faudra aussi, parallèlement, intensifier les exportations. Il ne suffit pas de mettre au point d'excellents produits et des technologies avancées, il importe tout autant de pénétrer les marchés extérieurs afin de demeurer compétitif et d'éviter d'être éventuellement absorbé par un concurrent. Un trop grand nombre d'entreprises hésitent encore à se lancer sur les marchés d'exportation alors qu'elles ont en main un produit compétitif.

C'est donc en améliorant sa capacité d'innovation et en risquant davantage sur les marchés mondiaux, que le Grand Montréal pourra réaliser cette ambition de devenir un centre compétitif à l'échelle internationale.

Cette vision de la région de Montréal s'inscrit dans le prolongement des «Éléments de politiques des Affaires internationales», publiés récemment par le MAI.

b) Une « ville » internationale

Pour mériter cet attribut, une «ville» doit s'appuyer sur une économie ouverte, donc entretenir des échanges étendus et intenses avec l'extérieur. Et elle sera d'autant plus internationale que le commerce sera diversifié et qu'il comprendra des biens, des personnes et des devises.

Les «villes» internationales ne sont pas identiques dans la mesure où elles se distinguent par le ou les types d'activités prédominantes. Ainsi, il y a les capitales politiques ou diplomatiques (Genève), les centres de commerce (Rotterdam), les capitales financières (New York) ou encore les centres touristiques (Venise), etc. Une agglomération peut évidemment regrouper plus d'une activité, ce qui accentuera son internationalité.

En somme, le caractère international d'une ville n'est que l'expression du développement des

activités qui impliquent de multiples relations d'échanges avec d'autres centres urbains à travers le monde. Dans ce contexte, il serait inapproprié de ramener l'internationalité d'une ville au simple fait qu'elle soit connue à travers le monde. Il lui faut aussi ces attributs particuliers basés sur l'établissement de liens étroits avec l'extérieur.

D'un point de vue économique, les activités internationales qui contribuent le plus à hausser les revenus, et du même coup le niveau de vie, sont celles dont la valeur ajoutée est la plus élevée. Elles ont comme trait commun de s'appuyer sur le progrès technologique, sur l'innovation. Ainsi, une ville à dominance touristique générera des revenus plus faibles qu'une autre axée sur des produits de technologie avancée.

Au Canada, l'agglomération montréalaise a été particulièrement dynamique au chapitre des organismes internationaux. Elle en compte une quinzaine de type conventionnel (ceux qui génèrent le plus d'emplois), dont les plus importants sont l'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI), l'Association du transport aérien international (IATA), et la Société internationale des télécommunications aériennes (SITA).

Toutefois, l'agglomération montréalaise ne constitue qu'un centre mineur dans l'ensemble du réseau des villes hôtes d'organismes internationaux. Elle ne peut rivaliser avec les villes majeures que sont Paris, Bruxelles, Londres, Genève, Washington, Rome, Vienne, etc. Ce qui n'exclut pas cependant le développement d'activités internationales qui correspondent à son potentiel et à ses moyens. C'est dans ce sens que fut créée la Société du centre de conférence de Montréal dont la mission est d'attirer dans la région et à Montréal, plus spécifiquement, des organismes d'envergure internationale. Bref, le développement d'organismes internationaux dans le Grand Montréal contribuera à la croissance de la région, mais il ne peut être considéré comme un facteur principal du redressement économique de la région.

C. Les axes de développement

La région de Montréal atteint une étape de son évolution où elle doit prendre parti clairement pour l'avenir. Il n'est pas facile d'assister aux fermetures d'usines et aux pertes d'emplois sans espérer le rétablissement des industries qui ont fait jadis la force économique de l'agglomération montréalaise. Mais l'économie est en perpétuel changement, et c'est ce mouvement, grâce au progrès technologique, qui a permis l'amélioration du niveau de vie. Malgré le chômage que les difficultés actuelles entraînent, les agents économiques de la région doivent favoriser une adaptation harmonieuse et rapide de la structure industrielle. Il faut tout mettre en oeuvre pour hâter l'expansion des secteurs d'avenir. C'est la seule voie possible vers le redressement économique du Grand Montréal.

Le choix en faveur du renouvellement de l'économie du Grand Montréal conduit aux quatre axes de développement suivants :

- ☐ **accroître la capacité d'innovation ;**
- ☐ **accélérer la modernisation des entreprises ;**
- ☐ **valoriser pleinement les ressources humaines ;**
- ☐ **renforcer le soutien au développement des marchés.**

Ces axes correspondent aux nouveaux facteurs qui jouent un rôle de plus en plus déterminant dans le processus de développement. En réalité, ce n'est pas seulement la prédominance de ces facteurs qui importe, mais l'interdépendance très étroite entre eux. Le mode de production basé sur la flexibilité, dont il fut question dans les pages précédentes, requiert une intégration toujours plus poussée des diverses composantes de la chaîne de production.

Ainsi, le développement de l'innovation repose sur une association étroite entre les entreprises et les institutions d'enseignement et de recherche. La région de Montréal a réalisé des progrès majeurs en ce domaine au cours des dernières années, mais il lui reste encore beaucoup à faire.

La modernisation des entreprises à l'heure de la mondialisation de l'économie implique certes l'introduction de technologies d'avant-garde, mais également l'adoption de nouvelles méthodes de gestion et une organisation du travail qui assurent la qualité totale des produits et la fabrication «juste à temps». Elle suppose aussi des relations de travail où la compétitivité des entreprises ainsi que la participation et le sentiment d'appartenance des employés deviennent des préoccupations centrales. Les milieux de travail du Grand Montréal évoluent rapidement et ils doivent continuer à accélérer leurs transformations pour réussir leur modernisation.

De même, l'adaptation de la main-d'oeuvre, ou plus précisément des ressources humaines, renvoie tout d'abord au niveau de formation de plus en plus élevé que commandent les nouvelles technologies. Elle renforce aussi, inévitablement, le rôle des entreprises dans le domaine de la formation professionnelle et intensifie les relations entre le milieu d'affaires et les institutions d'enseignement. La région de Montréal, à l'instar de l'ensemble du Québec, accuse du retard en cette matière, mais les réformes en gestation devraient accélérer les changements.

Pour la plupart des entreprises, l'exportation est devenue un impératif auquel elles ne peuvent répondre sans s'appuyer sur des procédés et des produits innovateurs, une main-d'oeuvre qualifiée et une organisation qui privilégie la productivité et la qualité totale. On l'a vu, la région de Montréal n'exporte pas suffisamment. Elle devra faire mieux.

Les pays les plus compétitifs dans le monde sont ceux qui parviennent à intégrer avec une précision toujours plus grande l'ensemble de ces nouveaux facteurs de développement. C'est le cas notamment des pays qui ont noué des relations étroites, fonctionnelles et efficaces entre les milieux de travail et l'école. Voilà un défi majeur pour le Grand Montréal et tout le Québec.

Ces quatre axes constituent l'armature de la stratégie de développement du Comité ministériel, la charpente de son plan d'action. Reste maintenant à voir les mesures prioritaires que la mise en oeuvre de cette stratégie implique.

CHAPITRE III

LA STRATÉGIE DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Le plan stratégique du Comité ministériel comporte une trentaine de mesures concrètes centrées sur les quatre axes de développement. Il contient également des orientations qui indiquent le type d'actions futures à entreprendre dans des secteurs particuliers.

Convaincu qu'il faut désormais opérer un redressement durable de l'économie montréalaise, le Comité ministériel a privilégié des actions de moyen et de long terme. Il n'y a pas de solution miracle immédiate. Le renouvellement de la base économique de la région exige des changements en profondeur dont la réalisation prendra nécessairement du temps.

Par ailleurs, le Comité n'a pas négligé pour autant les mesures de court terme, en particulier celles visant le développement de l'emploi et de l'employabilité. Des actions importantes sont mises de l'avant pour favoriser la réinsertion des chômeurs de longue durée au marché du travail et accroître le niveau de formation de la main-d'oeuvre.

Le plan stratégique implique la participation étroite de tous les agents économiques de la région. Le Comité ministériel a opté résolument pour un partenariat dynamique et responsable. Plusieurs des mesures adoptées exigent en effet la coopération des entreprises, des syndicats, des institutions d'enseignement et de recherche, des groupes sociaux, des organisations municipales, etc. Le gouvernement remplit certes un rôle capital mais il ne peut se substituer aux autres intervenants dont l'influence sur le développement est nettement plus déterminante.

Le redressement durable du Grand Montréal suppose des changements d'attitudes. Les agents économiques doivent saisir l'importance d'adopter une vision de l'avenir adaptée au nouvel environnement économique. Ainsi pourront-ils agir comme de véritables partenaires dans la mise

en oeuvre de la stratégie de développement et des quatre axes qui la soutiennent.

1. Accroître la capacité d'innovation

La conquête des marchés mondiaux a pris la forme d'une course à l'innovation. C'est ainsi que nombre de pays industrialisés multiplient leurs efforts pour accroître leur capacité technologique et, ultimement, la compétitivité de leurs produits. Le Québec a consenti des sommes importantes ces dernières années afin d'améliorer sa performance en matière d'innovation et en R & D, mais il accuse encore, tout comme le Canada d'ailleurs, un retard vis-à-vis des principaux pays concurrents.

L'examen des forces et des faiblesses de l'économie montréalaise de même que de ses possibilités de développement montre clairement que c'est par l'innovation et, avant tout, par le renforcement de sa capacité d'innovation, que le Grand Montréal pourra le mieux assurer la compétitivité de son économie et ainsi provoquer un renouveau économique à la mesure des besoins et des aspirations des Montréalais.

Une économie de la taille de celle du Grand Montréal ne peut prétendre à l'excellence dans tous les domaines. La stratégie d'intervention du gouvernement nécessite, par conséquent, des interventions particulières pour aider l'économie montréalaise à se spécialiser dans les créneaux où elle possède des avantages certains. Pour assurer l'efficacité des interventions gouvernementales, la mise en oeuvre de ce volet du plan stratégique gouvernemental de développement économique du Grand Montréal devra se faire sur une base concertée avec l'ensemble des intervenants.

Partant de cette analyse, le Comité ministériel s'est donc fixé deux objectifs:

- ☐ **renforcer les composantes du processus d'innovation;**
- ☐ **multiplier les retombées des activités du secteur public sur le développement technologique des entreprises.**

Pour appuyer ces objectifs, le gouvernement du Québec crée un nouvel organisme, **Innovatech Grand Montréal**, dont la mission centrale est d'améliorer l'infrastructure matérielle et humaine à la base du processus d'innovation, tant dans les entreprises que dans les établissements de recherche et d'enseignement de la région. L'organisme constitue en lui-même une innovation puisque sa gestion sera confiée entièrement aux intervenants régionaux directement concernés.

Parallèlement, le gouvernement renforcera l'utilisation des marchés publics en misant sur les secteurs de haute technologie fortement concentrés dans le Grand Montréal. Sur la même lancée, Hydro-Québec poursuivra et améliorera son programme de développement technologique dont les retombées sont considérables pour l'agglomération montréalaise.

A. Renforcer les composantes du processus d'innovation

Le gouvernement du Québec propose à ses partenaires montréalais d'agir sans tarder en accordant la priorité aux interventions qui contribueront au renforcement des diverses composantes du processus d'innovation dans le Grand Montréal. Cette orientation est fondamentale pour l'avenir de la région, dans la mesure où elle contribuera à:

- ☐ consolider la position des entreprises qui pourraient devenir plus compétitives sur les marchés étrangers comme sur le marché local;
- ☐ moderniser la structure industrielle en rejoignant autant les entreprises existantes qu'en favorisant la création de nouvelles entreprises dans les secteurs à haute valeur ajoutée;

- ☐ favoriser le développement et l'adaptation des ressources humaines afin de tirer parti des avantages qu'offrent le libre-échange et, plus généralement, la globalisation des marchés.

C'est dans cette optique que le gouvernement a choisi de créer **Innovatech Grand Montréal** comme mécanisme d'intervention pour soutenir l'innovation. Trois raisons militent en faveur de ce choix :

- ☐ une intervention axée sur l'excellence exige que l'établissement des priorités et la sélection des projets fassent appel à la participation des intervenants directement impliqués ;
- ☐ une source de financement stable et continue est nécessaire sur une longue période, pour soutenir les efforts visant à relever la capacité d'innovation.
- ☐ l'ampleur des défis à relever pour augmenter le potentiel d'innovation dans la région de Montréal implique l'investissement de montants substantiels.

Innovatech Grand Montréal

Innovatech Grand Montréal est l'instrument privilégié mis en place pour accroître la capacité d'innovation du Grand Montréal. Il se distingue des moyens d'intervention conventionnels par son mode de fonctionnement innovateur : ce sont les intervenants associés de près au processus d'innovation dans la région de Montréal qui en assumeront la direction. Il sera doté de crédits de 300 millions de dollars et ses activités s'échelonneront sur une période de 5 ans.

Les principes qui ont guidé la création de cet organisme sont les suivants :

1. Son objectif général est de relever la capacité d'innovation du Grand Montréal en vue de favoriser le développement industriel.

Ses interventions seront d'abord orientées vers les éléments permettant de renforcer les maillons faibles du processus d'innovation. Les actions d'Innovatech Grand Montréal déborderont du cadre de la recherche et du développement pour couvrir, entre autres, les projets et les activités de transfert technologique, la qualification professionnelle des ressources humaines et le renforcement des infrastructures publiques. Ainsi, l'assise des entreprises productrices de technologies pourra être élargie et la diffusion et l'exploitation de leurs produits accélérées.

2. Le deuxième principe se résume par la formule suivante : les décideurs sont les acteurs.

L'organisme misera sur l'engagement des divers partenaires montréalais pour relever la capacité d'innovation de la région. Les membres du conseil d'administration seront des personnalités bien au fait des préoccupations et des besoins de la région du Grand Montréal. Ils proviendront des divers milieux concernés (entreprises, syndicats, universités, milieu de la recherche, collèges) mais agiront à titre personnel plutôt que comme mandataires des institutions ou organismes dont ils sont issus.

3. L'organisme agit comme catalyseur et rassembleur en participant financièrement à des projets qui font appel à la concertation et qui contribuent à la croissance économique.

À cette fin, il assumera les tâches suivantes :

- ☐ agir comme promoteur de projets, en suscitant des alliances et en aidant les intervenants à structurer leurs projets ;
- ☐ recevoir et sélectionner les projets axés sur l'innovation ;
- ☐ préparer et coordonner les dossiers nécessaires à la sélection des projets ;
- ☐ définir le protocole de gérance, de suivi et d'évaluation des projets en tenant compte du rôle dévolu aux administrations publiques.

4. L'organisme agit en complémentarité avec les programmes et les mesures gouvernementaux existants.

Il coopérera avec les ministères et les institutions publiques et parapubliques concernés. L'organisme respectera donc le cadre réglementaire et institutionnel qui régit les politiques et les activités gouvernementales. De plus, il devra faire approuver

son rapport annuel par le ministre responsable. Celui-ci sera le président du Comité ministériel permanent de développement du Grand Montréal.

Compte tenu des objectifs poursuivis et des conditions qui doivent être réunies pour produire un relèvement permanent de la capacité d'innovation de la région de Montréal, les projets admissibles à l'appui financier de l'organisme devront remplir obligatoirement les trois exigences de base suivantes :

1) comporter une ou des activités qui agissent directement sur la vitalité du processus d'innovation, à savoir :

i) la formation professionnelle et la recherche ;

ii) le transfert, la diffusion et l'expérimentation ;

iii) la mise en valeur économique des résultats ;

2) contribuer au renforcement de la synergie entre les intervenants des principaux secteurs concernés ;

3) produire un impact significatif et durable sur la performance économique du ou des secteurs industriels visés par le projet.

Dans le but de maximiser les retombées des sommes investies par le gouvernement, l'organisme accordera la priorité aux projets qui comportent une contribution financière adéquate de tous les partenaires identifiés au dossier.

Les modalités d'attribution d'une assistance d'Innovatech Grand Montréal varieront selon que le projet émane d'une entreprise, d'un établissement d'enseignement et de recherche, d'un centre de recherche ou d'un organisme conjoint privé-public.

En ce qui concerne les projets des entreprises de production, les interventions se dérouleront selon les modalités particulières suivantes :

- ☐ les projets pourront comporter soit une phase de recherche et de développement, soit de recherche appliquée, de développement technologique ou expérimental, orientée vers la mise au point d'un nouveau produit ou procédé. L'aide octroyée par l'organisme portera uniquement sur les coûts de réalisation reliés à la partie du projet qui se réfère aux phases situées en amont et en aval des activités de R & D admissibles aux mesures fiscales ;
- ☐ les projets faisant appel, dans une proportion significative, à l'expertise scientifique et technologique de chercheurs d'un établissement d'enseignement de niveau universitaire ou collégial, d'un centre de recherche, d'un groupe ou d'un laboratoire de recherche viendront en priorité ;
- ☐ les modalités d'octroi de l'aide seront adaptées à chacun des projets.

Dans le cas des projets sous la responsabilité d'institutions publiques ou d'organismes sans but lucratif privés ou publics, la participation financière de l'organisme sera complémentaire aux sommes disponibles en vertu des règles de financement des institutions et aux contributions des partenaires privés. Les dépenses admissibles dans le cadre de tels projets seront, entre autres, les coûts d'immobilisation directs, les dépenses courantes ou, le cas échéant, le déficit d'opération. Dans le cas des dépenses récurrentes, la prise en charge par l'organisme devra s'étendre sur une période de trois à cinq ans, soit un délai suffisamment long pour permettre au gouvernement de prendre à échéance une décision éclairée sur la pertinence de maintenir son appui à ce projet.

Un conseil d'administration de neuf membres sera assisté par le personnel de l'organisme qui lui fournira tous les éléments nécessaires à son fonctionnement. Généralement, la gérance et le suivi administratif seront confiés, contre rémunération, à des mandataires du secteur public ou du secteur privé. Ainsi, l'organisme sera doté d'une structure administrative légère et efficace.

Outre cet objectif qui se concrétisera dans la formation d'Innovatech Grand Montréal, le Comité

ministériel s'est fixé un deuxième objectif centré sur l'apport de certaines activités du secteur public.

B. Multiplier les retombées des activités du secteur public sur le développement technologique des entreprises

La plupart des États des pays industrialisés utilisent leur pouvoir d'achat pour soutenir leurs industries. Les États-Unis ont été parmi les premiers, durant les années soixante-dix, à mettre au point un programme incitatif visant à stimuler le développement technologique au moyen des achats publics. Plusieurs pays européens ont emboîté le pas, certains allant jusqu'à couvrir une partie des coûts de démonstration d'une innovation. Plus près de nous, le gouvernement ontarien a mis en place un comité chargé d'accroître le développement technologique grâce aux approvisionnements.

Le Québec a tracé les premiers jalons de sa politique d'achats publics à la fin des années soixante-dix. Différentes mesures ont été prises, dont la création d'une commission permanente des achats formée de ministres venant des ministères les plus directement concernés. Cette commission approuvait récemment un plan d'action visant à accroître les retombées des activités du secteur public sur le développement technologique des entreprises. Ce plan contribuera à renforcer le rôle des ministères, des organismes, des sociétés d'État et des multiples institutions dans la promotion des innovations issues des entreprises québécoises et de leurs exportations.

Deux moyens d'action appuieront cet objectif. Tout d'abord, l'utilisation des marchés publics à des fins technologiques sera encouragée, en soutenant notamment les industries pharmaceutiques et d'équipements médicaux qui sont fortement concentrées dans le Grand Montréal. Ensuite, et dans le même esprit, Hydro-Québec poursuivra son programme de développement technologique, portant en particulier sur l'utilisation de l'énergie, les filières à long terme et l'exploitation commerciale de son savoir-faire et de ses produits.

a) L'utilisation des marchés publics

La valeur du marché public québécois de juridiction provinciale dépasse les 8 milliards de dollars, soit environ 7 % du PIB. Le gouvernement a mis au point divers mécanismes pour accroître l'apport des fournisseurs québécois dans l'approvisionnement des ministères, des organismes, des sociétés d'État et du vaste réseau d'institutions. Des progrès ont été accomplis, notamment dans l'industrie du matériel informatique et bureautique où la politique de partenariat économique adoptée en 1986-1987 a suscité des investissements de l'ordre de 400 millions de dollars.

Le Comité ministériel considère que des actions doivent être entreprises dans des secteurs prioritaires afin d'amener les institutions utilisatrices des innovations à employer des technologies québécoises et à promouvoir les exportations, dans la mesure bien sûr où elles répondent aux exigences prescrites.

En réalité, tous les acheteurs publics devraient définir des objectifs de développement technologique et d'exportation et adapter leurs politiques d'approvisionnement en conséquence.

Ainsi, dans la région de Montréal, les industries de produits pharmaceutiques et d'équipements médicaux, dont certaines ont atteint un niveau très compétitif, offrent un potentiel resté, malheureusement, sous-exploité. Le Grand Montréal peut en tirer un meilleur parti et, à cette fin, le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) favorisera, par une nouvelle stratégie d'approvisionnement regroupé, la diffusion de produits innovateurs et compétitifs fabriqués par les entreprises d'ici. La valeur totale des biens et services acquis par les établissements de santé est estimée à 1,3 milliard de dollars.

Par ailleurs, les institutions utilisatrices des innovations ont aussi une responsabilité capitale dans le développement des technologies québécoises. Les établissements de santé doivent manifester une plus grande confiance à l'égard des innovations québécoises, d'autant que certaines d'entre elles ont été diffusées et adoptées à l'étranger. Il serait dans l'ordre des choses que les meilleurs de nos produits technologiques ayant obtenu, avec succès, la sanction du marché international trouvent preneurs ici, dans nos institutions. En somme, le milieu de la santé peut devenir un agent important de promotion de l'innovation et de la R & D dans le Grand Montréal.

Il ne faut pas confondre, à des fins de développement technologique, l'utilisation des marchés publics avec les campagnes d'achats chez nous. L'utilisation des marchés publics doit être compatible avec les accords commerciaux et la tendance de plus en plus prononcée vers la libéralisation des échanges. Il ne s'agit pas de préserver un secteur car, à long terme, le protectionnisme constitue une entrave au développement technologique. Les objectifs visés sont de promouvoir l'utilisation de produits technologiques québécois compétitifs, de renforcer la R & D dans les entreprises qui offrent les meilleures perspectives et d'accroître les exportations.

b) Hydro-Québec

La société d'État est le plus important acheteur unique du Québec. En 1990, elle a acquis pour 2,4 milliards de dollars de biens, services et travaux, dont les deux tiers provenaient de fournisseurs de la région de Montréal. Plus de 70 % des achats ont un contenu québécois.

Le plan de développement d'Hydro-Québec aura une incidence majeure sur l'économie montréalaise. La société d'État achète en effet près de 80 % de ses biens manufacturés dans la région de Montréal. La concentration des dépenses associées à la R & D est encore plus marquée : 84 % de la valeur des achats de biens et services technologiques provient du territoire montréalais. En outre, 90 % des quelque 700 emplois liés à l'exécution et la gestion de la R & D sont localisés dans la région, ainsi que 68 % des fournisseurs industriels et des consultants.

Le dernier plan de développement de la société d'État prévoit des achats reliés au développement technologique estimés à 90 millions de dollars par année en 1991 et 1992. Plus de 60 millions de dollars proviendront de la région de Montréal et entraîneront la création de 1250 emplois.

Hydro-Québec a développé une expertise reconnue et exportée dans la production, le transport et la distribution de l'électricité. La société d'État continue à améliorer son niveau de compétitivité dans un secteur où elle se classe parmi les premières à l'échelle internationale. À moyen terme, elle cherchera, en outre, à étendre l'utilisation efficace de l'électricité, par exemple en chimie industrielle, dans les équipements de chauffage résidentiels et commerciaux, la vérification et la gestion des équipements électriques, le traitement et la récupération des déchets et les véhicules électriques.

Un des leviers économiques les plus prometteurs d'Hydro-Québec est l'exploitation commerciale de son savoir-faire et de ses produits technologiques. Selon un inventaire réalisé en 1990, la société d'État dispose d'un patrimoine d'environ 140 produits et services pouvant être graduellement mis en valeur et qui pourraient lui procurer des bénéfices ainsi qu'à ses partenaires. Ce potentiel n'est exploité actuellement qu'à 20 % et il s'enrichit annuellement de nouveaux produits.

D'ici le milieu de la décennie, Hydro-Québec investira des sommes importantes pour adapter les produits identifiés, développer les filiales existantes ou prévues et participer au fonds de capital de risque mis sur pied avec différents associés. La société d'État intensifiera ses travaux en vue de favoriser la création d'entreprises de petites piles ACEP conçues pour les véhicules électriques.

Cet effort de recherche et de commercialisation pourrait avoir des retombées appréciables sur l'économie du Grand Montréal et de l'ensemble du Québec.

Ces moyens d'action et tous les autres qui ont été mis en place – et ils sont nombreux – renvoient à une question fondamentale : dans quels secteurs le Grand Montréal doit-il concentrer ses investissements en matière de développement technologique ? Une liste préliminaire a été mise au point à titre indicatif dans le cadre d'Innovatech Grand Montréal.

Par ailleurs, une réflexion entreprise il y a quelques années a conduit à la création, en 1989, du Centre d'initiatives technologiques de Montréal (CITEC). Ce centre, qui regroupe des représentants des milieux d'affaires, des universités et des gouvernements, a engagé son action dans quatre champs : l'aérospatiale, la biotechnologie, la micro-informatique et l'informatique. C'est une orientation qui tient compte des secteurs en place et du potentiel de développement.

Le bilan scientifique du Grand Montréal, lancé il y a quelques mois par le Conseil de la science et de la technologie, avec la collaboration de CITEC, permettra sans doute de faire des choix plus éclairés. Ce bilan présentera un tableau de l'activité de R & D dans seize secteurs, des problèmes qui s'y posent et des perspectives. Le rapport final est attendu au printemps prochain.

En somme, le milieu scientifique et technologique du Grand Montréal a déjà identifié les secteurs d'intervention que le bilan raffinera au terme de ses travaux. C'est là un cadre d'action non seulement pour accroître la capacité d'innovation mais aussi pour accélérer la modernisation de l'économie, le deuxième axe de développement.

2. Accélérer la modernisation de l'économie

La modernisation de l'économie montréalaise est un impératif. Les agents économiques doivent se tourner vers l'avenir tout en tirant le meilleur parti possible de l'héritage du passé et des atouts particuliers de la région. Dans cet esprit, le Comité ministériel a retenu deux objectifs :

- **favoriser le développement des secteurs à haute valeur ajoutée et l'adaptation des industries traditionnelles ;**
- **renforcer la position concurrentielle du Grand Montréal et son rôle de porte d'entrée du transport en Amérique du Nord et de plaque tournante du trafic conteneurisé international.**

Pour soutenir le premier objectif, le gouvernement a privilégié trois mesures : la création d'un fonds destiné à soutenir financièrement les investissements industriels majeurs, la mise en marche du projet Soligaz et, enfin, la prospection des investissements étrangers par l'intermédiaire des firmes de génie-conseil. Quant au deuxième objectif, il implique des actions variées selon les divers modes de transport.

A. Favoriser le développement de secteurs à haute valeur ajoutée et l'adaptation des industries traditionnelles

Une réalité s'impose : la modernisation concerne tous les secteurs d'activités. Plusieurs de nos PME ne desservent que le marché québécois, mais la concurrence internationale tend à s'étendre et à couvrir un nombre sans cesse croissant de produits. Il restera sans doute des entreprises dont le rayonnement ne dépassera pas le marché local ; elles seront toutefois de moins en moins nombreuses. Le processus de modernisation doit donc toucher l'ensemble des groupes industriels et des activités, tant de fabrication que de services.

Néanmoins, le secteur manufacturier, par le rôle stratégique qu'il remplit, a besoin plus que tout autre d'un renouvellement profond. Les industries traditionnelles fournissent plus du cinquième des emplois. Il ne s'agit pas de les éliminer. Il y a place

pour les entreprises innovatrices et productives, dans la mesure où elles forment des unités capables de soutenir la concurrence internationale. Des actions particulières sont prévues à leur égard sous le quatrième axe de développement relatif à l'élargissement des marchés.

En plus de cette adaptation des groupes traditionnels, la modernisation passe inévitablement et en priorité par la croissance de secteurs et de produits à haute valeur ajoutée. C'est là qu'est l'avenir de la région et c'est dans cette direction que les agents économiques doivent se tourner pour espérer un redressement durable.

Il importe, par ailleurs, de renforcer en particulier le tertiaire supérieur par une ouverture plus grande aux marchés étrangers. Les activités de soutien à l'exportation (services spécialisés aux entreprises, réseaux d'échanges et de communications, sièges sociaux) jouent en effet un rôle capital dans un contexte de mondialisation où la croissance provient surtout des marchés internationaux. Mais ces activités impliquent que les entreprises exportent, ce qu'elles ne font pas suffisamment actuellement. Des mesures particulières sont présentées dans le dernier axe de développement.

La modernisation implique des choix auxquels participent les agents économiques. Par son rôle de catalyseur, le gouvernement cherche, dans le respect des ententes de libéralisation des échanges, à appuyer les entreprises et les secteurs d'activités qui répondent à des critères élevés de compétitivité et de productivité.

Les études effectuées sur le potentiel de développement technologique de la région de Montréal ont fait ressortir certains secteurs industriels. Les plus solides sont bien connus: l'aérospatiale, les télécommunications, le génie-conseil, les services informatiques et les produits pharmaceutiques. Quatre autres progressent: la micro-électronique, les progiciels, les équipements scientifiques et les équipements biomédicaux. Enfin, il y a les biotechnologies, une discipline plus récente mais qui offre d'excellentes possibilités.

Certains de ces secteurs peuvent se constituer en grappes industrielles dans la mesure où leur développement entraîne une longue chaîne de relations interindustrielles, en amont et en aval. Les programmes d'aide gouvernementale devraient favoriser la consolidation des filières existantes et le développement de secteurs d'avenir, pour autant que les entreprises sont compétitives et qu'elles peuvent supporter le test de la concurrence internationale.

Toutefois, la modernisation de l'économie montréalaise ne repose pas uniquement sur l'introduction de technologies avancées et le développement de secteurs d'avenir ; elle nécessite également, et de plus en plus, une main-d'oeuvre qualifiée, une gestion qui assure une qualité compétitive des produits et des activités et, bien sûr, des relations de travail harmonieuses. Ces facteurs sont tout aussi essentiels au redressement de la région. Le gouvernement continuera d'en favoriser l'essor.

Pour concourir à la réalisation de ce premier objectif, le gouvernement a privilégié trois moyens d'action : le soutien au développement industriel, la mise en marche du projet Soligaz et la prospection d'investissements étrangers.

a) Le soutien au développement industriel

Le gouvernement du Québec avait indiqué, lors du dernier discours sur le budget, que le retard dans les discussions sur le renouvellement de l'entente auxiliaire avec le gouvernement fédéral sur le développement industriel privait le Québec d'un instrument de premier plan pour soutenir les projets d'investissements majeurs. Dans l'attente d'un tel règlement, le ministre des Finances prévoyait la constitution du Fonds québécois de développement industriel (FQDI) de 200 millions de dollars afin d'assurer la poursuite d'activités structurantes pour notre économie. Parallèlement, les pourparlers avec le gouvernement fédéral se sont poursuivis et l'accord a été finalement annoncé le 28 novembre dernier. Cette entente intègre une partie des montants (140 millions de dollars) prévus initialement pour le FQDI à l'enveloppe totale de 300 millions de dollars. Cette nouvelle

entente Canada – Québec relance la collaboration des deux gouvernements en vue d'améliorer la compétitivité et la performance des entreprises québécoises. Par ailleurs, le Québec maintient un fonds autonome de 60 millions de dollars pour certains projets particuliers qui ne sont pas couverts par l'entente auxiliaire.

Le but de l'entente fédérale-provinciale est d'appuyer financièrement, lorsque nécessaire, la réalisation de projets industriels majeurs, de faciliter l'expansion du secteur manufacturier et de soutenir la mise en place d'infrastructures de recherche appliquée et de développement. Les projets susceptibles de rajeunir l'appareil productif dans les secteurs traditionnels et à stimuler la collaboration interindustrielle pourront aussi être admissibles à l'aide financière.

L'expérience passée, ainsi que la configuration de cet instrument d'appui font que le Grand Montréal devrait profiter largement de cette mesure, compte tenu de la forte concentration d'activités industrielles qu'on y retrouve.

L'accord Canada – Québec vise à favoriser la création d'emplois de qualité par le soutien à des activités de R & D ou de celles qui les appuient, le tout dans le cadre d'un développement durable.

Plus spécifiquement, il cherche à soutenir l'implantation, l'agrandissement, la modernisation ou la réorganisation d'une unité de fabrication ou de transformation, d'un centre de recherche industrielle, d'un laboratoire industriel ou d'un centre de design industriel.

L'aide accordée sera adaptée aux besoins particuliers de chaque projet et octroyée selon des modalités qui respecteront les prescriptions internationales. Ainsi, ces aides prendront généralement la forme de contributions remboursables. Parmi les activités admissibles, mentionnons la concrétisation d'investissements majeurs, le soutien à la réalisation d'études de faisabilité préalables à un investissement majeur ayant des chances raisonnables de se matérialiser, et l'aménagement des infrastructures municipales nécessaires à la mise en oeuvre de ces projets industriels.

b) La réalisation du projet Soligaz

Soligaz est un projet d'envergure qui peut contribuer à relancer l'industrie pétrochimique montréalaise. Après avoir analysé ses impacts sur l'environnement, le gouvernement a convenu récemment d'aller de l'avant, tout en s'assurant d'une protection rigoureuse du milieu physique et humain.

La mise en oeuvre de ce projet favoriserait la fabrication de produits à haute valeur ajoutée que la région pourrait, en outre, exporter vers les États-Unis à des prix compétitifs. Sa réalisation entraînerait à long terme des investissements d'environ 2 milliards de dollars et le développement de près de 20 000 emplois directs et indirects. C'est donc une occasion qui s'offre à la région de Montréal et à l'ensemble du Québec d'apporter un second souffle à l'industrie pétrochimique.

Consortium de quatre entreprises (Noverco, Soquip, Pétromont et le Groupe SNC-Lavalin), Soligaz s'est donné pour mandat d'implanter dans la région de Montréal un réseau permanent, concurrentiel et sécuritaire, d'approvisionnement en liquides de gaz naturel (LGN) pour répondre à la demande croissante du Québec et des régions avoisinantes. Les LGN proviendraient de l'Ouest canadien, par pipeline, et d'outre-mer par navires-citernes. En somme, Soligaz serait un fournisseur/grossiste de LGN à Montréal, à côté des raffineries locales.

À la suite de la fermeture de quatre des six raffineries, entre 1983 et 1986, provoquée par la baisse marquée de la consommation des produits pétroliers, l'industrie pétrochimique a dû adapter ses installations de manière à utiliser d'autres matières premières que le pétrole, comme par exemple le propane et le butane. C'est ainsi que Pétromont a investi plus de 65 millions de dollars.

La demande en propane et en butane augmente rapidement et les raffineries actuelles de Montréal

ne produisent que la moitié de la demande québécoise, le reste étant transporté à grand frais par camions et wagons-citernes depuis Edmonton et Sarnia. Il en coûte trois fois plus cher pour transporter les LGN par chemin de fer entre Sarnia et Montréal (800 km) que par pipeline entre Edmonton et Sarnia (2 800 km). L'Ouest canadien dispose de surplus de LGN qui sont écoulés à rabais sur le marché américain et dont une partie pourrait être récupérée par le Québec. Les LGN seraient acheminés par la conversion du pipeline actuel entre Sarnia et Montréal ou la construction d'un nouveau.

Il reste encore des étapes à franchir avant que le consortium soit en mesure d'alimenter les industries. Le gouvernement poursuivra ses efforts afin que ce projet se concrétise le plus rapidement possible.

c) La promotion des investissements étrangers

Le développement des secteurs à haute valeur ajoutée est étroitement lié au rayonnement des entreprises multinationales. La prospection des investissements étrangers fait désormais partie intégrante de toute stratégie de développement économique.

Le ministère de l'Industrie, du Commerce et de la Technologie (MICT) s'est doté d'une direction générale de la promotion des investissements comprenant une équipe spécialement affectée à la prospection d'investisseurs étrangers. Cette équipe est chargée de repérer les possibilités de développement au Québec, notamment dans les secteurs prioritaires de haute valeur ajoutée. Le gouvernement dispose également d'outils financiers, qu'il s'agisse du Fonds de développement industriel (FDI), de la Société de développement industriel (SDI) ou de la Société générale de financement (SGF).

Afin de soutenir davantage la modernisation de l'économie de la région de Montréal et de l'ensemble du Québec, le gouvernement met en place un nouvel instrument de prospection des investissements étrangers. Il s'agit d'appuyer les efforts de nos firmes de génie-conseil dans leur recherche de projets d'investissements où elles pourraient être appelées à jouer un rôle de maître d'oeuvre. Ces entreprises sont devenues des exportatrices mondiales importantes, ce qui illustre leur aptitude au démarchage international.

Concrètement, ces firmes seraient amenées à réaliser des études de faisabilité sur des projets dont elles auraient fait valoir la pertinence auprès d'investisseurs intéressés. Le MICT assumerait la moitié des frais d'une étude dont le coût total ne pourrait dépasser 100 000 $. Doté d'une enveloppe budgétaire de 1 million de dollars, ce programme soutiendrait un minimum de vingt études de faisabilité par année. Cette mesure fera l'objet d'une expérience pilote de trois ans, de manière à en vérifier la portée et l'efficacité.

B. Renforcer la position concurrentielle du Grand Montréal et son rôle de porte d'entrée du transport en Amérique du Nord et de plaque tournante du trafic conteneurisé international

En dépit des changements majeurs qui ont affaibli sensiblement sa fonction de transport, la région de Montréal conserve dans ce secteur des atouts indiscutables. Sa localisation et son intégration aux réseaux de communications nord-américains constituent toujours un avantage décisif, d'autant que la mondialisation de l'économie entraîne une croissance rapide et constante du commerce et des échanges.

En réalité, le transport n'est pas seulement un réseau d'infrastructures, un support à l'économie, c'est aussi un secteur qui génère lui-même des développements. La région est dotée d'infrastructures de haute qualité et d'une capacité d'accueil compétitive. Certes, on ne doit pas sous-estimer les problèmes que pose la cohabitation des deux aéroports, mais dès lors que cet obstacle aura été atténué, sinon levé, la région de Montréal pourra affirmer son rôle de carrefour majeur de

transport et de porte d'entrée des marchandises dans le nord-est américain.

Il ne s'agit pas de reconstituer le passé, mais de tirer pleinement parti des nouvelles possibilités qu'offre un secteur appelé à une croissance soutenue grâce à la progression rapide des échanges internationaux. Le gouvernement entend revivifier le rôle de la région montréalaise dans ce secteur. Son action sera d'autant plus efficace que les agents économiques du milieu apporteront aussi leur indispensable coopération.

Le Comité ministériel a abordé ce vaste secteur en procédant à l'examen de deux des modes de transport les plus importants pour la région : le ferroviaire et le maritime. Pour chacun d'eux, une table de concertation regroupant les intervenants concernés a été mise en place. Cette démarche conduira à une vision intégrée de tous les modes, celle-là même qui peut raffermir la fonction de plaque tournante du Grand Montréal. L'objectif est de traduire en un plan d'actions concrètes l'objectif général qu'il s'est fixé. Pour l'instant, il est toutefois possible d'indiquer, pour chacun des modes, l'orientation générale qui inspire le gouvernement.

Par sa localisation et la qualité de ses infrastructures, la région de Montréal peut s'affirmer comme pôle majeur de réseaux internationaux de services intermodaux de transport dans le continent nord-américain. L'agglomération montréalaise possède les atouts pour raffermir sa vocation de plaque tournante du trafic conteneurisé international et pour développer un système de liaisons entre les autres continents (mais en particulier l'Europe) et les centres de distribution nord-américains. Vis-à-vis des centres du nord-est des États-Unis, la région montréalaise dispose d'avantages comparatifs dont elle doit tirer parti.

Le transport ferroviaire, maritime ainsi que le camionnage occupent une place prépondérante dans le transport des marchandises. Le mode maritime assure plus de 40 % du trafic total des marchandises à destination ou en provenance de la région de Montréal. Il est suivi par le rail (31 %) et la route (27 %), le transport aérien jouant un rôle, jusqu'ici, marginal. (Ces statistiques comportent une marge d'erreur car les données sur le camionnage sont incomplètes).

La coexistence des modes est également frappante dans le port de Montréal où le trafic de conteneurs est assumé à 51 % par le rail et à 49 % environ par la route (derniers chiffres disponibles datant de 1987).

Le transport intermodal, tel qu'on le connaît aujourd'hui (le transfert entre les modes de transport de conteneurs ou de remorques de dimensions standardisées), a commencé durant les années cinquante. Mais ce n'est qu'au début des années quatre-vingt qu'il a connu un essor rapide avec l'introduction de nouvelles technologies, comme les conteneurs en service local.

Au cours des dix dernières années, le trafic intermodal en provenance ou à destination de Montréal a augmenté de 63 % pendant que le trafic ferroviaire non-conteneurisé (minerais, carburants et produits agricoles) diminuait de 10 %. Le développement du volet intermodal a rendu l'acheminement terrestre des marchandises aussi déterminant que le transport océanique, entraînant de plus une redéfinition des ports desservis et des itinéraires maritimes. De fait, 46 % du trafic conteneurisé au port de Montréal provient du nord-est et du centre-ouest américains ou il leur est destiné.

Et cette tendance ne fera que s'accentuer dans l'avenir. D'après les prévisions faites par la Table de concertation sur l'industrie ferroviaire, dont il sera fait état plus loin, le trafic intermodal augmentera de 2 % annuellement dans l'ensemble du Québec d'ici l'an 2 000, alors que les marchandises non conteneurisées subiront une légère baisse.

La croissance du transport intermodal à travers le monde et plus particulièrement dans le continent nord-américain favorise donc la région de Montréal. Mais celle-ci ne pourra en bénéficier que si les divers modes de transport sont compétitifs. Il importe donc d'accroître l'efficacité et la productivité de chacun d'eux.

a) Le transport ferroviaire

L'industrie ferroviaire de la région de Montréal a perdu près de 40 % de ses effectifs au cours des dix dernières années. Des 27 000 emplois qu'elle comptait au début de la décennie quatre-vingt, il n'en reste plus que 17 000. C'est dans ce contexte que le Comité ministériel forma au printemps 1990, la Table de concertation sur l'industrie ferroviaire à Montréal. Bien que son mandat couvrait le territoire du Grand Montréal, elle fut amenée à considérer l'ensemble du Québec. La région de Montréal fournit 85 % de tous les emplois de ce secteur.

Formée des représentants des entreprises, des syndicats et des gouvernements, la Table de concertation avait pour mandat d'identifier les causes des difficultés actuelles, d'analyser les problèmes résultant de l'évolution des facteurs les plus déterminants de l'industrie (la déréglementation, la concurrence du camionnage, les développements technologiques et l'évolution de l'économie en général), d'examiner les tendances futures du marché, de proposer un plan d'action et, finalement, de faire des recommandations aux gouvernements concernés.

La Table de concertation vient de terminer la rédaction de son rapport. Le gouvernement du Québec fera connaître sa position dans les meilleurs délais. Le Comité ministériel présente ici les principaux éléments de la problématique de ce secteur que les travaux de la Table lui ont inspirés. Il ne sera question dans cette section que du transport des marchandises. L'industrie du matériel de transport sera toutefois prise en compte dans la perspective de développements futurs dont il reste à évaluer la pertinence et les coûts.

L'industrie ferroviaire se continentalise. Elle est contrainte à s'ouvrir à une concurrence de plus en plus vive sous l'effet conjugué de la déréglementation et de la libéralisation des échanges. Cette concurrence provient non seulement des entreprises américaines mais aussi d'un mode compétitif de transport, le camionnage, qui accapare une part croissante du marché. C'est dans ce nouveau contexte que l'industrie ferroviaire montréalaise doit moderniser son fonctionnement de manière à profiter pleinement de la croissance du marché intermodal.

Quatre facteurs ont contribué au recul de l'industrie ferroviaire :

- ☐ tout d'abord, la baisse du trafic, provenant essentiellement du ralentissement des industries primaires et manufacturières durant la dernière décennie ;
- ☐ aussi, la concurrence plus forte des autres modes, en particulier le camionnage, dont la part du trafic total a augmenté de trois points de pourcentage au cours des dix dernières années ;
- ☐ ensuite, la dépendance accrue des chemins de fer de l'est du Canada vis-à-vis les trafics intermodaux et à destination des États-Unis dont les conditions de concurrence sont plus exigeantes ;
- ☐ enfin, la rationalisation des besoins de main-d'oeuvre rendue nécessaire à la suite des améliorations technologiques et des gains sensibles de productivité qui en ont résulté.

Quant à l'avenir, il dépend de l'évolution d'au moins trois conditions :

1. La croissance rapide du trafic dans l'Ouest et le renforcement de l'axe nord-sud.

Le chemin de fer tire son principal avantage comparatif des longues distances et du transport de grandes quantités. De ce fait, on remarque une augmentation significative du trafic ferroviaire dans l'Ouest canadien. Cette évolution a déjà conduit au déplacement de certaines fonctions d'entretien des ateliers de Montréal à ceux de Winnipeg et Calgary.

Par ailleurs, l'accord de libre-échange entraînera un accroissement des échanges nord-sud dans le continent. L'intégration du Soo Line et l'achat du Delaware and Hudson (D&H) par le Canadien Pacifique illustrent cette tendance.

La région de Montréal conserve néanmoins des atouts. La croissance des échanges entre les

États-Unis et ses partenaires internationaux a fait du Grand Montréal une zone de transit importante pour le trafic import-export. Le rôle de l'agglomération montréalaise dépendra de l'efficacité de la chaîne de transport, du bateau, au port, au rail et au camion. En somme les chemins de fer vont orienter leurs activités vers les marchés qui maximisent la rentabilité de leurs opérations et chercher le trafic qui fournit le meilleur rendement sur leurs investissements.

2. Accroître l'efficacité des opérations ferroviaires et réduire les coûts de transport.

De manière générale, la productivité des chemins de fer canadiens a toujours été plus basse que celle des chemins de fer américains. De 10 % qu'il était dans les années soixante-dix, l'écart entre les deux pays atteint maintenant 35 %. L'assouplissement des règles de la concurrence, la réouverture des négociations collectives, l'abandon des réseaux de lignes régionales ou leur vente à des compagnies privées et la révision de l'organisation du travail ont avivé la concurrence entre les chemins de fer américains et les entreprises de camionnage.

Or l'industrie ferroviaire au Canada, et particulièrement au Québec, a manifesté plus de résistance aux changements et s'est donc adaptée plus lentement aux nouvelles conditions économiques de ce secteur. Ce conservatisme s'est exprimé notamment dans les relations de travail, le transport intermodal, la mise en marché des services de transport et l'accueil de nouveaux modes de transport sur ses voies. De fait, la réforme canadienne de 1987 a été moins audacieuse que celle entreprise aux États-Unis au début des années quatre-vingt.

L'amélioration de la productivité dépendra notamment des changements technologiques, du contrôle des coûts et de la rationalisation des réseaux ferroviaires (opérations, installations, voies ferrées), incluant l'élimination des duplications entre les sociétés de chemins de fer. À titre d'exemple, Montréal compte des ateliers d'entretien qui ne fonctionnent pas à leur capacité. C'est dans ce contexte que les usines Angus à Montréal ont été fermées. La compétitivité de l'industrie est liée aussi à la capacité des compagnies et des employés de s'entendre sur des méthodes d'exploitation plus efficaces. En particulier, il y aurait lieu que les règles de travail contenues dans les conventions collectives soient définies avec plus de souplesse.

3. L'adaptation des politiques gouvernementales de manière à créer une concurrence équitable.

Les mesures adoptées par le Canada pour favoriser l'accès au marché canadien n'ont pas leur équivalence du côté américain. Cette situation défavorise les chemins de fer canadiens.

Par ailleurs, les politiques fiscales des divers paliers de gouvernement au Canada constituent un autre élément qui défavorise les chemins de fer canadiens. En outre, l'industrie ferroviaire est désavantagée vis-à-vis de celle du camionnage qui n'a pas à assumer les coûts de construction et d'entretien des infrastructures de transport.

Il y a encore fort à faire pour moderniser le transport ferroviaire dans la région de Montréal. Mais la mise sur pied de la Table de concertation et l'esprit de coopération qui a animé tous ses membres témoignent d'une volonté réelle de redresser cette industrie. C'est un signe encourageant pour l'avenir.

En ce qui concerne le train à haute vitesse (T.H.V.), des décisions seront prises à la lumière des études auxquelles participe le gouvernement du Québec. Le Comité ministériel considère que l'intégration de ce transport rapide et de son réseau à l'aéroport de Mirabel doit être examinée dans le cadre des travaux exploratoires sur le T.H.V. Par ailleurs, il importe de relever que ces recherches contribueront à enrichir la compétence des entreprises québécoises dans ce domaine de sorte qu'elles pourront éventuellement exporter leur expertise.

b) Le camionnage

Ce mode de transport pratique une vive concurrence. Sa part du marché (16,5 %) du trafic de marchandises au Québec demeure

largement inférieure à celles qu'accaparent le transport ferroviaire (39,1 %) et le transport maritime (44,4 %), mais elle a augmenté de manière constante au cours de la dernière décennie. Le camionnage s'affirme particulièrement dans les exportations, notamment aux États-Unis, dont il assure 46 % de la valeur totale, contre 20 % pour le rail et 22 % pour le transport maritime.

Toutefois, malgré cette progression, le camionnage connaît de graves difficultés financières. L'ouverture du marché du camionnage entreprise en 1988, à la suite des réformes législatives fédérale et québécoise, a modifié sensiblement le cadre d'opération de l'industrie du camionnage. Définie en fonction d'abord des besoins des usagers, cette nouvelle politique a provoqué l'arrivée massive de camionneurs, entraînant du même coup une concurrence extra-provinciale et locale beaucoup plus vive. La déréglementation a fait ressortir également certains irritants qui affectent la capacité concurrentielle du camionnage, en particulier la fiscalité et le coût des équipements et du financement.

Le gouvernement du Québec a réorganisé, en 1991, le contrôle routier afin de garantir plus d'équité commerciale entre tous les transporteurs présents sur le marché du camionnage et que les firmes étrangères paient les mêmes taxes, droits ou permis que les entreprises québécoises. En réalité, une grande part des problèmes du camionnage résulte d'une surcapacité, d'autant que la concurrence du rail est forte, notamment sur le marché des moyennes et longues distances. Les camionneurs sont forcés de couper les prix, au point où ils mangent, à toutes fins utiles, leur maigre marge de profit. En plus du contrôle des «illégaux», la solution aux difficultés du camionnage passe sans doute par une distribution intégrée des marchandises, i.e. par une forme de coopération rail-camion comme cela existe déjà aux États-Unis. Le ministère des Transports examinera les moyens de favoriser le développement de liens plus étroits entre ces deux modes.

Dans le même ordre d'idées, le ministère des Transports est disposé à participer à la réalisation d'une étude de faisabilité sur l'implantation éventuelle d'un terminal intermodal satellite dans la région de Montréal. Ce projet, qui impliquerait les entreprises de chemin de fer et du camionnage, s'inscrirait dans la problématique de l'aménagement du territoire et viserait, notamment, à réduire le trafic lourd dans les zones urbaines congestionnées, tout en offrant un meilleur service aux chargeurs, particulièrement en ce qui concerne les conteneurs.

c) Le transport maritime

C'est le mode de transport le plus important, bien qu'il soit en légère régression en raison essentiellement de la baisse du trafic du vrac. Il assure près de 45 % du trafic des marchandises au Québec. En ce qui touche les exportations, il vient au deuxième rang après le camionnage et précède le rail de peu.

Le transport maritime joue un rôle de premier plan, non seulement à titre de premier mode, mais en raison aussi de son rôle dans le fonctionnement et le développement du système intermodal dans la région de Montréal. Et c'est dans cette perspective que le Comité ministériel a convenu récemment de créer la Table de concertation sur l'industrie maritime de Montréal d'après le modèle de celle mise en place sur le rail. La composition de la Table maritime sera annoncée d'ici quelques semaines. Elle devra remettre son rapport final un an après le début de ses travaux.

L'absence d'un organisme de promotion des intérêts du port de Montréal se fait sentir. La Table de concertation devrait considérer, comme une de ses priorités, la formation d'un centre maritime international à Montréal qui serait chargé d'attirer des compagnies maritimes étrangères que les nouvelles dispositions du fisc avantagent en ce qui touche leurs activités internationales. Le nouvel environnement fiscal, nettement favorable à l'égard des entreprises de gestion maritime, pourrait accroître l'intérêt des armateurs étrangers pour la région montréalaise. Le gouvernement fédéral a déjà annoncé sa décision d'exempter les compagnies étrangères qui ont un siège social au Canada. Le gouvernement du Québec ajustera prochainement sa politique fiscale dans le même sens.

La Table maritime devrait également identifier les moyens de renforcer la complémentarité entre les modes de transport et de préserver la position du port de Montréal vis-à-vis de ses concurrents du nord-est des États-Unis. Le développement de l'axe nord-sud pourrait accélérer le détournement de cargaisons au détriment du port de Montréal si un ou plusieurs éléments des réseaux n'étaient pas compétitifs.

Un autre projet pourrait faire l'objet d'études particulières de la part de la Table maritime. Il s'agit de l'établissement d'une zone franche à Montréal et dont le développement viendrait compléter et affermir les centres internationaux de commerce et de gestion maritime. Ce type d'aménagement, qui existe depuis longtemps en Europe et aux États-Unis, est axé sur le commerce import-export. Mais la réalisation de ce projet nécessitera une coopération poussée de tous les partenaires du milieu maritime.

d) Le transport aérien

Le déclin du transport aérien dans la région de Montréal a été marqué paradoxalement par l'implantation d'un aéroport, certes excentrique, mais ultra-moderne et doté d'équipements dont la capacité constitue une précieuse réserve pour l'avenir. De toute évidence, dans un contexte où l'industrie du transport redessine, à la faveur de la mondialisation des échanges, la carte des grandes routes internationales, l'aéroport de Mirabel deviendra un maillon vital des services intermodaux et des réseaux internationaux dès lors que les transporteurs conviendront, en accord avec l'administration des aéroports de Montréal, qu'il y va de leur intérêt de concentrer les activités à Mirabel.

Entre-temps, deux actions peuvent être prises pour rendre le transport aérien plus attrayant et plus efficace.

☐ **Améliorer le triangle Montréal/Mirabel/Dorval en offrant de véritables services intégrés aux passagers.**

Il est essentiel que ce triangle soit desservi de façon rapide, sécuritaire et coordonnée. En ce qui concerne la desserte terrestre, il est vrai que le projet de compléter l'autoroute 13 a été reporté en raison des coûts beaucoup plus élevés que prévus et de la décision du gouvernement fédéral de plafonner sa contribution financière.

Cependant, il existe d'autres moyens d'améliorer les liaisons entre les trois points du triangle, notamment en créant de véritables services intégrés aux passagers. À l'image de ce qui se pratique depuis longtemps à Amsterdam ou à Madrid, il serait possible, par exemple, de faciliter le transit du voyageur et de ses bagages, les contrôles de sécurité et d'immigration – voire de prédédouanement – les transferts entre aéroports ou vers le centre-ville et les lieux d'hébergement.

À l'égard plus particulièrement des touristes, les passagers pourraient être transportés gratuitement d'un aéroport à l'autre ou vers l'hôtel, où ils seraient pris entièrement en charge. Durant leur séjour à Montréal, ces voyageurs bénéficieraient de tours de ville gratuits et, éventuellement, de billets d'accès à des institutions culturelles ou de loisirs qui font la renommée de la ville.

L'organisation d'un tel système requiert, bien sûr, la coopération et l'engagement des transporteurs, du milieu touristique, des gouvernements et de l'administration aéroportuaire. Le ministère des Transports du Québec (MTQ) et le ministère du Tourisme (MTO) conjugueront leurs efforts en collaboration avec les milieux concernés afin de donner suite à ce projet.

☐ **Examiner les mesures pour développer l'aéroport de Mirabel comme maillon principal du transport aérien national, transfrontalier et international.**

Considérant que cet aéroport offre un emplacement et des équipements compétitifs, il y a lieu d'entreprendre dès maintenant les démarches nécessaires pour inciter les transporteurs aériens internationaux à y amener les passagers qui poursuivent leur route vers d'autres centres au Canada et aux États-Unis, et en repartir avec les voyageurs provenant de divers points du continent.

Ces démarches pourraient porter sur des droits à accorder à certains transporteurs canadiens et américains d'utiliser Mirabel comme porte d'entrée et de sortie pour des vols internationaux, sur des possibilités de prédédouanement pour les passagers en provenance ou à destination des États-Unis et sur des incitatifs visant à attirer les transporteurs aériens internationaux à venir à Mirabel.

Le ministère des Transports du Québec est disposé à coopérer avec les représentants du transport aérien, ceux de la région et de Transports Canada afin de donner suite à ce projet. De même, il s'assurera que la renégociation en cours de l'accord aérien avec les États-Unis soit favorable aux aéroports de Montréal.

Mais les possibilités de développement du secteur du transport ne s'arrêtent pas là ; outre les quatre modes, le transport urbain offre aussi des perspectives intéressantes, surtout en ce qui concerne l'exportation de produits, de systèmes, de technologies et d'expertises, développés spécialement pour le réseau du Grand Montréal.

Par exemple, le MTQ a appuyé financièrement la mise au point d'un système d'information visuelle et auditive à bord des véhicules de métro. Il a aussi contribué au développement d'un système informatisé d'information aux usagers du transport en commun.

La plupart de ces innovations pourraient trouver une place sur les marchés internationaux. Le ministère des Transports participera à la mise au point de moyens pour promouvoir le développement des marchés concernant des produits et services reliés au transport urbain. Une telle démarche impliquera, par exemple, la coopération des milieux d'affaires, des instances municipales de promotion économique et d'autres organisations susceptibles d'appuyer la commercialisation à l'étranger.

Toujours en appui à l'innovation dans le secteur des transports, le MTQ se propose d'élargir, à la recherche et à la publication, le mandat de l'Institut international de formation en gestion aéronautique civile. Le MTQ consacrera 200 000 $ d'ici 1992-1993 à ce projet. Ainsi transformé, l'Institut pourra élargir ses assises et son audience, particulièrement à l'étranger.

3. Valoriser pleinement les ressources humaines

À l'ère de l'informatique et de la mondialisation de l'économie, les ressources humaines constituent, et de plus en plus, le facteur principal du développement. Le Comité ministériel s'est donné comme objectif de contribuer à la pleine valorisation du potentiel qu'elles représentent pour l'économie et l'ensemble de la région.

Le Grand Montréal souffre d'un taux élevé de chômage aggravé paradoxalement par des pénuries de main-d'oeuvre, notamment dans des secteurs en croissance. Il y a donc un besoin pressant de formation à combler, d'autant que plusieurs des personnes sans emploi n'ont pas la compétence requise pour occuper les postes vacants et que les professions et métiers de demain exigeront une formation plus poussée.

Par ailleurs, le chômage prolongé accentue les difficultés d'emplois et menace d'écarter des travailleurs du marché du travail. Des mesures doivent être prises pour contrer ce phénomène. Également, il importe de combattre le décrochage scolaire qui a connu une hausse marquée au cours des dernières années.

Le Comité ministériel entend tout mettre en oeuvre pour favoriser l'employabilité et intensifier la formation des ressources humaines. C'est dans cet esprit qu'il s'est fixé les cinq objectifs suivants :

- ☐ **soutenir la création de l'emploi au niveau local ;**
- ☐ **accroître la qualification professionnelle des ressources humaines ;**
- ☐ **accroître la persévérance et la réussite scolaires ;**
- ☐ **renforcer les mesures d'adaptation ;**

- ☐ **favoriser l'intégration des communautés culturelles.**

Pour appuyer ces objectifs, le gouvernement a mis de l'avant plusieurs mesures qui représentent un effort substantiel pour soutenir le développement de l'emploi et intensifier la formation. Elles s'ajoutent, bien sûr, à celles adoptées par le gouvernement pour accroître le rôle des entreprises en matière de formation et inciter les travailleurs à améliorer leur niveau de qualification professionnelle.

A. Soutenir la création de l'emploi au niveau local

Durant les années quatre-vingt, la pression du chômage est demeurée forte en dépit d'une croissance économique soutenue. Sa durée augmentant, plusieurs personnes sans emploi ont eu recours à la sécurité du revenu. Aujourd'hui, ces prestataires sont presqu'aussi nombreux que les bénéficiaires de l'assurance-chômage. Cette tendance a pour effet d'écarter des ressources importantes du marché du travail, en particulier les jeunes.

Le gouvernement a déjà mis en place des moyens pour enrayer cette évolution, mais il veut maintenant aller plus loin en mettant de l'avant quatre mesures visant à encourager l'emploi :

- ☐ **élargir l'appui aux initiatives locales de promotion de l'emploi ;**
- ☐ **améliorer les incitatifs du Programme d'aide à l'intégration en emploi (PAIE) ;**
- ☐ **appuyer le parrainage des PME par les grandes entreprises ;**
- ☐ **créer un fonds d'aide à l'innovation pour favoriser l'intégration des chômeurs de longue durée.**

a) Élargir l'appui aux initiatives locales de promotion de l'emploi

Les groupes communautaires jouent un rôle majeur comme promoteurs de l'emploi auprès de leur population en chômage. La ville de Montréal, où le nombre de chômeurs est particulièrement élevé, compte plusieurs corporations de développement économique et communautaire (CDEC) qui offrent une gamme variée de services d'aide à l'emploi à diverses clientèles. Le ministère de la Main-d'oeuvre, de la Sécurité du revenu et de la Formation professionnelle (MMSRFP) participe au financement de ces organismes par l'intermédiaire du Fonds d'adaptation de la main-d'oeuvre des quartiers défavorisés de Montréal.

Le gouvernement veut élargir le champ d'intervention de ces organismes et renforcer leurs moyens d'action en faveur du développement de l'emploi. Le MMSRFP augmentera les ressources budgétaires des CDEC au cours des cinq prochaines années, afin que ces organismes mettent en place des services directs à la communauté pour les chômeurs de longue durée. Divers types de services pourraient être créés, que les trois exemples suivants illustrent :

1. Fournir une assistance financière à la création de corporations intermédiaires de travail. Selon ce projet, les CDEC subventionneraient des petites organisations sans but lucratif qui placeraient en emploi des personnes en situation de chômage prolongé. Ces corporations agiraient en quelque sorte comme des entreprises de location de main-d'oeuvre. La durée du travail serait de douze à dix-huit mois. Le financement proviendrait de trois sources : la production de certains services, le programme PAIE et des ajouts spécifiques de crédits. Les corporations seraient appelées à identifier et négocier des possibilités de travail et d'emploi, particulièrement dans le secteur des travaux publics. Un projet similaire a été expérimenté avec succès en agriculture (Agri-aide).

2. Promouvoir l'intégration des communautés culturelles au marché du travail québécois. Le MMSRFP appuiera financièrement les CDEC qui offriront des services de main-d'oeuvre adaptés aux besoins particuliers des groupes ethniques. Il mettra en place des mécanismes de concertation afin d'élaborer, avec les représentants des communautés, des mesures facilitant l'intégration économique et culturelle de leurs membres.

3. Accroître l'accès aux clubs de placement et financer des services de démarcheurs qui feront le lien entre les employeurs et les demandeurs d'emplois.

Pour réaliser cette mesure, le MMSRFP consacrera 10 millions de dollars au cours des cinq prochaines années.

b) Améliorer les incitatifs du Programme d'aide à l'intégration en emploi (PAIE)

Le Programme d'aide à l'intégration en emploi a pour but de favoriser l'accès à l'emploi des prestataires de la sécurité du revenu en offrant une subvention aux employeurs qui embauchent ces personnes. Les entreprises privées reçoivent 50 % du salaire brut versé jusqu'à concurrence de 120 $ par semaine. Les municipalités touchent l'équivalent de 85 % du salaire minimum en vigueur au Québec. Les organismes à but non lucratif bénéficient d'une subvention correspondant à 100 % du salaire minimum.

Le MMSRFP, responsable de ce programme, met l'accent sur la création de nouveaux emplois à plein temps, c'est-à-dire qui assurent au moins 35 heures de travail par semaine. La durée de la période de subvention est de 26 semaines. Les emplois à caractère saisonnier sont évidemment admissibles dans la mesure où ils assurent au moins 18 semaines de travail. Il en est de même des emplois à temps partiel pour autant qu'ils procurent un revenu permettant aux prestataires de quitter la sécurité du revenu.

Le programme évite cependant de subventionner des emplois dont la création pourrait entraîner la réduction de la durée normale de travail des effectifs réguliers, sauf si cette éventualité est prévue dans la convention collective. Autrement dit, PAIE se garde de remplacer le personnel en place.

Le programme a connu un vif succès depuis qu'il a été lancé il y a un peu plus d'un an et demi. Près de 5 000 prestataires y ont participé dans la région de Montréal et le nombre d'inscriptions ne cesse de croître. Il est loin d'avoir atteint son plein développement. Selon les premières évaluations, à peu près 37 % des participants sont en emploi trois mois après la fin de leur participation. Ce programme cependant est moins utilisé dans la région de Montréal en raison, notamment, de l'affaiblissement plus marqué de l'activité économique et d'une structure industrielle et commerciale différente. Le Comité ministériel considère qu'il y a lieu de moduler le programme PAIE en fonction des besoins de la région de Montréal.

Considérant les résultats encourageants obtenus jusqu'à maintenant dans l'application du programme PAIE, le gouvernement entreprendra une expérience pilote d'une durée maximum de deux ans, dans le but d'inciter les employeurs à participer davantage au programme. À partir de janvier 1992, sur le territoire de la ville de Montréal, la contribution du MMSRFP à l'entreprise privée passera de 50 % à 66,6 %, pour atteindre un maximum de 160 $ par semaine. Le taux de subvention à cette ville sera porté à 100 %. Ces ajustements entraîneront une hausse du nombre de participants de 50 %. Ils coûteront 10 millions de dollars au cours des deux prochaines années.

Pour mieux faire connaître le programme, le MMSRFP en renforcera la promotion et entreprendra une campagne de publicité. Ces activités entraîneront des déboursés supplémentaires de 900 000 $ pour les deux prochaines années.

c) Créer un fonds d'aide à l'innovation pour favoriser l'intégration des chômeurs au milieu du travail

La réinsertion des chômeurs de longue durée est une priorité. Mais elle se heurte à toutes sortes de difficultés qui tiennent souvent aux conditions dans lesquelles vivent les personnes sans emploi après avoir été éloignées trop longtemps du marché du travail. Certaines approches ont été développées avec des succès variables. La réflexion est loin

d'être terminée sur ce sujet. C'est pourquoi le MMSRFP a convenu de créer un fonds spécial d'aide à l'innovation doté de crédits de 1 million de dollars par année, pour favoriser l'intégration au marché du travail des personnes privées d'emploi depuis une longue période. Les municipalités pourraient devenir des partenaires importants de ce fonds en mettant de l'avant des travaux d'utilité publique en association avec les organismes communautaires comme les CDEC.

d) Soutenir le parrainage des PME par les grandes entreprises

Des liens de plus en plus étroits se développent entre les grandes entreprises et les PME. Disposant de ressources abondantes et spécialisées, les grandes sociétés peuvent jouer un rôle d'appui auprès des entreprises naissantes ou en voie de restructuration. Certaines d'entre elles ont d'ailleurs commencé à le faire à la suite de maillages tissés avec leur réseau de fournisseurs.

Dans le but d'encourager cette symbiose, le MMSRFP assumera une partie du salaire des spécialistes libérés temporairement par des grandes firmes pour fournir une aide technique à des PME en phase de démarrage ou de réorganisation. Cette activité, qui s'apparente à la formation de cadres et de dirigeants de PME, devrait contribuer à hausser la compétitivité des entreprises.

Ces quatre mesures visent directement le développement de l'emploi. Mais leur portée restera limitée si elles ne sont pas accompagnées d'actions résolues visant à rehausser le niveau de qualification professionnelle de la main-d'oeuvre.

B. Accroître la qualification professionnelle des ressources humaines

Le Québec et le Grand Montréal connaissent des pénuries de main-d'oeuvre dans des secteurs en croissance. Ce phénomène n'est pas propre à la province puisqu'on l'observe aussi ailleurs au Canada et dans d'autres pays industrialisés. Il résulte largement des transformations rapides de la structure économique et du marché du travail auxquelles les institutions de formation ne parviennent pas à s'adapter assez rapidement.

En réalité, les exigences scolaires et professionnelles d'une part croissante des emplois sont de plus en plus élevées. D'où la nécessité d'améliorer la qualification professionnelle des ressources humaines. En appui à cet objectif, le Comité ministériel a retenu les mesures suivantes:

- ☐ **créer une école des métiers du plastique;**
- ☐ **mettre en place un centre de ressources technologiques en communications graphiques;**
- ☐ **étendre progressivement le régime d'apprentissage en milieu de travail;**
- ☐ **assister financièrement les adultes qui poursuivent des études professionnelles;**
- ☐ **accroître la contribution des ressources humaines à la qualité des produits;**
- ☐ **encourager financièrement l'embauche de spécialistes en développement des ressources humaines dans les PME;**
- ☐ **implanter à Montréal la principale place d'affaires de la Société québécoise de développement de la main-d'oeuvre.**

a) Créer une école des métiers du plastique

L'industrie des plastiques emploie quelque 25 000 personnes au Québec, dont plus de la moitié dans le Grand Montréal. C'est le secteur qui a enregistré le taux de croissance le plus élevé au cours des vingt dernières années, et il doit, dans le contexte du libre-échange, maintenir, sinon améliorer sa position concurrentielle. Or, l'industrie du plastique fait face actuellement à une pénurie de main-d'oeuvre. Selon les évaluations faites par

l'industrie, il manquera environ 2000 diplômés de divers niveaux pour répondre aux besoins des entreprises au cours des cinq prochaines années, dont 1 500 provenant du secondaire.

Après avoir examiné les demandes de l'industrie et les équipements disponibles dans la région, le ministère de l'Éducation (MEQ) a convenu de créer, dès 1992, une école des métiers du plastique dans le sud-ouest de Montréal. La polyvalente Saint-Henri, accessible par trois bouches de métro, dispense déjà la majorité des cours nécessaires. En outre, les deux tiers des entreprises sont situées à l'ouest de la rue Saint-Laurent. D'autres écoles des métiers du plastique pourraient être créées sur l'île de Montréal et en périphérie, selon l'évolution des besoins.

La création de cette école marque la volonté du gouvernement de répondre aux problèmes de pénurie de main-d'oeuvre et de favoriser l'amélioration de la qualification professionnelle des ressources humaines. Le coût de cette mesure est évalué à 5 millions de dollars sur une période de trois ans.

b) Mettre en place un centre de ressources technologiques en communications graphiques

Le secteur de l'imprimerie et des arts graphiques emploie près de 40 000 personnes, dont la grande majorité est concentrée dans la région de Montréal. C'est une industrie où le Québec excelle. En 1990, les imprimeurs québécois ont remporté 54 % des prix décernés lors du concours annuel «International Gallery of Superb Printing» aux États-Unis.

Mais ce secteur traverse actuellement une période de modernisation difficile. Il souffre d'une importante pénurie de main-d'oeuvre, notamment en infographie. En arts graphiques, les étudiants doivent acquérir leur formation et poursuivre leur perfectionnement à l'extérieur du Québec, en Ontario et aux États-Unis. En outre, le niveau technologique des entreprises devrait être rehaussé si elles veulent continuer à soutenir la concurrence.

Le département des arts graphiques du collège d'Ahuntsic est chargé de former la main-d'oeuvre de ce secteur. Il reçoit 650 étudiants à temps plein et 2 500 à temps partiel. Mais il manque de professeurs et ses équipements restent à compléter. Quant à la R & D, elle occupe une place marginale dans les activités du département.

C'est en faisant ce constat qu'un comité de concertation du milieu a mis au point un projet de centre de ressources technologiques en communications graphiques. Ce centre serait chargé de fournir aux entreprises les services nécessaires au perfectionnement de leur main-d'oeuvre et à leur développement technologique. Il s'agirait donc d'une institution de formation supérieure et de recherche appliquée dans le secteur de l'imprimerie et des arts graphiques.

Le centre serait composé de représentants du milieu du travail, de l'éducation et des ministères concernés. La mise en route du centre nécessitera une année de planification et deux ans de travaux d'implantation. Le cégep et les entreprises – au moyen d'une fondation créée récemment – assureront une grande partie des investissements.

La formation de ce centre est donc importante pour maintenir et accroître la vitalité d'un secteur d'excellence dans la région de Montréal. Le gouvernement prendra les mesures requises pour réaliser les travaux de planification.

c) Étendre progressivement le régime d'apprentissage en milieu de travail

Au Québec, il n'y a que dans le secteur de la construction et, dans une moindre mesure, dans l'industrie automobile, que des personnes peuvent acquérir une formation et détenir une attestation de qualification professionnelle au terme d'un processus d'apprentissage, c'est-à-dire d'un procédé qui consiste à apprendre en travaillant. En tout, 46 métiers, incluant les spécialités, sont ouverts aux apprentis. En Ontario, plus de 600 métiers et professions peuvent être exercés par des personnes formées par la voie de l'apprentissage.

Les apprentis sont des personnes actives sur le marché du travail – des adultes donc – qui poursuivent dans leur milieu de travail un programme défini de formation qui les amène graduellement à un niveau de qualification professionnelle reconnue et compatible avec l'exercice d'un métier.

L'école agit, de concert avec l'entreprise, en dispensant la formation générale complémentaire et les connaissances théoriques ou techniques nécessaires à la compréhension ou à la maîtrise des gestes professionnels posés et sanctionne ces acquis académiques.

Loin de constituer un réseau de formation professionnelle parallèle à celui de l'enseignement ou de représenter une sorte de formation professionnelle à rabais comme d'aucuns l'ont appréhendé, un régime d'apprentissage en assure au contraire, le complément. Les entreprises peuvent, par cette voie, contribuer à hausser le niveau de qualification professionnelle de leur main-d'oeuvre. Un tel régime ramène en plus dans le circuit de la formation des personnes qui, pour diverses raisons, se situent en marge du système scolaire.

Le régime d'apprentissage s'adresse donc aux adultes sans qualification professionnelle reconnue qui ressentent le besoin de développer, en entreprise, une compétence recherchée par le marché du travail. Ajoutons que les décrocheurs du système scolaire pourraient trouver dans l'apprentissage un moyen de concilier à la fois leur désir de travailler et leur besoin d'apprendre un métier.

On ne saurait étendre le régime d'apprentissage sans y associer le secteur de l'enseignement. Les régimes sectoriels d'apprentissage seront élaborés conjointement par le ministère de la Main-d'oeuvre, de la Sécurité du revenu et de la Formation professionnelle et le ministère de l'Éducation, en concertation avec les partenanires patronaux et syndicaux. Le MMSRFP coordonnera, au sein du gouvernement et auprès des partenaires du marché du travail et de l'enseignement, les travaux servant à définir les principaux paramètres du régime d'apprentissage tels que salaire des apprentis, statut sur le marché du travail, choix des secteurs et des métiers, etc.

La rémunération des apprentis tiendra compte du fait que dans les premières phases, les personnes sont d'abord en formation. Leur salaire progressera à mesure que l'apprenti franchira les étapes du processus de formation.

Dans le cadre du plan stratégique du Grand Montréal, le gouvernement procédera à l'expérimentation et à l'expansion progressive du régime d'apprentissage dans les secteurs qui y manifesteront de l'intérêt. Ce projet entraînera des dépenses additionnelles de 1 million de dollars par année. Cette action contribuera à améliorer le niveau de qualification professionnelle des personnes et à contrer le chômage.

d) Assister financièrement les adultes qui poursuivent des études professionnelles

Le gouvernement a instauré l'an dernier un nouveau crédit d'impôt remboursable en faveur des entreprises qui investissent dans la formation de leurs employés. Son objectif est d'amener les entreprises à développer une véritable culture de la formation.

Lors du dernier discours du budget, le gouvernement a annoncé un programme d'aide s'adressant directement aux travailleurs. Les changements technologiques entraînent parfois une sous-qualification professionnelle du personnel en place, en particulier de ceux qui n'ont pas de diplôme d'études secondaires. En outre, il est de moins en moins rare que des personnes souhaitent changer de métier. Afin de répondre à ces besoins particuliers, le gouvernement maintiendra à 90 % de ce qu'elles recevraient en travaillant, le revenu disponible des personnes qui complètent à plein temps une formation professionnelle de niveau secondaire ou collégial. L'aide gouvernementale prendra la forme d'une combinaison de garantie de prêt, d'une subvention et d'une déduction fiscale applicable au remboursement du prêt.

Le programme entrera en vigueur au début de 1992. C'est une mesure d'appui non négligeable dans l'ensemble des moyens visant à rehausser le niveau de qualification professionnelle.

e) Améliorer la contribution des ressources humaines à la qualité des produits

Pour ce faire, le MMSRFP s'engage à accroître les ressources consacrées à la formation de comités d'adaptation de la main-d'oeuvre (CAMO) dans les entreprises existantes. De plus, le Ministère mettra en place, dans la région de Montréal, en collaboration avec le MICT, une équipe de conseillers chargée d'identifier les moyens d'accroître la qualité des produits et des services des entreprises par une amélioration de la gestion des ressources humaines et le développement des compétences de la main-d'oeuvre. Une somme supplémentaire de 1 million de dollars par année sera allouée à cette opération.

f) Encourager financièrement l'embauche dans les PME de spécialistes en développement des ressources humaines

L'établissement d'objectifs et de plans de formation, leur mise en oeuvre et l'évaluation des résultats sont des opérations capitales dans une entreprise. Mais elles nécessitent généralement l'apport d'un spécialiste en développement des ressources humaines dont plusieurs des PME sont dépourvues. Le gouvernement considère que les entreprises doivent accorder une plus grande importance à la formation de leur personnel. C'est pourquoi le MMSRFP favorisera l'embauche par les PME de spécialistes en ressources humaines en assurant une partie du salaire la première année suivant l'emploi. Cette assistance sera également offerte aux organismes locaux de développement économique qui offrent ce même type de services. L'application de ce nouveau programme dans la région de Montréal entraînera des déboursés additionnels de 1,5 million de dollars.

g) Implanter à Montréal la principale place d'affaires de la Société québécoise de développement de la main-d'oeuvre

La fragmentation des compétences entre le gouvernement fédéral et les provinces constitue un obstacle à la mise en oeuvre de politiques cohérentes en matière de main-d'oeuvre. Il est donc impérieux de rationaliser l'ensemble des activités gouvernementales relatives à la main-d'oeuvre. Or, cette réforme implique la coopération de toutes les parties. La création de la Conférence permanente a marqué une étape importante dans l'établissement d'un partenariat. Le gouvernement entend renforcer cette collaboration en mettant en place une nouvelle institution tripartite, la Société québécoise de développement de la main-d'oeuvre, où le patronat et les syndicats seront appelés à jouer un rôle de premier plan.

Cet organisme aura la responsabilité de l'élaboration, de la mise en place et de la gestion des services et des programmes de main-d'oeuvre sur tout le territoire québécois. Des sociétés régionales seront créées afin d'adapter les politiques aux conditions particulières des régions.

La principale place d'affaires de la Société sera située à Montréal. La forte concentration de la population active, des entreprises, des organismes de recherche et d'information sur le marché du travail, des associations patronales et syndicales justifie ce choix.

L'ensemble de ces mesures devrait contribuer de manière significative à l'amélioration de la qualification professionnelle de la main-d'oeuvre.

C. Accroître la persévérance et la réussite scolaires

Le décrochage scolaire au niveau secondaire a enregistré une hausse marquée au cours des dernières années. Il atteint maintenant 35,7 % en moyenne dans l'ensemble du Québec. Ce

phénomène n'est pas fortuit et il n'est pas propre au Québec.

Le ministre de l'Éducation a soumis à la consultation, à la rentrée 1991, un ensemble de mesures visant à accroître la réussite scolaire et à prévenir l'abandon des études. L'objectif est d'augmenter le taux de diplomation de 3 % par année à la fin des études secondaires afin de ramener le taux de décrochage à 20 % d'ici cinq ans.

Toutes les régions ont été invitées à tenir des colloques pour débattre des mesures proposées par le ministre en vue de leur adoption dans un plan d'action vers février 1992. Ce plan d'action aura une portée considérable à Montréal où il devrait se traduire à terme par un abaissement du taux de chômage. Sa réalisation implique toutefois la pleine collaboration de tous les agents de l'éducation.

D. Renforcer les mesures d'adaptation

La restructuration de l'économie affecte sévèrement les secteurs les plus vulnérables, comme celui du vêtement. Or, les travailleurs touchés par les mises à pied n'ont pas, généralement, de formation suffisante pour occuper les emplois vacants, ou encore se considèrent trop âgés pour se recycler. Au cours des années, les gouvernements ont pris diverses mesures pour aider la main-d'oeuvre victime de licenciements. Le MMSRFP entend apporter des améliorations concernant, notamment, le PATA et les actions visant les travailleurs licenciés.

a) Le Programme d'adaptation des travailleurs âgés (PATA)

Les critères d'admissibilité au PATA représentent toutefois des contraintes qui pénalisent la population montréalaise. En effet, des secteurs géographiques importants de la région métropolitaine peuvent difficilement profiter des avantages de ce programme, car les critères d'admissibilité sont plus sévères à l'égard des municipalités de grande taille. Par exemple, les licenciements collectifs doivent toucher 100 personnes sur le territoire de la ville de Montréal pour être admissibles au PATA, alors que le seuil d'admissibilité est de 40 mises à pied dans plusieurs municipalités environnantes où la population varie de 20 000 à 40 000 habitants. Il est nécessaire de modifier la réglementation du PATA et de moduler son application en fonction des besoins de la ville de Montréal, car les faits démontrent que la taille des licenciements dans les grandes municipalités ne diffère pas de manière significative de celle observée dans l'ensemble du Québec.

Pour le secteur du vêtement de la région de Montréal, les normes du programme seront révisées de façon à ce que les licenciements dans les entreprises de vingt employés et plus puissent être admissibles. Le Québec consacrera 5,7 millions de dollars pour réaliser cette mesure rétroactivement au début du programme PATA, à la condition que le gouvernement fédéral y injecte 13,5 millions de dollars selon les modalités du partage de 30 % - 70 % prévues dans l'entente.

b) Les travailleurs licenciés

Des mesures spécifiques doivent également être prises concernant les travailleurs licenciés. Le MMSRFP se propose dans cette optique de créer, en collaboration avec les entreprises, des fonds d'adaptation des travailleurs licenciés en mettant à la disposition des comités de reclassement un montant moyen de 5 000 $ par personne licenciée pour financer des mesures actives de recyclage et de reclassement. Le Québec consacrera 5 millions de dollars à ce programme pour autant que le gouvernement fédéral y affecte une somme équivalente.

E. Favoriser l'intégration des communautés culturelles

Dans le plan d'action qu'il a mis au point le printemps dernier, le ministère des Communautés culturelles et de l'Immigration (MCCI) a prévu une série de mesures visant à favoriser l'intégration

des nouveaux arrivants. Les actions ont été regroupées sous trois volets : le français langue commune, la pleine participation à la vie collective et le développement de relations intercommunautaires harmonieuses.

Le Comité ministériel considère que l'intégration des communautés culturelles sera grandement facilitée si les immigrants ont la possibilité de prendre part au développement de l'économie. En ce sens, il est important d'encourager la venue au Québec d'immigrants indépendants, c'est-à-dire de gens d'affaires, de professionnels et de techniciens dans les occupations en demande sur le marché du travail. Cette catégorie d'immigrants représentait 52 % de toutes les entrées en 1989 et cette proportion devrait approcher les 60 % cette année. Cette main-d'oeuvre contribue de toute évidence au renforcement de l'économie québécoise et montréalaise.

Par ailleurs, le nombre de gens d'affaires (qui forment une sous-catégorie des indépendants) émigrés au Québec a augmenté fortement durant la dernière année. Il constituait 22 % de l'immigration de caractère économique. La presque totalité de ces gens d'affaires est établie dans la région métropolitaine de Montréal. La valeur moyenne des capitaux qu'ils détiennent est estimée à 640 000 $.

Depuis environ un an, le MCCI a mis sur pied un véritable programme d'accueil à l'intention des gens d'affaires. Ce programme comprend des entrevues personnalisées à l'arrivée, des séminaires d'information sur les pratiques commerciales, industrielles et financières, en collaboration avec le MICT, la CIDEM et la Société de développement de la Montérégie. Le MCCI se propose également d'organiser des rencontres périodiques avec la communauté d'affaires québécoise et les nouveaux arrivants de façon à favoriser le dialogue et l'échange.

Considérant les priorités définies par le Comité ministériel, le MCCI mettra également de l'avant les mesures suivantes :

a) Lier étroitement le recrutement ou la sélection des immigrants indépendants avec les besoins des industries de haute technologie.

À cette fin, il faudra ajuster le répertoire des professions en demande, le Guide d'emploi du Québec (G.E.Q.) qui sert de référence obligatoire aux conseillers pour la sélection des candidats immigrants. Le MCCI poursuivra ses consultations avec l'industrie, en collaboration avec le MICT.

b) Développer des procédures flexibles et rapides pour le recrutement des chercheurs et des spécialistes de haut niveau.

Le MCCI encouragera le recours à l'attestation d'emploi, un programme qui permet aux entreprises de faire des offres d'emploi directes et sur mesure à des candidats immigrants préalablement identifiés.

c) Accorder une attention particulière au recrutement d'entrepreneurs oeuvrant dans les secteurs de la fabrication, du tertiaire moteur et des technologies de pointe.

Il est possible d'influer sur la sélection et le profil des entrepreneurs en faisant connaître les préférences du Québec en matière d'investissement et en faisant la promotion auprès d'entrepreneurs cibles.

d) Identifier les moyens de mieux utiliser le réseau de contacts des gens d'affaires immigrants.

Actuellement, les nombreux gens d'affaires immigrants qui se lancent dans les activités d'import-export s'intéressent surtout à l'importation des marchandises de leur pays d'origine. Il faut aussi les amener à développer les exportations québécoises.

Ces mesures ne visent pas à accroître la proportion des immigrants dans la région de Montréal ; au contraire, elles s'inscrivent dans la politique de régionalisation lancée par le MCCI au début de

l'année. Le but poursuivi est d'accroître la contribution des immigrants d'affaires indépendants au développement du Grand Montréal, des communautés culturelles et du Québec. Par leur savoir-faire et leur compétence, ils représentent un actif économique important. Ils favorisent, du même coup, la participation des autres immigrants à leurs activités économiques et, conséquemment, facilitent l'intégration à l'ensemble de la collectivité.

4. Renforcer le soutien au développement des marchés

L'ensemble des mesures relatives à l'innovation, la modernisation et les ressources humaines concourent toutes à l'objectif central du plan d'action : rendre l'économie montréalaise plus compétitive. Les entreprises de la région doivent accroître leur capacité de s'affirmer sur les marchés internationaux. En plus des actions qui précèdent, le Comité ministériel veut favoriser particulièrement cette ouverture vers l'extérieur par les quatre objectifs suivants :

- ☐ **augmenter les possibilités offertes par certains services en croissance, notamment les activités internationales, le tourisme et la culture ;**
- ☐ **accroître la capacité d'adaptation des secteurs traditionnels ;**
- ☐ **diversifier les marchés d'exportation ;**
- ☐ **favoriser la participation de l'ensemble du Québec au réseau international du Grand Montréal.**

Pour appuyer ces objectifs, le gouvernement mettra en oeuvre plusieurs mesures. En particulier, il créera le Fonds de développement international de Montréal et soutiendra la formation d'associations industrielles sectorielles qui font la promotion des exportations des produits québécois à l'étranger. Dans le même esprit, il secondera l'action de l'Association Liaison Design et la création de l'Institut du design de Montréal. Enfin, il favorisera la formation du personnel des maisons de commerce et mettra en place la Maison des régions.

Le Comité ministériel a également prévu une série de mesures et d'orientations en vue d'assurer le développement du tourisme et de la culture dans la région.

A. Augmenter les possibilités offertes par certains services en croissance, notamment les activités internationales, le tourisme et la culture

Ces activités sont appelées à occuper une place de plus en plus importante. Bien que leur valeur ajoutée soit faible, elles peuvent contribuer également au renouvellement de l'économie montréalaise pour autant qu'elles tirent pleinement parti de leur capacité d'exportation. Et c'est sous cet angle que le Comité ministériel a retenu les trois actions suivantes :

- ☐ **mettre en place le Fonds de développement international de Montréal ;**
- ☐ **accroître le marché d'exportation du secteur touristique ;**
- ☐ **soutenir le développement du secteur culturel.**

a) Créer le Fonds de développement international de Montréal (FDIM)

À la suite du Rapport Picard, les trois paliers de gouvernement ont adopté plusieurs mesures en vue de faire de Montréal un centre international concurrentiel, capable d'attirer le siège social de diverses organisations internationales. C'est ainsi que le gouvernement du Québec a consenti des exemptions fiscales et d'autres avantages. Pour sa part, le gouvernement fédéral a contribué financièrement à l'établissement du Secrétariat

du Fonds multilatéral (Protocole de Montréal sur la protection de la couche d'ozone) relevant du Programme des Nations Unies pour l'environnement. De son côté, la ville de Montréal s'est dotée d'un Secrétariat aux affaires internationales.

Ces initiatives ont conduit à la création récente de la Société du centre de conférences internationales de Montréal (SCCIM). Financée par les trois paliers de gouvernement (Ottawa assumant la moitié des dépenses, Québec et Montréal se partageant l'autre moitié), cette société a pour but de réaliser des études de prédéveloppement d'un ensemble immobilier regroupant l'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI), un centre de conférences internationales et des organismes internationaux. Elle joue également un rôle actif dans la préparation et la présentation des candidatures de Montréal pour accueillir des organisations internationales, comme ce fut le cas pour INMARSAT, l'Organisation internationale de télécommunications maritimes par satellites.

Mais les fonctions de la SCCIM exigent des ressources financières. Son budget actuel est insuffisant pour mener à bien les tâches de prospection et de développement. C'est pourquoi le gouvernement du Québec a décidé de participer à la mise en place d'un Fonds de développement international de 11,5 millions de dollars en apportant une contribution de 2,5 millions de dollars, le reste provenant du secteur privé et d'autres niveaux de gouvernement. C'est le ministère des Affaires internationales qui est responsable de ce projet pour le gouvernement du Québec.

La formation de la SCCIM constitue sans doute la mesure la plus importante qui ait été prise pour faire de Montréal une ville d'accueil concurrentielle. La création du FDIM lui fournit maintenant les moyens de remplir sa mission.

La SCCIM a présenté récemment une nouvelle proposition relativement au déplacement de l'OACI et de la construction d'un centre de conférences internationales. Le gouvernement en fera un examen attentif d'ici peu, puisque les décisions doivent être prises au printemps ou, au plus tard, à l'été 1992.

b) Accroître le marché d'exportation du secteur touristique

À l'échelle mondiale, le tourisme est un des secteurs qui présentent les meilleures perspectives de développement. En tenant compte des résultats du Québec auprès de ses marchés cibles, il apparaît réaliste d'atteindre d'ici l'an 2000, à l'échelle du Québec, des recettes de l'ordre de 7,7 milliards de dollars, tous marchés confondus. Ces recettes représentent 24 000 nouveaux emplois d'ici l'an 2000, soit près de 12 000 emplois pour la seule région du Grand Montréal. La clientèle locale étant en diminution, la croissance de la clientèle étrangère devient d'autant plus importante. La région du Grand Montréal récoltant plus de 50 % des recettes d'exportation touristique du Québec, c'est sur elle que devrait porter la majorité des efforts liés au maintien et à la croissance des exportations touristiques régionales. Cette action pourrait, du même coup, contribuer à réduire le déficit touristique qui a crû rapidement au cours de la dernière décennie.

C'est dans cette perspective que le ministère du Tourisme (MTO) a regroupé au début de l'automne les principaux intervenants du milieu touristique de la région afin de mettre au point un plan d'action pour la région de Montréal. Ce plan repose sur trois orientations : la concertation des partenaires, la concentration et la spécialisation des attraits et le développement de l'accueil.

En ce qui concerne les attraits touristiques proprement dits, les intervenants ont convenu de concentrer le développement et le marketing autour de quatre pôles : Maisonneuve (le Stade olympique et le Jardin botanique), Vieux-Montréal/Vieux-Port/Parc des Îles, Centre-ville/Mont-Royal et le Centre d'affaires international. De plus, ils ont décidé de favoriser la création ou la consolidation d'attraits permanents ouverts à l'année et comportant les trois caractéristiques suivantes : histoire, créativité culturelle, qualité de vie et d'environnement, autour desquelles serait organisé l'effort de promotion régionale. Les vocations

touristiques des régions de Laval, de Lanaudière, des Laurentides et de la Montérégie seraient intégrées à l'offre montréalaise.

1. Favoriser la concertation des divers partenaires.

Le MTO peut apporter une contribution importante en soutenant la concertation des partenaires. Le développement du secteur touristique dépend largement d'une coordination efficace des nombreux agents économiques, tant privés que publics, surtout dans la mise en marché des produits. Les mesures qui suivent devraient accroître la demande et, parallèlement, favoriser une meilleure adaptation de l'offre au marché international :

- ☐ ajuster les programmes de soutien financier en marketing du ministère du Tourisme, notamment la publicité coopérative, pour encourager la confection de forfaits interrégionaux ;
- ☐ accroître les efforts de représentation commerciale du MTO, particulièrement dans les régions américaines de l'Atlantique-Sud et de la Californie et augmenter la représentation du ministère à Atlanta et Los Angeles ;
- ☐ établir une stratégie d'approche directe auprès du réseau de distribution américain, notamment dans les régions du Centre nord-est, du Centre atlantique et de la Nouvelle-Angleterre, de manière à mieux adapter l'offre à la demande des clientèles du réseau. Les offices du tourisme de Montréal et de Laval ainsi que les associations touristiques des Laurentides, de Lanaudière et de la Montérégie y travailleraient de concert ;
- ☐ que le MTO entreprenne, en collaboration avec les groupes touristiques, une étude sur la demande afin d'identifier spécifiquement les facteurs susceptibles de convertir les intentions de voyages en réalisations concrètes ;
- ☐ réaliser un outil promotionnel régional rassemblant l'offre touristique de la région du Grand Montréal, incluant Laval, les Laurentides, Lanaudière et la Montérégie.

Par ailleurs, les intervenants du milieu touristique de la région ont confirmé le rôle de l'Office des congrès et du tourisme du Grand Montréal, comme organisme leader auquel reviendra la tâche de coordonner la mise en marché et le développement de l'offre, en tenant compte bien sûr de l'autonomie d'action des partenaires.

Au chapitre du financement, tous les intervenants du secteur ont demandé à la Communauté urbaine de Montréal qu'elle attribue un budget au développement du tourisme.

2. Concentrer et spécialiser les attraits touristiques.

L'amélioration des attraits touristiques est nécessaire pour accroître le tourisme international. Les mesures suivantes y contribueraient :

Tourisme d'affaires

- ☐ La Société du Palais des congrès et du tourisme de Montréal mène actuellement une étude sur l'agrandissement du Palais des congrès de Montréal. Le niveau d'occupation des installations actuelles est élevé. Or, les congrès internationaux demandent des délais de sollicitation moyens de quatre ans. Il faudra donc décider bientôt s'il y a lieu de l'agrandir. Montréal est la première ville du Canada et la troisième en Amérique du Nord après New York et Washington, en ce qui touche les congrès internationaux. Ce projet d'expansion n'affecte en rien l'agrandissement possible du Palais municipal des congrès de Québec qui vise un marché différent ;
- ☐ évaluer la possibilité de construire un centre pour les foires commerciales et les salons spécialisés. Les espaces actuels à la Place Bonaventure, au Palais des congrès et au Stade olympique, ne peuvent accueillir aucune autre activité à leur calendrier. Les études faites à ce jour indiquent qu'il serait nécessaire d'ajouter un espace pour les foires, salons et expositions d'au moins 200 000 pieds carrés, idéalement rattaché au Palais des congrès. Une salle de cette superficie permettrait de tenir onze nouvelles expositions commerciales ayant une valeur ajoutée totale de

33 millions de dollars par année. L'agrandissement éventuel du Palais des congrès pourrait combler temporairement les besoins d'espace pour les foires commerciales ;

Tourisme d'agrément

- ☐ moderniser les installations du Jardin botanique de Montréal, l'un des grands attraits touristiques de la région. Bien qu'on y ait apporté récemment des améliorations importantes (jardin japonais, insectarium, jardin de Chine), ses équipements de base (bâtiment principal, serres) datent des années trente et nécessitent donc des investissements ;
- ☐ mettre en valeur le Vieux Pénitencier de Saint-Vincent-de-Paul à Laval à des fins touristiques. L'autofinancement de ce projet est déjà assuré.

3. Sensibiliser la population, les intervenants du milieu et les représentants des industries connexes à l'importance économique du tourisme et de l'accueil touristique.

On observe dans la région de Montréal, une détérioration de l'accueil réservé aux touristes autant par les gens de la rue que par les travailleurs de l'industrie. Une enquête menée auprès des touristes étrangers ayant voyagé à Montréal et à Québec démontre qu'ils perçoivent la vieille capitale comme une ville plus bilingue que Montréal et qu'ils s'y sentent mieux accueillis. Or, l'accueil est la marque de commerce du tourisme. Pour améliorer l'accueil, deux mesures seront mises de l'avant :

- ☐ réaliser en 1992-1993 et 1993-1994 une campagne d'accueil en vue de sensibiliser la région au rôle économique du tourisme. Cette campagne sera menée auprès de la population et des personnes ayant des communications directes avec les touristes. Le MTO assumera la mise en oeuvre de ce projet avec la participation du milieu. Son coût est évalué à 1 million de dollars ;
- ☐ promouvoir le multilinguisme dans les programmes de formation du personnel de l'industrie appelé à entrer en contact avec la clientèle.

Le plan d'action touristique de la région de Montréal ne requiert pas dans l'immédiat de crédits additionnels, sauf la campagne d'accueil. Le succès du plan d'action dépend avant tout de la volonté des intervenants du milieu de coordonner efficacement leurs efforts. C'est en regard des priorités établies et des contraintes budgétaires que les décisions ultérieures de développement seront prises.

c) Soutenir le développement du secteur culturel

Les industries culturelles appartiennent également à cette catégorie d'activités à forte croissance. De 1982 à 1987, l'augmentation de la production culturelle a été de 9,9 % par année contre 7,7 % pour les expéditions manufacturières. C'est un secteur économique important qui emploie 75 000 travailleurs dans l'ensemble du Québec et dont la valeur de production atteint 3 milliards de dollars.

La hausse rapide de la production culturelle découle du renouveau permanent des produits et des activités. Elle témoigne donc de l'innovation et de l'adaptation des entreprises du secteur. Ce dynamisme de l'offre se répercute sur la demande qui manifeste une vitalité particulière, bien que, pour certaines activités, elle accuse un déficit.

Le Grand Montréal occupe une place centrale dans le développement culturel du Québec. Le ministère des Affaires culturelles (MAC) prépare actuellement une politique culturelle globale qui contiendra un volet sur la région montréalaise. Cette politique sera rendue publique le printemps prochain. Aussi, le Ministère doit-il pour l'instant se limiter à dégager les grandes orientations qu'il entend suivre dans l'agglomération de Montréal.

Avant de préciser les orientations, il convient de mettre en évidence les facteurs qui façonnent l'identité culturelle du Grand Montréal.

L'une des caractéristiques qui singularisent la personnalité culturelle de la région réside dans l'originalité et la capacité d'innovation des créateurs. De nombreux artistes et écrivains

montréalais ont marqué les courants culturels internationaux. Que ce soit dans le théâtre, la danse contemporaine ou le cinéma, les créateurs montréalais se sont affirmés.

C'est ainsi que certains des produits culturels montréalais ont conquis les marchés internationaux. Par exemple, la nouvelle danse contemporaine fait figure de proue avec des compagnies qui participent au New Wave Festival de New York, à la Biennale de la danse à Lyon, etc. L'Orchestre symphonique de Montréal s'est imposé comme une formation de calibre international, qui se classe parmi les dix premiers des meilleurs grands ensembles du monde. Les performances de l'édition québécoise sur les marchés mondiaux, avec Québec-Amérique, la Courte échelle et Sogides, illustrent également la qualité de la production montréalaise et québécoise.

Le cadre de vie et le patrimoine montréalais représentent d'autres atouts du développement culturel auxquels le MAC accorde la plus haute importance. La ville de Montréal offre en effet une diversité architecturale exceptionnelle en Amérique du Nord, que rehausse son emplacement en bordure du fleuve. Le Vieux-Port, le Vieux-Montréal et le Plateau Mont-Royal comptent parmi les espaces dont l'héritage du passé a conservé une valeur inestimable.

Dans cette optique, le Grand Montréal dispose d'avantages qui sont en continuité avec l'histoire et, aussi, orientés vers l'avenir : une concentration de chercheurs d'élite (75 % des artistes du Québec) que sont les créateurs, une nouvelle génération d'entrepreneurs culturels dynamiques, soucieux d'ouvrir de nouveaux marchés locaux et étrangers. Le défi est donc de reconnaître la région de Montréal comme le centre nerveux de création et le carrefour culturel international. Ces deux assises de la croissance culturelle du Grand Montréal s'inscrivent dans un milieu qui inspire le respect et la mise en valeur des acquis historiques du Grand Montréal.

Devant l'arbitrage des choix qu'impose l'environnement politique, social et économique, devant l'ampleur et la diversité des projets artistiques et culturels proposés par les institutions, les organismes et les entreprises, le MAC doit se donner des orientations. Il en a retenues quatre qu'il entend préciser et traduire en stratégie d'action lors de la publication de sa politique culturelle :

1. Affirmer l'importance de la dimension culturelle dans le développement économique du Grand Montréal.

2. Miser sur la création.

La région de Montréal offre un potentiel d'innovation unique au Québec. Ainsi, le MAC accordera la priorité aux projets artistiques qui concourent à inscrire l'innovation comme trait de personnalité du Grand Montréal, quelle que soit la discipline touchée : design, arts visuels, théâtre, danse, architecture, littérature, musique, patrimoine, etc.

3. Capitaliser sur l'internationalisation.

Bien que la région de Montréal jouisse d'une consommation culturelle en croissance, l'ouverture de nouveaux marchés s'avère capitale pour l'expansion des activités innovatrices. L'internationalisation du secteur culturel passe non seulement par l'exportation des produits et des services mais aussi par l'importation ponctuelle d'activités dans certains secteurs. Le MAC favorisera donc les projets qui contribuent à l'internationalisation des activités artistiques du Grand Montréal.

4. Valoriser l'héritage culturel.

En raison notamment de son histoire politique, sociale et économique, le Grand Montréal recèle un héritage culturel unique au Québec. La conservation, la mise en valeur, la diffusion et le développement de cet héritage constituent un axe particulier d'intervention. Seront favorisés les projets qui mettent en exergue les atouts de l'histoire dans une perspective d'appropriation contemporaine.

Ces quatre orientations indiquent la trajectoire de développement du secteur culturel du Grand Montréal.

B. Accroître la capacité d'adaptation des secteurs traditionnels

La conquête des marchés mondiaux représente un défi majeur pour les PME québécoises et montréalaises. Un très faible pourcentage d'entre elles parviennent à développer des marchés d'exportation. Les industries traditionnelles sont les plus handicapées, car elles ont dû tout d'abord affronter une rude concurrence – toujours présente d'ailleurs – des produits étrangers sur le marché local. Celles qui veulent percer outre-frontière manquent d'expérience et ont besoin d'un appui minimum. Pour améliorer leur contribution à l'exportation, le Comité ministériel a retenu trois mesures : soutenir la création d'associations industrielles sectorielles, appuyer l'action de l'Association Liaison Design et la formation de l'Institut du design de Montréal.

a) Soutenir la création d'associations industrielles sectorielles

Dans plusieurs pays, les PME ont choisi de s'attaquer aux marchés d'exportation en ayant recours à une association sectorielle ou à tout autre organisme apte à représenter les producteurs. Ce type d'organisation est très actif au Québec, dans les industries du meuble italien par exemple, ou celles des vêtements allemands, français et italiens, des embarcations françaises, etc., autant d'interventions qui sont fortement appuyées par les consulats étrangers à Montréal.

Les associations sectorielles québécoises existent depuis plusieurs années et ont atteint une certaine maturité. La majorité d'entre elles s'est dotée d'une permanence à temps plein et s'est informatisée. Regroupant généralement des leaders, les associations sectorielles forment les meilleurs véhicules de promotion des produits à l'étranger.

Toutefois, elles ont beaucoup de peine à se développer dans les secteurs traditionnels dont l'apport demeure important pour l'économie montréalaise. C'est le cas dans les groupes de l'ameublement, des vêtements et des textiles, de la chaussure et des portes et fenêtres. Afin de stimuler l'exportation, le ministère de l'Industrie, du Commerce et de la Technologie (MICT) accordera une aide financière aux associations sectorielles, en particulier à leurs activités visant à mieux connaître les marchés extérieurs et à faire de la promotion. Les subventions pourront atteindre jusqu'à 50 % des coûts admissibles. Les programmes d'activités devront couvrir une période d'au moins deux ans, sans excéder cinq ans, et représenter un investissement minimum de 200 000 $. La subvention ne pourra dépasser le maximum de 250 000 $ par année. Le MICT consacrera 10 millions de dollars sur cinq ans.

b) Appuyer l'Association Liaison Design

Au sein de l'entreprise, le design est une fonction de coordination associée à la fabrication et au développement d'un produit. Il contribue à fournir un produit qui répond aux besoins particuliers d'une clientèle cible. Des pays comme l'Allemagne, l'Italie et les pays scandinaves ont développé le design depuis nombre d'années. Le Japon et Taïwan cherchent à percer sur les marchés.

Au Québec, le développement du design a été amorcé il y a moins de dix ans. Les efforts sont demeurés timides, sporadiques et dispersés. La principale lacune réside dans l'absence de sensibilisation des fabricants à l'égard du design. Il est donc important d'amener les entreprises à mieux connaître les possibilités qu'offre le design. En Suède et en Finlande, par exemple, des organismes ont été mis en place pour faire la promotion du design auprès des entreprises. Dans la région de Montréal, une structure de ce genre est en voie de formation. Il s'agit de l'Association Liaison Design qui s'est donnée pour mission de promouvoir le design industriel, d'intérieur et graphique, ainsi que les designers, auprès des fabricants et du grand public.

Pour le MICT, l'implantation du design chez les fabricants est une priorité et c'est pourquoi il appuiera financièrement la formation de l'Association Liaison Design. Il consacrera 2 millions de dollars à ce projet au cours des prochaines années.

c) Soutenir la création de l'Institut du design de Montréal

Le projet d'un Institut du design a été lancé il y a deux ans. Parrainé par la Chambre de commerce du Montréal métropolitain, il a reçu l'appui de la ville de Montréal et de Communications Canada. L'Institut aurait pour but d'accroître les connaissances et la recherche en design dans les cinq sphères suivantes: design urbain, design architectural, design de mode, design industriel et arts de la communication. Une de ses principales fonctions consisterait à tenir des stages de perfectionnement sur des contrats nationaux et internationaux d'envergure. Ces stages seraient encadrés par des maîtres designers québécois et étrangers. Les stagiaires proviendraient aussi bien du Québec que de l'extérieur.

Le futur Institut entend s'appuyer sur un réseau international d'organismes financiers et intellectuels aidant des centres similaires à travers le monde.

Le Comité ministériel attache une grande importance au développement du design dans la région de Montréal. Il favorisera donc la création de l'Institut du design qui pourrait éventuellement bénéficier d'une assistance d'Innovatech Grand Montréal.

C. Diversifier les marchés d'exportation

Le Québec effectue plus des trois quarts de son commerce international avec les États-Unis. Or, ce sont les marchés de la région du Pacifique et de l'Europe qui offrent les plus grandes possibilités de croissance à moyen et à long terme. Il est donc nécessaire de diversifier davantage les marchés d'exportation. À cette fin, le Comité ministériel a retenu trois mesures centrées sur les maisons de commerce.

a) Rendre les maisons de commerce admissibles aux programmes d'aide existants

Actuellement, les maisons de commerce ne sont pas admissibles au Programme d'aide à la promotion des exportations, administré par le ministère des Affaires internationales (MAI). Elles sont considérées comme des agents exportateurs et non comme des sociétés commerciales. Le MAI modifiera les conditions d'admissibilité à ce programme. Une quarantaine de demandes venant des maisons de commerce pourraient ainsi être satisfaites. Aucune augmentation de l'enveloppe budgétaire ne serait requise.

En ce qui concerne le programme d'aide de la Société de développement industriel (SDI), le critère limitant la contribution à 75 % de l'avoir net de l'entreprise, réduit l'accessibilité des maisons de commerce. Ce critère sera désormais abandonné et remplacé par la performance passée (nombre d'années en affaires, rentabilité de l'entreprise), la viabilité du projet et la capacité de l'entreprise à le réaliser. Ce changement n'impliquera aucune dépense additionnelle.

Il en sera ainsi du Programme d'aide au regroupement d'entreprises, administré par la SDI. Les maisons de commerce seront admissibles dans la mesure où les regroupements auront des retombées positives pour l'économie de la région de Montréal et du Québec.

b) Encourager le perfectionnement du personnel des maisons de commerce

Les maisons de commerce sont de très petites entreprises qui ne comptent, pour la plupart, que quelques employés. La formation est donnée souvent sur les lieux du travail. L'amélioration de la qualification professionnelle du personnel est un objectif important et le MICT entend y contribuer en encourageant la tenue de stages à l'étranger. La durée maximale du stage serait d'une année et il devrait avoir lieu dans une maison de commerce à l'extérieur de l'Amérique du Nord. Ce projet serait expérimental durant une période de deux ans. Le MICT y consacrera 330 000 $ par année.

c) Appuyer l'implantation d'une nouvelle maison de commerce

Dans le cadre de sa nouvelle politique, le MAI s'est donné pour objectif de soutenir la mise en place d'une maison de commerce qui, par sa taille et les ressources dont elle disposera, assurera une présence québécoise importante en matière de commerce, de contrepartie, notamment. La réalisation de ce projet pourrait contribuer à diversifier les marchés d'exportation du Grand Montréal.

D. Favoriser la participation de l'ensemble du Québec au réseau international du Grand Montréal

Plusieurs des mesures mises de l'avant par le Comité ministériel auront des retombées économiques dans les autres régions. Il en est deux, toutefois, dont l'orientation vise plus directement à renforcer les liens entre le Grand Montréal et les régions : il s'agit de la Maison des régions et du projet de centre regroupé de services de distribution des produits marins.

a) Mettre en place la Maison des régions

Le projet avait été lancé dans le plan d'action en matière de développement régional, adopté par le gouvernement en 1988. Son objectif est d'encourager les petites entreprises des régions éloignées des centres urbains importants à établir des liens d'affaires avec les grandes entreprises. La Maison des régions favoriserait le maillage et le développement de relations commerciales permanentes entre les PME et les grandes firmes.

La Maison comporte quatre éléments :

- ☐ un centre d'accueil avec un système audio-visuel ;
- ☐ un bureau consacré à la promotion économique des régions ;
- ☐ un bureau réservé à des entreprises des régions qui désirent développer des affaires avec celles du Grand Montréal ;
- ☐ la bourse de sous-traitance, lien avec les marchés montréalais et internationaux.

Le ministre responsable de l'Office de planification et de développement du Québec (OPDQ) a annoncé récemment la décision du gouvernement d'entreprendre la réalisation de ce projet. Sa contribution est évaluée à 1,4 million de dollars.

b) Le centre de distribution des produits marins

Le but de ce projet est de créer à Montréal un centre regroupé de services de distribution des produits marins pour l'ensemble du marché nord-américain. Le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ) poursuit les études et souhaite prendre une décision rapidement. Les travaux effectués jusqu'à maintenant ont fait ressortir des possibilités réelles. Ainsi, les six grossistes distributeurs majeurs se sont montrés intéressés à relocaliser leurs opérations, en partie ou en totalité. Il s'ensuivrait un gain appréciable de la productivité de la chaîne de production et une amélioration de l'approvisionnement des régions avoisinantes et de la position du Grand Montréal sur le marché du centre du Canada.

Le MAPAQ a mis de l'avant plusieurs autres projets visant à favoriser les activités orientées vers l'exportation ou l'innovation et la modernisation des entreprises agro-alimentaires. Son apport est important, d'autant qu'il intervient dans un secteur qui occupe une place majeure dans l'économie du Québec et de la région de Montréal.

CONCLUSION

Voilà donc le plan stratégique du gouvernement pour le Grand Montréal. Ce plan veut être le point de départ, l'amorce d'un processus, d'une démarche à laquelle devraient se joindre tous les agents économiques de la région. On a pu le constater, l'État n'est qu'un acteur parmi d'autres ; son rôle est de créer les conditions qui permettent aux entreprises d'être plus compétitives sur les marchés mondiaux.

Plusieurs des mesures et des orientations adoptées par le Comité ministériel appellent la coopération étroite de la région. Ainsi, la principale action mise de l'avant, la création d'Innovatech Grand Montréal, repose très largement sur la participation du milieu, les représentants du secteur privé, des établissements de recherche et des groupes socio-économiques devant assumer la direction de l'organisme. Dans les transports, le développement à venir est lié au dynamisme et à la capacité d'adaptation des entreprises, des organismes de gestion et des autorités municipales. Celles-ci, en particulier, devront faire preuve d'une plus grande ouverture à l'égard des défis nouveaux auxquels le transport est confronté au moment où cette industrie redéfinit les grands réseaux, tant sur le continent nord-américain qu'à l'échelle mondiale.

Il en est de même de la formation des ressources humaines où les entreprises sont invitées à assumer de plus grandes responsabilités et à travailler en collaboration avec les institutions d'enseignement dans la mise en place des centres spécialisés. Le développement du secteur touristique dépend, dans la même mesure, de la détermination des intervenants de la région d'adapter leurs politiques et leurs produits aux exigences d'une clientèle en constante évolution. Enfin, les actions visant à soutenir le commerce international s'appuient essentiellement sur la capacité et la volonté des entreprises de s'affirmer sur les marchés extérieurs.

La mise en oeuvre du plan stratégique implique donc de nouvelles attitudes de la part des agents économiques de la région. Le redressement du Grand Montréal passe par des changements

profonds qui devront venir d'abord des entreprises et des institutions du milieu. Il importe, au premier chef, qu'elles s'attaquent aux véritables problèmes de la région et qu'elles misent, en toute connaissance de cause, sur des réformes durables de l'économie.

Ce plan d'action procède d'une vision globale de la région. La priorité accordée au développement de l'économie ne doit pas laisser dans l'ombre les mesures adoptées en faveur des chômeurs et des organismes communautaires en vue d'améliorer les conditions de vie des plus défavorisés. Le Comité ministériel est convaincu que les actions engagées accéléreront la réinsertion d'un plus grand nombre de personnes sans emploi au marché du travail et amélioreront le niveau de formation de la main-d'oeuvre, autant celle qui est déjà active que celle des jeunes qui sont encore au stade de l'apprentissage.

Voici maintenant, sous forme de résumé, l'ensemble des mesures et des orientations du plan d'action selon les quatre axes.

1. Accroître la capacité d'innovation

Le développement de cet axe repose sur deux objectifs :

- ☐ *renforcer les composantes du processus d'innovation ;*
- ☐ *multiplier les retombées des activités du secteur public sur le développement technologique des entreprises.*

Trois moyens d'action sont mis en oeuvre :

- ☐ **Créer Innovatech Grand Montréal, chargé d'accroître la capacité d'innovation de la région. Doté de crédits de 300 millions de dollars sur cinq ans, sa gestion sera confiée aux représentants régionaux.**
- ☐ **Renforcer l'utilisation des marchés publics en appuyant, notamment, les industries pharmaceutiques et d'équipements médicaux, qui sont fortement concentrées dans le Grand Montréal, mais en tenant compte des ententes de libéralisation des échanges auxquelles le gouvernement souscrit.**
- ☐ **Hydro-Québec poursuivra son programme de développement technologique en intensifiant notamment les investissements en vue d'accélérer l'exploitation commerciale de son savoir-faire et de ses produits.**

2. Accélérer la modernisation de l'économie

Deux objectifs se rattachent à cet axe :

- ☐ *favoriser le développement des secteurs à forte valeur ajoutée ;*
- ☐ *renforcer la position concurrentielle du Grand Montréal et son rôle de porte d'entrée du transport en Amérique du Nord et de plaque tournante du trafic conteneurisé international.*

Plusieurs moyens d'action sont mis de l'avant :

- ☐ **Soutien financier aux projets majeurs de développement industriel dans le cadre de l'entente Canada-Québec dont l'enveloppe globale est de 300 millions de dollars. Cet accord vise à favoriser la création d'emplois de qualité et à encourager la R & D dans un cadre de développement durable. Il s'appliquera à l'ensemble du Québec, mais une partie importante sera affectée à la région de Montréal.**
- ☐ **Prospection des investissements étrangers par les firmes de génie-conseil. Le ministère de l'Industrie, du Commerce et de la Technologie consacrera 1 million de dollars annuellement à ce programme durant les cinq prochaines années.**

- ☐ **Dans le secteur de la pétrochimie, la réalisation du projet Soligaz assurera un approvisionnement compétitif, permanent et sécuritaire en produits de base et favorisera la fabrication de biens à haute valeur ajoutée.**
- ☐ **Dans le secteur des transports, voici les orientations selon les modes de transport:**

Ferroviaire:

- ☐ ***ce mode de transport a fait l'objet d'une étude attentive de la part de la Table de concertation sur l'industrie ferroviaire dont le Secrétariat du Comité ministériel du Grand Montréal a assuré la coordination. Le gouvernement du Québec fera connaître ses intentions peu après la remise du rapport.***

Camionnage:

- ☐ ***le ministère des Transports examinera les moyens de favoriser une distribution intégrée des marchandises par une forme commune de coopération rail-camion.***

Maritime:

- ☐ ***former une table de concertation regroupant tous les acteurs privés et publics du transport maritime ainsi que les organismes patronaux et syndicaux impliqués;***
- ☐ ***créer un centre maritime international qui serait chargé d'attirer les compagnies étrangères;***
- ☐ ***renforcer la complémentarité entre les modes de transport de manière à préserver la position concurrentielle du port de Montréal;***
- ☐ ***examiner la possibilité d'établir une zone franche à Montréal.***

Aérien:

- ☐ ***améliorer le triangle Montréal – Mirabel – Dorval en offrant de véritables services intégrés aux passagers;***
- ☐ ***examiner les mesures visant à développer Mirabel comme maillon principal du transport aérien national, transfrontalier et international.***

3. Valoriser pleinement les ressources humaines

Cet axe comporte cinq objectifs auxquels se rattachent plusieurs mesures.

a) Soutenir la création d'emplois au niveau local

a) Élargir l'appui aux initiatives locales de promotion de l'emploi. Le ministère de la Main-d'oeuvre, de la Sécurité du revenu et de la Formation professionnelle (MMSRFP) consacrera 10 millions de dollars supplémentaires au cours des cinq prochaines années pour la mise en place de services directs à la communauté par les corporations de développement économique et communautaire (CDEC).

b) Améliorer les avantages liés à la participation des entreprises au Programme d'aide à l'intégration à l'emploi (PAIE). Ce programme vise à favoriser la réinsertion des prestataires de la sécurité du revenu au marché du travail. Dans le cadre d'une expérience pilote d'une durée maximum de deux ans, le MMSRFP portera le taux de subvention du salaire de 50 % à 66,6 % pour les entreprises situées dans la ville de Montréal. La contribution à cette ville passera de 85 % à 100 %.

c) Appuyer le parrainage des petites et moyennes entreprises (PME) par les grandes entreprises. Le MMSRFP assumera une partie du salaire des spécialistes libérés temporairement par de grandes entreprises pour fournir une aide technique à des PME en phase de démarrage ou de restructuration. Le coût de cette mesure est évalué à 1,5 million de dollars par année.

d) Créer un fonds d'aide à l'innovation en matière d'intégration au travail de chômeurs de longue durée. Ce fonds spécial de 1 million de dollars par année servira à développer et à expérimenter dans la région de Montréal des méthodes innovatrices de réinsertion des chômeurs sur le marché du travail.

b) Accroître la qualification professionnelle des ressources humaines

a) Créer une école des métiers du plastique dans le sud-ouest de la ville de Montréal. Cette mesure coûtera 5 millions de dollars sur trois ans.

b) Mettre en place un centre de ressources technologiques en communications graphiques. Il s'agira d'une institution de formation supérieure et de recherche appliquée dans le secteur de l'imprimerie et des arts graphiques.

c) Étendre progressivement le régime d'apprentissage en milieu de travail. Le MMSRFP injectera 1 million de dollars pour le démarrage et l'expérimentation du nouveau régime d'apprentissage dans les secteurs qui en manifesteront la volonté.

d) Assister financièrement les adultes qui poursuivent des études professionnelles. Ce programme aura pour effet d'assurer les personnes qui complètent à plein temps une formation professionnelle au secondaire ou au collégial d'un revenu correspondant à 90 % de ce qu'elles recevraient en travaillant. L'entrée en vigueur est prévue pour le début de 1992.

e) Par l'intermédiaire des comités d'adaptation de la main-d'oeuvre (CAMO), et en collaboration avec le MICT, améliorer la contribution des ressources humaines à la qualité des produits. Une somme supplémentaire de 1 million de dollars sera allouée à cette opération.

f) Encourager financièrement l'embauche de spécialistes en développement des ressources humaines dans les PME. Le MMSRFP financera une partie du salaire des spécialistes la première année suivant l'embauche. Ce programme coûtera 1,5 million de dollars par année.

g) Implanter à Montréal la principale place d'affaires de la Société québécoise de développement de la main-d'oeuvre.

c) Renforcer les mesures d'adaptation

a) Assouplir les critères d'admissibilité du Programme d'aide aux travailleurs âgés (PATA) dans le secteur du vêtement à Montréal afin de les rendre plus équitables à l'égard des entreprises de vingt travailleurs et plus. Le MMSRFP consacrera 5,7 millions de dollars à ce programme dans la mesure où le gouvernement fédéral injectera un montant de 13,5 millions de dollars selon les modalités du partage 30 % - 70 % prévues à l'entente.

b) Créer, avec la collaboration des entreprises, un fonds de travailleurs licenciés. Le MMSRFP mettra à la disposition des comités de reclassement un montant qui équivaut à 5 000 $ en moyenne par personne licenciée pour financer des mesures actives de recyclage et de reclassement. Le Québec consacrera 5 millions de dollars à ce programme pour autant que le gouvernement fédéral apporte une contribution équivalente.

d) Accroître la persévérance et la réussite scolaires

Le plan d'action du MEQ, soumis à la consultation à la rentrée 1991, aura une portée considérable dans la région montréalaise où il devrait se traduire, à terme, par un abaissement du taux de chômage.

e) Favoriser l'intégration des communautés culturelles

a) Lier étroirement le recrutement ou la sélection des immigrants indépendants avec les besoins des industries de haute technologie.

b) Développer des procédures flexibles et rapides pour le recrutement des chercheurs et des spécialistes de haut niveau.

c) Accorder une attention particulière au recrutement d'entrepreneurs oeuvrant dans les secteurs de la fabrication du tertiaire moteur et des technologies de pointe.

d) Identifier les moyens de mieux utiliser le réseau de contacts des gens d'affaires immigrants.

4. Renforcer le soutien au développement des marchés

Quatre objectifs se rapportent à cet axe ainsi que plusieurs mesures.

a) Augmenter les possibilités offertes par certains services en croissance dans le monde, notamment les activités internationales, le tourisme et la culture

a) Création du Fonds de développement international de Montréal qui sera mis à la disposition de la Société du centre de conférences internationales de Montréal (SCCIM) pour lui permettre de faire de la promotion auprès d'organisations internationales et les inciter à établir leur bureau ou leur siège social à Montréal. Un des objectifs de la SCCIM est d'implanter un centre international de conférences à Montréal.

b) Dans le secteur touristique, prendre des actions pour appuyer les trois objectifs suivants, définis à la suite d'une consultation étroite avec les représentants régionaux.

1. Favoriser la concertation des divers partenaires du milieu touristique dans la mise en marché et le développement des attraits du Grand Montréal:

- ☐ intensifier les efforts de marketing des divers intervenants de la région;
- ☐ établir une stratégie d'approche directe à l'égard du réseau de distribution américain de façon à mieux adapter les forfaits voyages de l'offre à la demande des clientèles du réseau;
- ☐ réaliser un outil promotionnel régional rassemblant l'offre touristique du Grand Montréal;
- ☐ faire une étude de la demande touristique afin d'identifier spécifiquement les facteurs susceptibles de convertir les intentions de voyager en réalisations concrètes.

2. Concentrer et spécialiser les attraits touristiques:

- ☐ éviter l'éparpillement en concentrant le développement et le marketing autour de quatre pôles: Maisonneuve (le Stade olympique et le Jardin botanique), Vieux-Montréal/Vieux/Port/Parc des Îles, Centre-Ville/Mont-Royal et le Centre d'affaires international;
- ☐ la Société du Palais des congrès et du tourisme effectue une étude de faisabilité sur l'agrandissement du Palais des congrès de Montréal;
- ☐ évaluer l'opportunité de construire un centre pour les foires commerciales et les salons spécialisés;
- ☐ moderniser les installations du Jardin botanique de Montréal;
- ☐ mettre en valeur le Vieux Pénitencier de Saint-Vincent-de-Paul à Laval à des fins touristiques.

3. Sensibiliser la population, les intervenants du milieu et les représentants des industries connexes à l'importance économique du tourisme et de l'accueil touristique :

- ☐ réaliser une campagne d'accueil en 1993 ;
- ☐ promouvoir le multilinguisme dans les programmes de formation du personnel en contact avec la clientèle.

c) Dans le secteur culturel, définir l'itinéraire de la croissance et du développement culturels selon les orientations suivantes :

- ☐ reconnaître l'importance de la dimension culturelle dans le développement économique du Grand Montréal ;
- ☐ miser sur la création ;
- ☐ capitaliser sur l'internationalisation ;
- ☐ valoriser l'héritage culturel.

De ces orientations et des travaux de la Commission parlementaire sur le Rapport Arpin émanera d'ici quelques mois un plan d'action pour la région de Montréal.

b) Accroître la capacité d'adaptation des secteurs traditionnels

a) Soutenir la création d'associations industrielles sectorielles qui font la promotion des exportations des produits québécois à l'étranger. Une attention particulière sera accordée, par exemple, aux secteurs de l'ameublement, du textile et des vêtements, de la chaussure et des portes et fenêtres. Ce programme s'échelonnera sur cinq ans et coûtera 2 millions de dollars par année.

b) Appuyer l'Association Liaison Design comme véhicule de promotion des professions et des professionnels du design industriel, d'intérieur et graphique, ainsi que de leurs réalisations auprès des milieux industriels, d'affaires et du grand public. Le MICT consacrera 2 millions de dollars sur cinq ans à ce projet.

c) Soutenir la création de l'Institut du design de Montréal.

c) Diversifier les marchés d'exportation

a) Rendre les maisons de commerce admissibles aux programmes d'aide existants.

b) Créer un nouveau programme d'aide aux maisons de commerce axé sur le perfectionnement du personnel. Ce programme aura une durée d'au moins deux ans et coûtera 330 000 $ par année.

c) Soutenir l'implantation d'une maison de commerce qui, par sa taille et les ressources dont elle disposera, pourra assurer une présence québécoise importante en matière de commerce, de contrepartie notamment. Ce projet est piloté par le MAI.

d) Favoriser la participation de l'ensemble du Québec au réseau international du Grand Montréal

a) Implanter une Maison des régions du Québec au Centre de commerce mondial de Montréal. Cet organisme a pour but de faire connaître les entreprises et les produits des régions sur les marchés montréalais et internationaux. Il en coûtera 1,4 million de dollars au cours des prochaines années.

b) Poursuivre les études sur la création, à Montréal, d'un centre regroupé de services de distribution des produits marins pour l'ensemble du marché nord-américain.

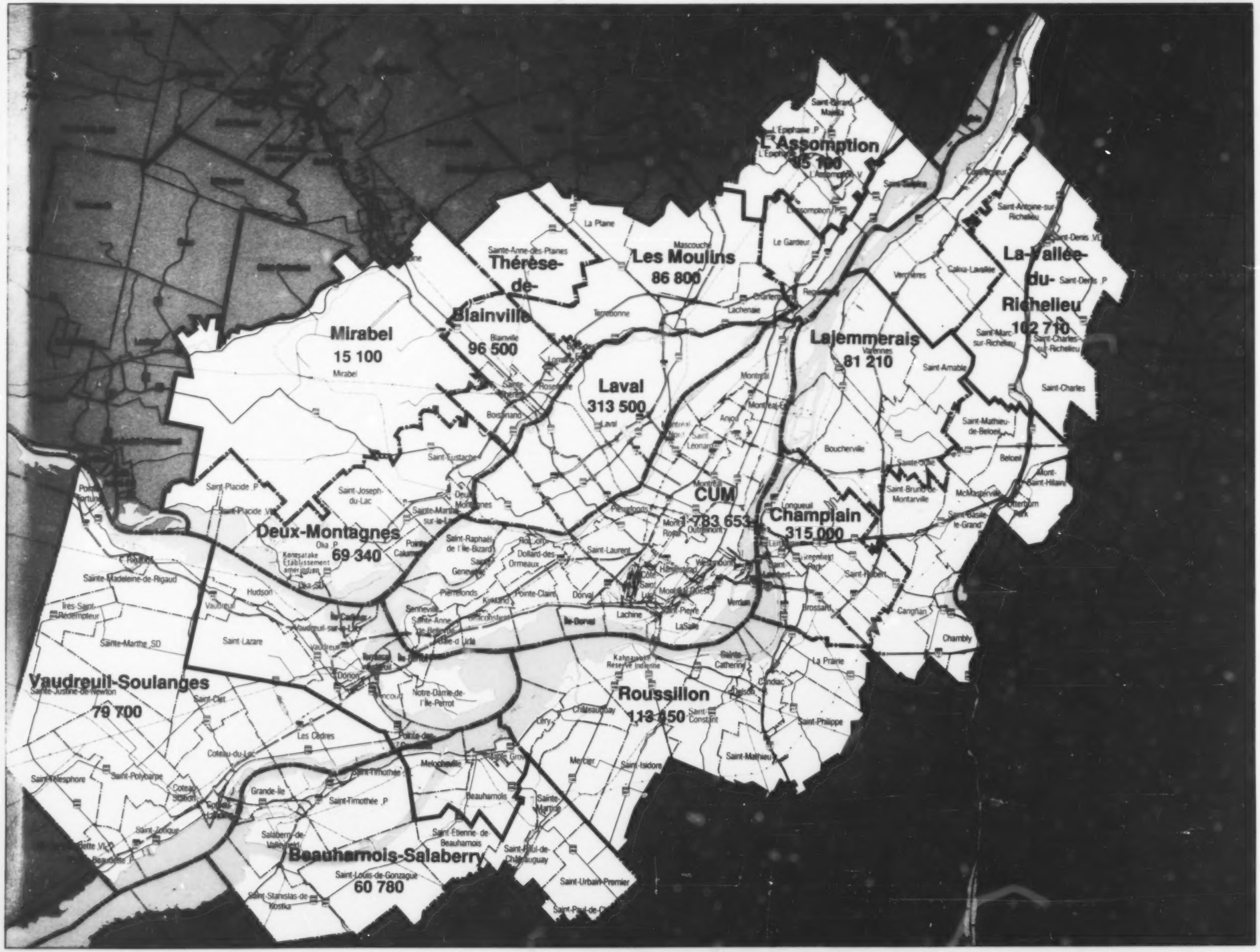

Gouvernement du Québec
Ministère du Conseil exécutif
Comité ministériel permanent de développement du Grand Montréal

Territoire couvert et population desservie par le Comité ministériel permanent de développement du Grand Montréal

Population

MRC (108 municipalités)	
Laval	313 500
Champlain	315 000
Roussillon	113 450
La Vallée-du-Richelieu	102 710
Thérèse-de-Blainville	96 500
Les Moulins	86 800
L'Assomption	85 100
Lajemmerais	81 210
Vaudreuil-Soulanges	79 700
Deux-Montagnes	69 340
Beauharnois-Salaberry	60 780
Mirabel	15 100
Total MRC:	**1 419 190**
CUM (29 municipalités): (incluant la Ville de Montréal: 1 030 900)	**1 783 653**
Total CMPDGM:	**3 202 843**
Total Québec:	**6 899 977**
CMPDGM/Québec:	**46,4%**

Territoire du **CMPDGM**

Limite de la **RMR**

Limite **MRC**

Échelle 1: 350 000

0 5 10 15 km

Source: BSQ-Décret 1673 du 5 décembre 1990 + corrections 1146 du 21 août 1991.

Mars 1992